

2024 | EXERCICE

RAPPORT
SUR LA SOLVABILITÉ
ET LA SITUATION FINANCIÈRE

Mutuelle
de Poitiers
Assurances

Votre assureur vous connaît,
et pour vous, ça change tout !

PRÉAMBULE

Le présent Rapport sur la solvabilité et la situation financière, à destination du public, est élaboré conformément aux articles L355-5 et L356-25 du Code des assurances et aux articles 290 à 298 et 359 à 371 du Règlement délégué 2015/35 de la Commission du 10 octobre 2014 complétant la directive 2009/138/CE du Parlement européen et du Conseil sur l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et leur exercice (Solvabilité 2).

La Mutuelle de Poitiers Assurances, en qualité de tête du groupe Mutuelle de Poitiers Assurances, s'est vu accorder par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) l'autorisation de communiquer un rapport unique sur la solvabilité et la situation financière (SFCR). Ce rapport unique porte sur le périmètre constitué par la société d'assurance mutuelle Mutuelle de Poitiers Assurances, et la société anonyme Pronoé Prévoyance qui forment le Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances.

Le présent Rapport sur la solvabilité et la situation financière (SFCR) est communiqué à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et fait l'objet d'une publication sur le site internet.

Ce rapport est composé d'une synthèse et de cinq plots distincts :

► **Synthèse**

► **Le Plot 1 est consacré à la présentation :**

- du Groupe et de son activité ainsi que celle de ses entités ;
- des résultats de souscription, des investissements.

► **Le Plot 2 présente les informations qualitatives relatives :**

- aux informations générales sur le système de gouvernance ;
- aux exigences de compétence et d'honorabilité en place, notamment pour ce qui concerne les dirigeants effectifs et les responsables des fonctions clés ;
- au système de gestion des risques ;
- à l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA) ;
- au système de contrôle interne ;
- à la fonction clé d'audit interne ;
- à la fonction clé actuarielle ;
- à la sous-traitance.

► **Le Plot 3 présente :**

- les principaux risques auxquels le Groupe et ses entités rattachées sont exposés ;
- les mesures d'évaluation des risques ;
- les techniques d'atténuation ou de transfert des risques auxquels l'entreprise a recours.

► **Le Plot 4 présente la valorisation des actifs, des provisions techniques et des autres passifs du bilan prudentiel du Groupe et des entités rattachées.**

► **Le Plot 5 est consacré à la présentation des informations qualitatives et quantitatives relatives :**

- aux fonds propres Solvabilité II du Groupe et des entités rattachées ;
- aux exigences de capital et à leur couverture.

Ce rapport qui concerne l'exercice 2024 a été présenté et approuvé par les Conseils d'Administration de la Mutuelle de Poitiers Assurances et de Pronoé Prévoyance lors de leurs séances du 11 avril 2025.

Les informations publiées dans ce document concernent la période de référence du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024. Les comptes concernant la même période de référence seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 16 mai 2025.

synthèse

>>>| ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

Le Groupe Mutuelle de Poitiers se compose de quatre entités, dont deux assurantielles, toutes situées en France :

- Mutuelle de Poitiers Assurances (entité assurantielle),
- Pronoé Prévoyance (entité assurantielle),
- Société pour le Traitement de l'Information dans le Centre (STIC),
- Société de courtage en assurance Barruel et Giraud.

L'entreprise mère Mutuelle de Poitiers Assurances, dite société consolidante, détient la quasi-totalité de ses filiales (participations supérieures à 95 %).

L'activité assurantielle du Groupe Mutuelle de Poitiers est assurée par la Mutuelle de Poitiers Assurances et Pronoé Prévoyance, qui exercent leurs activités en France uniquement, et qui forment ensemble un « Groupe prudentiel » au sens de la Directive Solvabilité II.

La Mutuelle de Poitiers Assurances exerce son activité exclusivement en assurance de dommages (Incendie- Accident – Risques Divers) et assurance de personnes (contrats santé individuels et collectifs et assurances accidents).

Les produits d'assurance épargne-retraite et assurance emprunteur sont distribués en partenariat avec un assureur vie.

Pronoé Prévoyance, filiale de la Mutuelle de Poitiers Assurances, exerce une activité vie et non vie et commercialise des contrats de prévoyance couvrant le décès et les arrêts de travail.

► Après deux années (2022 et 2023) aux équilibres plus complexes, l'exercice 2024 est favorable pour la Mutuelle de Poitiers Assurances. L'environnement dans lequel nous évoluons reste cependant instable, marqué par des incertitudes sur le plan politique, économique et social en France et à l'international mais aussi par les effets du dérèglement climatique qui sont préoccupants pour l'ensemble du secteur.

Dans ce contexte général, le résultat de l'exercice 2024 de la Mutuelle de Poitiers Assurances est solide. Il est caractérisé par :

- ▣ Le chiffre d'affaires de 528,2 M €, en évolution de + 8,87 %, témoignant d'une **dynamique de croissance** qui se poursuit grâce au niveau d'implication de toutes les forces de l'entreprise du siège et de nos agences.
- ▣ **Une sinistralité globalement contenue** tenant compte :
 - ▣ Dans la branche Dommages aux biens et Catastrophes Naturelles :
 - de l'absence d'événements climatiques ou Catastrophes Naturelles majeurs,
 - d'une augmentation importante de la charge sinistre liée à de nombreux dégâts des eaux dans un contexte de forte pluviométrie,
 - d'une charge sinistre élevée liée à des incendies importants.
 - ▣ Dans la branche Automobile :
 - d'un contexte inflationniste toujours présent ayant un impact élevé sur les coûts d'indemnisation (hausse continue des coûts moyens des sinistres matériels) et la constatation d'une fréquence de sinistres en légère hausse,
 - d'une aggravation de la sinistralité Responsabilité civile corporelle sur exercices antérieurs,
 - de prestations d'assistance en hausse.
 - ▣ Dans la branche Assurances de Personnes :
 - d'une bonne tenue de la sinistralité relative aux garanties corporelles (GAV, premium),
 - d'une évolution maîtrisée des frais de soins.
 - ▣ Dans la branche Responsabilité civile et Construction :
 - d'une stabilisation du déficit technique de la responsabilité décennale,
 - d'un résultat technique favorable de la responsabilité civile générale.

Ce niveau de sinistralité globalement contenu intègre une reprise de la provision pour risques en cours nette de réassurance de 9,6 M € pour un solde de 11,8 M € à fin 2024 et a permis d'alimenter la **provision d'égalisation** à hauteur de 11,4 M € par la dotation de 8,5 M € dans la branche Dommages aux biens au titre des garanties « Evénements naturels » (tempête, grêle, neige), de 2,6 M € dans la branche « Catastrophes Naturelles » et de 0,3 M € dans la branche « Acceptations ». A fin 2024, la provision d'égalisation atteint 81,4 M €.

- ▣ **Un coût de réassurance élevé** résultant :
 - ▣ De primes cédées en augmentation de 23 % ;
 - ▣ D'une faible intervention des réassureurs eu égard notamment à l'absence d'événements climatiques ou Catastrophes Naturelles majeurs sur l'année.
- ▣ **Les frais généraux restent bien maîtrisés** (un ratio de 22,73 % du chiffre d'affaires contre 22,97 % en 2023) dans un contexte d'investissements toujours soutenus pour l'innovation et la modernisation de nos offres d'assurance et de nos outils, pour l'accompagnement en ressources humaines des équipes en soutien d'activité et pour faire face aux nombreuses exigences réglementaires, dans le but d'améliorer toujours davantage la qualité du service rendu par la Mutuelle de Poitiers Assurances.

❑ **L'environnement financier a été marqué par une certaine volatilité** sur les marchés de taux d'intérêt en fonction des anticipations d'inflation et des politiques monétaires des banques centrales. Les marchés actions sont restés bien orientés à la hausse à l'exception des actions françaises affaiblies par l'impact du « risque France ». Le résultat financier de 32 M€ du compte non technique 2024 est supérieur au budget prudent de 27,4 M€ et à l'exercice 2023 (30,1 M€), grâce à l'augmentation des revenus des placements, entre autres immobiliers et obligataires, et aux opportunités de placements de nos liquidités à des taux attractifs.

En synthèse, le résultat de l'exercice de 10,6 M€ de la Mutuelle de Poitiers Assurances est satisfaisant, démontrant **notre capacité** à poursuivre notre développement tout en préservant la robustesse financière de l'entreprise. Nos fonds propres qui sont portés à hauteur de 269 M€ assurent avec notre provision d'égalisation **un fort niveau de solidité de l'entreprise pour la bonne protection de nos Sociétaires**.

Avec un taux de couverture du SCR de 281 % par les Fonds propres Tier 1 et 2, et un taux de couverture du MCR de 796 % par les seuls fonds propres Tier 1, la Solvabilité de l'entreprise est solide.

► Concernant Pronoé Prévoyance, les résultats commerciaux sont très encourageants. Le réseau de distribution est fortement impliqué dans la commercialisation de cette offre (+ 1.300 contrats en 2024 contre 1.040 en 2023). Depuis le lancement de la commercialisation de l'offre prévoyance le 26 janvier 2023, **plus de 2.300 contrats ont ainsi été souscrits**.

L'exercice 2024 est principalement caractérisé par :

- ❑ Un chiffre d'affaires de 0,529 M€, en phase avec nos prévisions du Business Plan.
- ❑ Une sinistralité constatée supérieure au prévisionnel en nombre mais qui reste modérée (au 31 décembre 2024, nous dénombrons 33 sinistres arrêt de travail et 1 sinistre décès).
- ❑ Des frais de gestion pour 669 k€, conformes au budget prévisionnel.
- ❑ Un résultat financier de 0,362 M€, supérieur à notre budget prévisionnel grâce à la bonne contribution des revenus des placements sur les produits de taux d'intérêt.

En synthèse, le résultat 2024 de Pronoé Prévoyance de - 0,253 M€ est en cohérence avec notre prévisionnel.

Avec un taux de couverture par ses fonds propres, du SCR de 1234 %, et du MCR de 169 %, la solvabilité de Pronoé Prévoyance est satisfaisante à la fin de sa deuxième année d'exercice.

L'année 2024 se caractérise également par la poursuite de notre démarche de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) afin de satisfaire les objectifs réglementaires en la matière, en vivant de manière concrète nos engagements et au-delà pour continuer à nous inscrire dans la construction d'un monde plus durable et responsable, en cohérence avec nos valeurs mutualistes. Ainsi, nous avons décliné nos engagements RSE dans des actions opérationnelles à travers des actions solidaires ou de mécénat, de communication, dans le choix durable de nos partenaires (relations durables et engagées)...

En conclusion, l'ensemble constitue un exercice satisfaisant pour la Mutuelle de Poitiers Assurances qui permet de renforcer sa solidité au service des Sociétaires. Dans un contexte marqué par des incertitudes politiques, économiques et sociales, une inflation persistante des coûts d'indemnisation et l'augmentation des charges de réassurance, nous avons su maintenir la dynamique de l'entreprise au service de nos Sociétaires, poursuivre notre développement tout en confortant nos fondamentaux de gestion. L'expérience, la solidité économique et le niveau de solvabilité de l'entreprise nous permettent d'aborder avec confiance l'avenir portés par notre statut mutualiste dont l'horizon est basé sur le long terme.

>>>| SYSTÈME DE GOUVERNANCE

La Mutuelle de Poitiers Assurances et Pronoé Prévoyance forment un groupe prudentiel au sens de Solvabilité 2.

L'entreprise mère Mutuelle de Poitiers est une Société d'Assurance Mutuelle régie par le Code des assurances. Il s'agit d'une société civile sans but lucratif qui n'a ni capital social ni actionnaire à rémunérer. Sa gouvernance mutualiste repose sur une séparation claire entre les fonctions exécutives d'une part, et les missions de contrôle et de surveillance d'autre part. Trois organes distincts en assurent le contrôle, la stratégie et la gestion :

- l'Assemblée Générale, composée de délégués élus par les Sociétaires,
- le Conseil d'Administration, dont les membres sont élus par l'Assemblée Générale,
- le Directeur Général, nommé par le Conseil d'Administration.

Pronoé Prévoyance, filiale de la Mutuelle de Poitiers Assurances, est une société anonyme à Conseil d'Administration. Elle a également opté pour le système de gouvernement d'entreprise dissociant les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général (article L225-51-1 du Code de commerce). Trois organes distincts en assurent le contrôle, la stratégie et la gestion :

- l'Assemblée Générale, composée des actionnaires, soit en l'espèce la Mutuelle de Poitiers Assurances (détenant de 99,9 % du capital social) et la Société Barruel et Giraud (détenant de 0,1 % du capital social),
- le Conseil d'Administration, dont les membres sont élus par l'Assemblée Générale des actionnaires,
- le Directeur Général, nommé par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration et le Directeur Général de chaque entité forment l'AMSB, organe d'administration de gestion ou de contrôle au sens du Règlement délégué n° 2015/35 du 10 octobre 2014 (articles R354-1 et R356-33 du Code des assurances).

Tout en ayant des organes de gouvernance distincts de ceux de l'entreprise mère, le fonctionnement des organes de Pronoé Prévoyance est aligné sur celui de la Mutuelle de Poitiers Assurances (composition du bureau du Conseil d'Administration, durée de mandat et limite d'âge pour les administrateurs, choix de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général...), l'objectif étant de permettre un pilotage efficace des activités et des risques ainsi qu'un contrôle efficient et cohérent. Il a ainsi été acté le principe selon lequel tous les Administrateurs de la Mutuelle de Poitiers Assurances, à l'exception de l'Administrateur élu par le personnel salarié de la Mutuelle de Poitiers Assurances, composent le Conseil d'Administration de Pronoé Prévoyance qui compte également comme Administrateur la Mutuelle de Poitiers Assurances, personne morale représentée par une personne physique désignée par son propre Conseil d'Administration.

Pour réaliser ses activités, Pronoé Prévoyance utilise et fait appel aux ressources humaines et matérielles de la Mutuelle de Poitiers Assurances. Dans le cadre d'une convention de prestations de services, la Mutuelle de Poitiers Assurances a en charge l'ensemble de la gestion opérationnelle et particulièrement la gestion technique (y compris la réassurance), la gestion des risques et les contrôles associés, la gestion comptable et financière, la gestion des dispositifs de communication et de marketing, la coordination des projets, le secrétariat général, le suivi juridique et la conformité, le dispositif LCB-FT, la lutte contre la fraude, la protection des données personnelles, la gestion informatique ainsi que le reporting associé, relatifs à l'activité de Pronoé Prévoyance.

Chacune des directions de la Mutuelle de Poitiers Assurances ainsi que l'ensemble de la comitologie relevant de la gestion opérationnelle (Comité stratégique produits, Comité de direction technique, DGIC, Comité Opérationnel des Risques, Comité d'Agrégation des Risques et des Fonctions clés, Comité Opérationnel des Données, Comité de Pilotage des Données, Comité Activité Prévoyance,...) intègre dans son champ de compétences l'activité de Pronoé Prévoyance, ce qui permet d'en assurer la gestion, le pilotage et le suivi.

Le Directeur Général de chaque entité rend compte de cette gestion, de ce pilotage et de ce suivi au Conseil d'Administration ainsi qu'aux Comités spécialisés du Conseil d'Administration de l'entreprise mère Mutuelle de Poitiers Assurances dont les compétences ont été étendues au périmètre d'activité de Pronoé Prévoyance (Comité Financier d'Audit, des Risques et de suivi des filiales, Comité Juridique et de Conformité, Comité de Sélection et de Rémunération).

Aux côtés du Directeur Général de chaque entité, dirigeant effectif de plein droit, deux seconds dirigeants effectifs sont en place :

- le Directeur Financier et des risques - Directeur Général Adjoint,
- le Directeur Technique assurance et de l'offre de services - Directeur Général Adjoint.

Le Directeur Général de chaque entité s'appuie sur le Comité de direction de la Mutuelle de Poitiers Assurances, entreprise mère, qui l'assiste dans le pilotage de la gestion opérationnelle de chaque entité. Ce Comité intègre dans son champ de compétences l'activité de Pronoé Prévoyance, il est composé actuellement des membres suivants :

- Directeur Financier et des Risques,
- Directeur Technique Assurance et de l'offre de services,
- Directeur de l'Indemnisation et de la RSE,
- Directeur Commercial, communication externe et Digital,
- Directeur Organisation et Audit interne,
- Directeur Juridique, Conformité et Secrétariat Général,
- Directeur Informatique et systèmes d'information,
- Directeur des Ressources Humaines et communication interne.

La Mutuelle de Poitiers et Pronoé Prévoyance disposent par ailleurs chacune de quatre fonctions clés conformément à l'article L354-1 du Code des assurances :

- ▶ la fonction Conformité, qui à travers ses missions, conseille les organes de gouvernance sur les évolutions réglementaires, participe à l'identification et à l'évaluation du risque de non-conformité, élabore une politique de conformité, établit un plan de conformité, anime la filière conformité, veille à la diffusion d'une culture juridique au sein de l'entreprise, assure en lien avec ses correspondants une veille normative à spectre large sur les activités d'assurance, assure le contrôle permanent du dispositif LCB-FT et de lutte contre la fraude, et supervise les travaux du Délégué à la protection des données (DPO).
- ▶ la fonction Gestion des Risques, qui à travers ses missions, participe à mettre en œuvre efficacement le système de gestion des risques qui couvre l'ensemble des risques significatifs auxquels chaque entité est soumise y compris les risques émergents, assure le suivi du profil de risque général de la Société et participe à l'évaluation interne de ses risques et de sa solvabilité (ORSA). Cette fonction conseille les organes de gouvernance et leur rend compte en matière de gestion des risques.
- ▶ La fonction Actuarielle fait partie intégrante de la gouvernance des risques de chaque entité à travers ses missions concernant les provisions techniques, la politique globale de souscription, la tarification, la réassurance et sa contribution à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques.
- ▶ La fonction Audit interne, qui à travers ses missions, participe à l'évaluation et à l'amélioration de l'efficacité des processus de gestion des risques, de contrôle interne et de gouvernance. Elle communique au Conseil d'Administration de chaque entité son plan d'audit et lui soumet une fois par an un rapport présentant ses constatations, ses recommandations et l'état d'avancement des plans d'action visant à répondre à celles-ci.

Par ailleurs, la Mutuelle de Poitiers Assurances « entreprise mère », dispose d'une fonction Responsable de la sécurité des systèmes d'information (RSSI). Le RSSI est garant des méthodes, des dispositifs et des outils d'identification, d'évaluation, de gestion et de surveillance des risques liés à la sécurité des systèmes d'information du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances et il s'assure qu'ils sont adaptés.

Les dispositifs de conformité, de gestion des risques et de contrôle interne, communs aux deux entités, sont des dispositifs étroitement liés. Leur action se situe sur le long terme et assure une gestion des risques efficace pour que la Mutuelle de Poitiers Assurances et Pronoé Prévoyance puissent réaliser leurs objectifs commerciaux, techniques et financiers.

La Mutuelle de Poitiers et dorénavant Pronoé Prévoyance procèdent régulièrement à une évaluation interne de leurs risques et de leur solvabilité (ORSA), ce qui participe à la gestion prévisionnelle des risques, à l'évaluation de l'adéquation des fonds propres de l'entreprise et constitue également un outil de prise de décision de l'entreprise.

En matière de politique de rémunération, la Mutuelle de Poitiers Assurances, en tant qu'entreprise mère, applique des principes permettant de motiver, fidéliser les collaborateurs en place et attirer de nouveaux talents. Elle contribue également au maintien d'un climat social de qualité.

En application du Règlement délégué (UE) 2021/1256 de la Commission du 21 avril 2021 modifiant le règlement délégué (UE) 2015/35 et applicable au 2 août 2022, la politique de rémunération intègre des risques en matière de durabilité. Elle garantit une gestion saine et prudente et n'encourage pas la prise de risques au-delà des limites de tolérance fixées. Elle garantit l'attractivité, l'engagement et la fidélisation sur le long terme des acteurs de l'entreprise. Elle est basée sur un principe de transparence et d'équité. Par les dispositifs internes que la Société a mis en place (notes internes, accords avec les partenaires sociaux, comité de rémunération ad hoc, contrôle a posteriori), elle permet de définir des niveaux de rémunérations équitables et non discriminantes, conformes aux dispositions réglementaires issues de la Directive sur la Distribution d'Assurances (DDA), veillant à se prémunir de tout conflit d'intérêts et d'apporter tous correctifs nécessaires le cas échéant.

En matière de compétences et d'honorabilité, l'entreprise mère Mutuelle de Poitiers Assurances a mis en place des procédures pour la Mutuelle de Poitiers Assurances et sa filiale Pronoé Prévoyance visant à s'assurer que les personnes qui composent l'organe collégial de surveillance et de contrôle, qui dirigent effectivement l'entreprise ou qui occupent d'autres fonctions clés satisfont aux exigences de compétences et d'honorabilité fixées par l'entreprise à tout moment (avant leur nomination mais aussi de manière continue).

En 2024, la Mutuelle de Poitiers Assurances n'a pas connu d'évolution significative ayant un impact sur sa gouvernance.

Toutefois, elle s'est préparée aux évolutions de l'organisation de la Direction dans la perspective du départ à la retraite au 31 mars 2025 de Mme Anne-Sophie Fraissinet, Directeur Financier et des Risques, Directeur Général adjoint et Second Dirigeant Effectif.

>>>| PROFIL DE RISQUE

Le profil de risque du Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances et de chacune des entités le composant regroupe l'ensemble des risques auxquels ils sont exposés, sous le pilotage du Directeur Financier et des Risques-Directeur Général Adjoint de l'entreprise mère Mutuelle de Poitiers Assurances et Second dirigeant effectif de chaque entité et du Responsable de la fonction clé Gestion des Risques de chaque entité.

Pour disposer d'une vision complète de son profil de risque, le Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances a identifié et analysé au sein de son dispositif, les risques auxquels il est soumis, en lien avec sa structure, son organisation et son profil :

- ▣ le risque de souscription,
- ▣ le risque de marché (*y compris le risque de durabilité*),
- ▣ le risque de crédit,
- ▣ le risque de liquidité,
- ▣ le risque opérationnel.

Parmi ces risques, le Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances est principalement soumis aux sous-risques suivants :

- ▣ le risque de primes et provisions,
- ▣ le risque actions,
- ▣ le risque de spread,
- ▣ le risque immobilier,
- ▣ le risque catastrophe.

Le Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances met en œuvre un ensemble de techniques d'atténuation pour chacun de ces risques, celles-ci contribuant à la performance et à la pérennité du groupe et de ses entités.

Nous restons vigilants aux nombreux volatilités et facteurs de risques qui concernent notre secteur (risque géopolitique, risque cyber, risques liés au changement climatique, risque inflationniste, risque de non-conformité, ...) et attentifs aux conséquences de ces risques sur nos activités.

>>>| VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITÉ

► Mutuelle de Poitiers Assurances

Au 31 décembre 2024, les actifs de la Mutuelle de Poitiers Assurances en normes Solvabilité 2 s'élèvent à 1 271,9 M€ en valeur de marché. Ils sont valorisés au montant pour lequel ils pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normale, entre des parties informées et consentantes.

L'écart de valorisation entre les placements en normes Solvabilité 2 et les placements en normes comptables correspond aux plus ou moins-values latentes. Au 31 décembre 2024, le montant global des plus-values latentes a augmenté de 16,1 M€ sur un an pour atteindre 142,3 M€.

En 2024, l'environnement financier a été marqué par une certaine volatilité des taux d'intérêt en fonction des anticipations d'inflation et des politiques monétaires des banques centrales. La courbe des taux d'intérêt souverains français a suivi un mouvement de repentification par la baisse des taux à court terme et la hausse des taux à moyen et à long terme et les spreads de crédit des émetteurs se sont légèrement resserrés permettant une meilleure valorisation de nos actifs obligataires.

Les indices actions, hors France, ont réalisé des performances satisfaisantes en 2024 grâce aux résultats solides des entreprises, à l'attrait des investisseurs pour les valeurs technologiques et au début d'un cycle d'assouplissement monétaire des banques centrales. Cependant, le CAC 40 a réalisé une performance négative pénalisée par l'incertitude économique et politique engendrée par la dissolution de l'Assemblée nationale en juin 2024 et, par la suite liée à l'impossibilité de stabiliser la gouvernance de la France. La valorisation de notre compartiment actions a été peu impactée par cet environnement et nous avons conservé un niveau élevé de plus-values latentes.

Malgré le ralentissement du marché immobilier et le renchérissement du coût du crédit, la valorisation de nos actifs immobiliers en direct est restée résiliente, mais la valorisation de nos fonds à prépondérance immobilière a baissé tout en gardant une bonne rentabilité.

Au 31 décembre 2024, les provisions techniques de la Mutuelle de Poitiers Assurances en normes Solvabilité 2 s'élèvent à 747,0 M€ bruts de réassurance et à 603,8 M€ nets de réassurance.

La hausse de l'inflation et ses prévisions d'évolution pour les années futures ont été prises en compte dans les calculs des provisions techniques prudentielles.

► Pronoé Prévoyance

Au 31 décembre 2024, les actifs de Pronoé Prévoyance en normes Solvabilité 2 s'élèvent à 12,1 M€ en valeur de marché. Ils sont valorisés au montant pour lequel ils pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normale, entre des parties informées et consentantes.

L'écart de valorisation entre les placements en normes Solvabilité 2 et les placements en normes comptables correspond aux plus ou moins-values latentes.

Au 31 décembre 2024, les provisions techniques de Pronoé Prévoyance en normes Solvabilité 2 s'élèvent à 0,97 M€ bruts de réassurance et à 0,64 M€ nets de réassurance.

Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances

Au 31 décembre 2024, les actifs du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances en normes Solvabilité 2 s'élèvent à 1 272 M€ en valeur de marché. Ils sont valorisés au montant pour lequel ils pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normale, entre des parties informées et consentantes.

L'écart de valorisation entre les placements en normes Solvabilité 2 et les placements en normes comptables correspond aux plus ou moins-values latentes.

Au 31 décembre 2024, les provisions techniques du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances en normes Solvabilité 2 s'élèvent à 748,0 M€ bruts de réassurance et à 604,5 M€ nets de réassurance.

>>>| GESTION DU CAPITAL

Couverture du SCR et du MCR par les Fonds Propres au 31/12/2024							
	FOND PROPRES SOLVABILITÉ 2		Montant du SCR	Montant du MCR	Couverture du SCR	Couverture du MCR	
	Montant	% par rapport au total					
Mutuelle de Poitiers Assurances	FP TIER 1	635 M€ (633 M€)	95 % (95 %)	238 M€ (225 M€)	80 M€ (73 M€)	266 % (281 %)	796 % (869 %)
	FP TIER 2	34 M€ (31 M€)	5 % (5 %)			15 % (14 %)	
	FP TOTAUX	669 M€ (664 M€)	100 %			281 % (295 %)	
Pronoé Prévoyance	FP TOTAUX (TIER 1)	11,30 M€ (11,78 M€)	100 %	0,92 M€ (0,74 M€)	6,7 M€ (6,7 M€)	1 234 % (1 588 %)	169 % (176 %)
Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances	FP TOTAUX (TIER 1)	634 M€ (633 M€)	100 %	237 M€ (224 M€)	80 M€ (73 M€)	267 % (282 %)	788 % (861 %)

* Nous indiquons les résultats au 31/12/2023 entre parenthèses

► Mutuelle de Poitiers Assurances

En 2024, les taux de couverture du SCR et du MCR de la Mutuelle de Poitiers Assurances par les fonds propres attestent de la solidité de l'entreprise pour faire face à ses engagements :

- ▣ les fonds propres éligibles pour les couvertures du capital de solvabilité requis (SCR) et du minimum de capital requis (MCR) sont respectivement de 669 M€ et de 635 M€,
- ▣ le SCR est de 238 M€ et le MCR est de 80 M€,
- ▣ le ratio de couverture du SCR est de 281 % et celui du MCR est de 796 %.

Les taux de couverture du SCR et du MCR sont en légère diminution en 2024. En effet, notre SCR est en augmentation de 5,82 % (+13 M€) et notre MCR est en augmentation de 9,5 % (+ 7 M€) et parallèlement les fonds propres Solvabilité 2 augmentent de 0,3 % (+ 2 M€) donc dans une moindre mesure. L'ensemble explique cette baisse des taux de couverture.

La Mutuelle de Poitiers dispose de fonds propres robustes et les taux de couverture du SCR et du MCR sont à des niveaux élevés.

► Pronoé Prévoyance

En 2024, les taux de couverture du SCR et du MCR de Pronoé Prévoyance par les fonds propres attestent de la solidité de l'entreprise pour faire face à ses engagements :

- ▣ les fonds propres éligibles pour les couvertures du capital de solvabilité requis (SCR) et du minimum de capital requis (MCR) sont de 11,30 M€,
- ▣ le SCR est de 0,92 M€ et le MCR est de 6,7 M€,
- ▣ le ratio de couverture du SCR est de 1 234 % et celui du MCR est de 169 %.

Les taux de couverture du SCR et du MCR sont en diminution en 2024. En effet, dans un contexte de lancement d'activité, notre SCR est en augmentation de 23,39 % (+0,2 M€) et notre MCR est toujours égal au plancher absolu fixé par la réglementation de 6,7 M€ et parallèlement les fonds propres Solvabilité 2 baissent de 4,1 % (-0,5 M€). L'ensemble explique cette baisse des taux de couverture.

Pronoé Prévoyance dispose de fonds propres robustes et les taux de couverture du SCR et du MCR sont à des niveaux élevés.

► Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances

En 2024, les taux de couverture du SCR et du MCR du Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances par les fonds propres attestent de la solidité du Groupe Prudentiel pour faire face à ses engagements :

- ▣ les fonds propres éligibles pour les couvertures du capital de solvabilité requis (SCR) et du minimum de capital requis (MCR) sont de 634 M€,
- ▣ le SCR est de 237 M€ et le MCR est de 80 M€,
- ▣ le ratio de couverture du SCR est de 267 % et celui du MCR est de 788 %.

Les taux de couverture du SCR et du MCR sont en légère diminution en 2024. En effet, notre SCR est en augmentation de 5,88 % (+13 M€) et notre MCR est en augmentation de 9,6 % (+ 7 M€) et parallèlement les fonds propres Solvabilité 2 augmentent de 0,3 % (+ 1,6 M€) donc dans une moindre mesure. L'ensemble explique cette baisse des taux de couverture.

Le Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances dispose de fonds propres robustes et les taux de couverture du SCR et du MCR sont à des niveaux élevés.

SOMMAIRE

I - Activité et résultats

Plot 1

II - Système de gouvernance

Plot 2

III - Profil de risque

Plot 3

IV - Valorisation à des fins de solvabilité

Plot 4

V - Gestion du capital

Plot 5

lexique

ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution)

L'ACPR est l'organe français de supervision de la banque et de l'assurance.

AMSB (Administrative Management or Supervisory Body)
notion issue de la Directive 2009/138/CE du 25 novembre 2009 sur l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et leur exercice (Solvabilité 2)

« L'organe d'administration, de gestion ou de contrôle » est l'organe de gouvernance qui correspond au Conseil d'Administration et au Directeur Général au sein de la Mutuelle de Poitiers Assurances et de Pronoé Prévoyance.

EIOPA (European Insurance and Occupational Pensions Authority)
Autorité de régulation Européenne des Assurances et des Pensions Professionnelles.

Meilleure Estimation (Best Estimate en anglais)

La meilleure estimation est la valeur des provisions sous Solvabilité 2, elle correspond à la valeur actuelle attendue des flux de trésorerie futurs.

MCR (Minimum Capital Requirement)

Le Minimum de Capital Requis correspond à l'exigence minimale de fonds propres en dessous de laquelle l'intervention de l'autorité de contrôle est automatique.

ORSA (Own Risk and Solvency Assessment)

Évaluation interne des risques et de la solvabilité.

SCR (Solvency Capital Requirement)

Le capital de Solvabilité Requis est le niveau de capital-cible nécessaire pour que la probabilité de faillite de l'organisme d'assurance soit inférieure à 0,5 % à l'horizon d'un an. Calculé à partir d'une formule standard ou d'un modèle interne (qui peut être partiel), le SCR est censé incorporer tous les risques liés à l'activité d'assurance. La Mutuelle de Poitiers a choisi d'utiliser la formule standard.

SFCR (Solvency and Financial Conditions Report)

Rapport annuel narratif sur la solvabilité et la situation financière à destination du public.

1

ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

1-1	Activité	3
1.1.1	Présentation du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances	3
1.1.2	Présentation des filiales assurantielles composant le Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances	4
1.1.3	Transactions intra-groupe	5
1.1.4	Faits marquants 2024	6
1-2	Résultats 2024 des entités composant le Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances	8
1.2.1	Résultats de souscription	8
1.2.2	Résultats des investissements	14
1-3	Autres informations	17

1.1 ACTIVITÉ

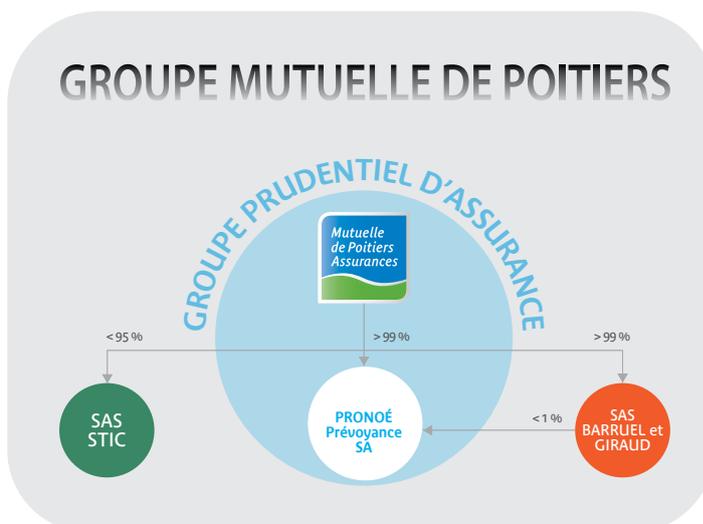
1.1.1 Présentation du Groupe Mutuelle de Poitiers

Le Groupe Mutuelle de Poitiers se compose de quatre entités, dont deux assurantielles formant le Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances, toutes situées en France :

- ▶ **La Mutuelle de Poitiers Assurances (entité assurantielle) :** Société d'Assurance Mutuelle à cotisations variables régie par le Code des Assurances, siège social lieu-dit Bois du Fief Clairet – 86066 Poitiers Cedex 9, SIRENE 775 715 683. Elle exerce une activité non vie relevant des branches 1 à 3 et 5 à 17 visées à l'article R.321-1 du code des assurances et commercialise des contrats en assurances de dommages (Incendie - Accident – Risques Divers) et assurances de personnes (santé individuelle et collective et individuelles accidents).
- ▶ **La Société Pronoé Prévoyance (entité assurantielle) :** Société anonyme à Conseil d'administration, au capital social de 12 000 000 euros entièrement libéré, siège social lieu-dit Bois du Fief Clairet – 86240 Poitiers Cedex 9, immatriculée au RCS de Poitiers sous le numéro 907 614 804, régie par le Code des assurances. Agréée par l'ACPR le 10 octobre 2022 pour les branches 1-2 et 20 visées à l'article R.321-1 du Code des assurances, elle exerce depuis début 2023 une activité vie et non vie. Elle a vocation à proposer des contrats de prévoyance couvrant le décès et les arrêts de travail ainsi que des contrats obsèques vie entière. La Mutuelle de Poitiers Assurances détient 99,9 % du capital social de la SA Pronoé Prévoyance. La société Pronoé Prévoyance a comme autre actionnaire, la SAS Barruel et Giraud, société de courtage, filiale de la Mutuelle de Poitiers Assurances, qui détient 0,1 % du capital social de la SA Pronoé Prévoyance.
- ▶ **La Société pour le Traitement de l'Information dans le Centre (STIC),** société par actions simplifiée, implantée au lieu-dit Bois du Fief Clairet – 86066 Poitiers Cedex 9, qui est spécialisée dans la délivrance de services et de conseils dans les domaines de l'informatique, de l'administration et la gestion de réseaux informatiques, de l'hébergement et du stockage de données numériques et d'applications, et de leur protection. La Mutuelle de Poitiers détient 95 % des actions et des droits de vote de la STIC, ce qui lui confère le contrôle exclusif de la Société STIC, au sens des dispositions de l'article L 233-16 du code de commerce.
- ▶ **La Société de courtage en assurance Barruel et Giraud,** qui est une société par actions simplifiée, implantée à Orléans, Société de courtage en assurance par l'intermédiaire de laquelle la Mutuelle de Poitiers assure le groupement des sociétaires « gendarmes ». Il s'agit des risques privés des personnels de la Gendarmerie Nationale en activité ou retraités, que la Mutuelle de Poitiers assure, par l'intermédiaire de ce courtier depuis 1964, sur l'ensemble du territoire français. La Mutuelle de Poitiers détient 99 % des actions et des droits de vote de Barruel et Giraud SAS, ce qui lui confère le contrôle exclusif de cette société, au sens des dispositions de l'article L 233-16 du code de commerce.

Le Groupe Mutuelle de Poitiers est représenté par l'organigramme financier ci-dessous :

Organigramme financier du Groupe Mutuelle de Poitiers présentant les différentes entités filiales de la Mutuelle de Poitiers Assurances



Le **Groupe Mutuelle de Poitiers** se compose de 4 entités, dont 2 assurantielles, toutes situées en France :

- Mutuelle de Poitiers Assurances (entité assurantielle) ;
- SA Pronoé Prévoyance (entité assurantielle) ;
- SAS STIC (prestations de services, conseils dans le domaine de l'informatique) ;
- SAS Barruel et Giraud (courtage de produits d'assurances).

Chaque Société dispose de ses propres organes de gouvernance. La **Mutuelle de Poitiers Assurances** est la société mère et détient la quasi-totalité des autres entités filiales. Elle assure le contrôle de ses filiales et consolide les comptes pour le Groupe Mutuelle de Poitiers.

Existence d'un **Groupe prudentiel au sens de la directive Solvabilité II** :

- de fait en raison des liens capitalistiques majoritaires entre 2 Sociétés d'assurances (Mère et filiale) – art. L356-1 du Code des Assurances – Entité sans personnalité juridique (pas d'organes de gouvernance, pas de statuts) ;
- le Groupe d'assurance doit avoir une stratégie commune, une cohésion dans la gestion des risques, une solvabilité suffisante (reporting Groupe, comptes consolidés,...).

Mise à jour 28-04-2022

La Mutuelle de Poitiers Assurances qui est la société mère, dite société consolidante, détient la quasi-totalité de ses filiales (participations supérieures à 95 %). Elle assure le contrôle de ses filiales et elle consolide les comptes pour le Groupe Mutuelle de Poitiers. La méthode de consolidation retenue est la méthode de l'intégration globale.

En 2024, le Groupe Mutuelle de Poitiers établit ses seconds comptes consolidés avec ses trois filiales Pronoé Prévoyance, Barruel et Giraud et STIC.

Le chiffre d'affaires consolidé est de 530,1 M€ et le résultat de l'exercice consolidé est bénéficiaire de 11,2 M€.

**Autorité de Contrôle
Prudential et de Résolution**

4 place de Budapest
CS 92459
75436 PARIS CEDEX 09

Commissaires aux Comptes

Cabinet HSF AUDIT
et
Cabinet DUO SOLUTIONS AUDIT

1.1.2 Présentation des filiales assurantielles composant le Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances

Au sein du Groupe Mutuelle de Poitiers, les deux entités assurantielles Mutuelle de Poitiers Assurances et Pronoé Prévoyance forment ensemble un « Groupe prudentiel » au sens de la Directive Solvabilité II. Elles exercent leurs activités en France uniquement.

Ce groupe qui n'a pas de personnalité juridique est désigné « Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances ».

La Mutuelle de Poitiers Assurances exerce une activité non vie et commercialise des contrats en assurance de dommages (Incendie - Accident - Risques Divers) et assurance de personnes (contrats santé individuels et collectifs et assurances accidents) qui représentent la totalité de son chiffre d'affaires

Elle ne pratique pas l'assurance des risques industriels (grandes entreprises).

Les produits d'assurance épargne-retraite et assurance emprunteur sont distribués en partenariat avec un assureur vie.

Société de taille intermédiaire, la Mutuelle de Poitiers fait preuve d'une forte capacité d'adaptation à son environnement et fait rayonner son esprit mutualiste.

Centrée sur son métier d'assureur et inscrite dans une vision de long terme, l'entreprise poursuit un objectif constant de renforcement des fonds propres en corrélation avec son développement lui permettant de respecter les exigences de solvabilité et d'offrir la solidité nécessaire à la protection de ses assurés tout en ayant pour objectif de leur faire bénéficier d'un bon rapport qualité prix avec des cotisations les plus ajustées possibles pour préserver au mieux leur pouvoir d'achat, d'un conseil de qualité et de disposer des ressources nécessaires permettant de faire face à ses engagements.

Résolument tournée vers l'avenir, la Mutuelle de Poitiers, par l'innovation, s'attache à relever les défis des nouveaux modes de distribution et de gestion, répondant ainsi aux besoins et aux attentes des sociétaires. Nous poursuivons nos projets de modernisation des outils et des produits d'assurance proposés à nos Sociétaires. C'est ainsi que dans le cadre du lancement de l'offre prévoyance, nous avons amélioré nos parcours de souscription pour les rendre plus fluides afin de répondre aux attentes des assurés.

Quant à Pronoé Prévoyance, elle a pour objectif de se développer de façon progressive et maîtrisée conformément au Business Plan. Elle a également pour objectif de répondre aux engagements mutualistes de sa société mère consistant à offrir sur le long terme à ses assurés et à leurs familles un rapport qualité/prix compétitif ainsi qu'un fort niveau de solidité pour leur protection et de permettre au Groupe Mutuelle de Poitiers de diversifier son offre de service et de le rendre plus attractif, renforçant la robustesse de son modèle pour l'avenir.

Les chiffres clés au 31 Décembre 2024 du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances et des entités le composant :

CHIFFRES CLÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2024

PÉRIMÈTRE MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES

*(+ INFORMATIONS GROUPE PRUDENTIEL : MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES ET PRONOÉ PRÉVOYANCE)



* Mutuelle de Poitiers Assurances et Pronoé Prévoyance



1.1.3 Transactions intra-groupe

Plusieurs conventions ont été conclues entre les entités du Groupe (convention de distribution, convention de mise à disposition de personnel, convention de prestation de services et d'externalisation d'activités importantes et critiques, convention de gestion de trésorerie, convention groupe TVA...) après avoir été présentées aux Conseils d'administration des entités concernées. Ces conventions ont pour objet d'organiser les relations entre les parties et d'optimiser le développement de leurs activités.

1.1.4 Faits marquants 2024 du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances et des entités le composant

- ▶ Après deux années (2022 et 2023) aux équilibres plus complexes, l'exercice 2024 est favorable pour la Mutuelle de Poitiers Assurances. L'environnement dans lequel nous évoluons reste cependant instable, marqué par des incertitudes sur le plan politique, économique et social en France et à l'international mais aussi par les effets du dérèglement climatique qui sont préoccupants pour l'ensemble du secteur.

Dans ce contexte général, le résultat de l'exercice 2024 de la Mutuelle de Poitiers Assurances est solide. Il est caractérisé par :

- ▣ Le chiffre d'affaires de 528,2 M €, en évolution de + 8,87 %, témoignant d'une **dynamique de croissance** qui se poursuit grâce au niveau d'implication de toutes les forces de l'entreprise du siège et de nos agences.
- ▣ Une **sinistralité globalement contenue** tenant compte :
 - Dans la branche Dommages aux biens et Catastrophes Naturelles :
 - de l'absence d'événements climatiques ou Catastrophes Naturelles majeurs,
 - d'une augmentation importante de la charge sinistre liée à de nombreux dégâts des eaux dans un contexte de forte pluviométrie,
 - d'une charge sinistre élevée liée à des incendies importants.
 - Dans la branche Automobile :
 - d'un contexte inflationniste toujours présent ayant un impact élevé sur les coûts d'indemnisation (hausse continue des coûts moyens des sinistres matériels) et la constatation d'une fréquence de sinistres en légère hausse,
 - d'une aggravation de la sinistralité Responsabilité civile corporelle sur exercices antérieurs,
 - de prestations d'assistance en hausse.
 - Dans la branche Assurances de Personnes :
 - d'une bonne tenue de la sinistralité relative aux garanties corporelles (GAV, premium),
 - d'une évolution maîtrisée des frais de soins.
 - Dans la branche Responsabilité civile et Construction :
 - d'une stabilisation du déficit technique de la responsabilité décennale,
 - d'un résultat technique favorable de la responsabilité civile générale.

Ce niveau de sinistralité globalement contenu intègre une reprise de la provision pour risques en cours nette de réassurance de 9,6 M € pour un solde de 11,8 M € à fin 2024 et a permis d'alimenter la provision d'égalisation à hauteur de 11,4 M € par la dotation de 8,5 M € dans la branche Dommages aux biens au titre des garanties « Evènements naturels » (tempête, grêle, neige), de 2,6 M € dans la branche « Catastrophes Naturelles » et de 0,3 M € dans la branche « Acceptations ». A fin 2024, la provision d'égalisation atteint 81,4 M €.

- ▣ Un **coût de réassurance élevé** résultant :
 - De primes cédées en augmentation de 23 % ;
 - D'une faible intervention des réassureurs eu égard notamment à l'absence d'évènements climatiques ou Catastrophes Naturelles majeurs sur l'année.
- ▣ **Les frais généraux restent bien maîtrisés** (un ratio de 22,73 % du chiffre d'affaires contre 22,97 % en 2023) dans un contexte d'investissements toujours soutenus pour l'innovation et la modernisation de nos offres d'assurance et de nos outils, pour l'accompagnement en ressources humaines des équipes en soutien d'activité et pour faire face aux nombreuses exigences réglementaires, dans le but d'améliorer toujours davantage la qualité du service rendu par la Mutuelle de Poitiers Assurances.
- ▣ **L'environnement financier a été marqué par une certaine volatilité** sur les marchés de taux d'intérêt en fonction des anticipations d'inflation et des politiques monétaires des banques centrales. Les marchés actions sont restés bien orientés à la hausse à l'exception des actions françaises affaiblies par l'impact du « risque France ». Le résultat financier de 32 M € du compte non technique 2024 est supérieur au budget prudent de 27,4 M € et à l'exercice 2023 (30,1 M €), grâce à l'augmentation des revenus des placements, entre autres immobiliers et obligataires, et aux opportunités de placements de nos liquidités à des taux attractifs.

En synthèse, le résultat de l'exercice de 10,6 M € de la Mutuelle de Poitiers Assurances est satisfaisant, démontrant **notre capacité** à poursuivre notre développement tout en préservant la robustesse financière de l'entreprise. Nos fonds propres qui sont portés à hauteur de 269 M € assurent avec notre provision d'égalisation **un fort niveau de solidité de l'entreprise pour la bonne protection de nos Sociétaires**.

Avec un taux de couverture du SCR de 281 % par les Fonds propres Tier 1 et 2, et un taux de couverture du MCR de 796 % par les seuls fonds propres Tier 1, la Solvabilité de l'entreprise est solide.

- ▶ Concernant Pronoé Prévoyance, les résultats commerciaux sont très encourageants. Le réseau de distribution est fortement impliqué dans la commercialisation de cette offre (+ 1.300 contrats en 2024 contre 1.040 en 2023). Depuis le lancement de la commercialisation de l'offre prévoyance le 26 janvier 2023, plus de 2.300 contrats ont ainsi été souscrits.

L'exercice 2024 est principalement caractérisé par :

- ▣ Un chiffre d'affaires de 0,529 M €, en phase avec nos prévisions du Business Plan.
- ▣ Une sinistralité constatée supérieure au prévisionnel en nombre mais qui reste modérée (au 31 décembre 2024, nous dénombrons 33 sinistres arrêt de travail et 1 sinistre décès).
- ▣ Des frais de gestion pour 669 k€, conformes au budget prévisionnel.

- Un résultat financier de 0,362 M€, supérieur à notre budget prévisionnel grâce à la bonne contribution des revenus des placements sur les produits de taux d'intérêt.

En synthèse, le résultat 2024 de Pronoé Prévoyance de – 0,253 M€ est en cohérence avec notre prévisionnel.

Avec un taux de couverture par ses fonds propres, du SCR de 1234 %, et du MCR de 169 %, la solvabilité de Pronoé Prévoyance est satisfaisante à la fin de sa deuxième année d'exercice.

L'année 2024 se caractérise également par la poursuite de notre démarche de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) afin de satisfaire les objectifs réglementaires en la matière, en vivant de manière concrète nos engagements et au-delà pour continuer à nous inscrire dans la construction d'un monde plus durable et responsable, en cohérence avec nos valeurs mutualistes. Ainsi, nous avons décliné nos engagements RSE dans des actions opérationnelles à travers des actions solidaires ou de mécénat, de communication, dans le choix durable de nos partenaires (relations durables et engagées)...

En conclusion, l'ensemble constitue un exercice satisfaisant pour la Mutuelle de Poitiers Assurances qui permet de renforcer sa solidité au service des Sociétaires. Dans un contexte marqué par des incertitudes politiques, économiques et sociales, une inflation persistante des coûts d'indemnisation et l'augmentation des charges de réassurance, nous avons su maintenir la dynamique de l'entreprise au service de nos Sociétaires, poursuivre notre développement tout en confortant nos fondamentaux de gestion. L'expérience, la solidité économique et le niveau de solvabilité de l'entreprise nous permettent d'aborder avec confiance l'avenir portés par notre statut mutualiste dont l'horizon est basé sur le long terme. Nous restons vigilants aux nombreuses volatilités et facteurs de risques qui concernent notre secteur (risque géopolitique, risque cyber, risques liés au changement climatique, risque inflationniste, risque de non-conformité, ...) et attentifs aux conséquences de ces risques sur nos activités.

1.2 RÉSULTATS 2024 DES ENTITÉS COMPOSANT LE GROUPE PRUDENTIEL MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES

Nous présentons dans cette partie pour les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances les résultats de chaque entité suivis de l'analyse de leurs branches respectives.

1.2.1 Résultats de souscription

1.2.1.1 Mutuelle de Poitiers Assurances

COMPTE TECHNIQUE

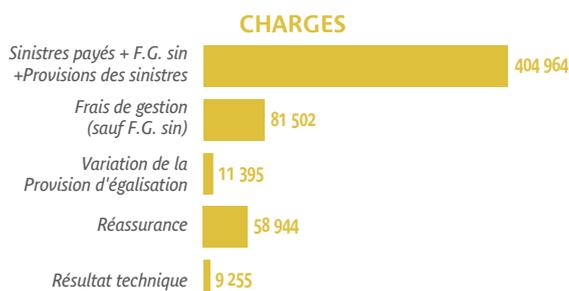
Les produits sont constitués :

- » des cotisations acquises à l'exercice de **511 796 809 €** composées des cotisations émises de 528 225 828 € amputées de la variation des cotisations non acquises pour l'exercice 2024 de 16 429 019 €,
- » des autres produits pour **26 863 680 €**, soit 5,10 % du chiffre d'affaires composés des produits des placements alloués au compte technique pour 25 203 918 € et des autres produits techniques pour 1 659 762 €,
- » une reprise des autres provisions techniques de **27 399 784 €** composée d'une reprise de la provision pour risques en cours (PREC) de 28 063 729 € et d'une alimentation des autres provisions techniques (rentes).

Les charges comprennent :

- » les charges de sinistres réglés et provisionnés pour **404 963 890 €**, en diminution de 10,8 % par rapport à 2023, qui se composent des sinistres payés pour 407 945 715 € (dont frais de gestion des sinistres pour 38 538 301 €) et d'une reprise de provisions de sinistres pour 2 981 825 €,
- » les frais d'acquisition, frais d'administration et autres Charges techniques pour **81 501 740 €**. Si nous ajoutons à ces frais ceux rattachés aux sinistres pour 38 538 301 €, l'ensemble des frais de gestion représente 120 040 041 €, soit 22,73 % du chiffre d'affaires contre 22,97 % en 2023,
- » la dotation de la provision d'égalisation pour **11 395 453 €**, portant celle-ci à 81 374 818 €. Elle permet de faire face aux futurs événements climatiques tels que la tempête, la grêle ou le gel, qui ont durement frappé l'entreprise ces dernières années,
- » la réassurance représente une charge de **58 944 333 €** composée des cotisations cédées / acquises à la réassurance diminuées de la prise en charge des sinistres par la réassurance.

Le résultat technique net représente un gain de **9 254 857 €**, en augmentation de 6 669 261 € par rapport à l'année précédente.



I - COMPTE TECHNIQUE

	Opérations brutes	Cession & rétrocessions	Opérations N	Opérations N-1	
1 Cotisations acquises	+	511 796 809	51 062 229	460 734 580	434 106 500
1a Cotisations (chiffre d'affaires) = + 8,87 % / 2023	+	528 225 828	51 340 325	476 885 503	443 403 875
1b Variation des cotisations non acquises	-	16 429 019	278 096	16 150 923	9 297 375
2 Produit des placements alloués	+	25 203 918	0	25 203 918	23 567 593
3 Autres produits techniques	+	1 659 762	0	1 659 762	1 722 794
4 Charges des sinistres :	-	404 963 890	7 678 901	397 284 990	395 307 828
4a Prestations+frais payés (dont F de G : 38 538 301 €)	-	407 945 715	24 997 389	382 948 326	343 889 350
4b Charges des provisions pour sinistres	-	-2 981 825	-17 318 489	14 336 664	51 418 478
5 Charges des autres provisions techniques	-	-27 399 784	-18 434 874	-8 964 910	-1 356 169
6 Participation aux résultats et Ristourne	-	0	0	0	0
7 Frais d'acquisition et d'administration :	-	71 737 395	2 873 869	68 863 525	65 486 695
7a Frais d'acquisition	-	44 705 073	0	44 705 073	42 595 870
7b Frais d'administration	-	27 032 322	0	27 032 322	24 930 230
7c Commissions reçues des réassureurs	+	0	2 873 869	-2 873 869	-2 039 405
8 Autres charges techniques	-	9 764 345	0	9 764 345	8 543 759
9 Variation de la provision pour égalisation	-	11 395 453	0	11 395 453	-5 999 629
RÉSULTAT TECHNIQUE :		68 199 190	58 944 333	9 254 857	-2 585 597

FRAIS DE GESTION (y compris frais de gestion des sinistres / C.A.)

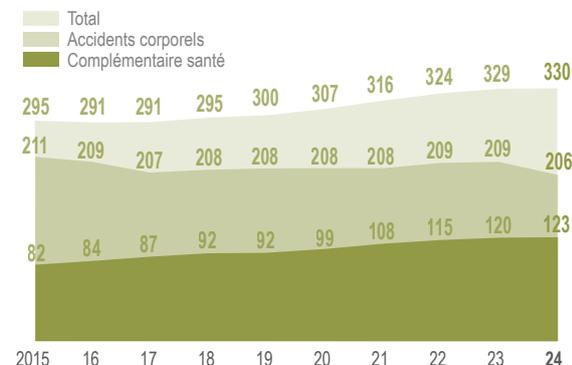
22,73%

22,97%

RÉSULTATS PAR BRANCHE

➤ Assurances de personnes - Dommages corporels

Nombre de contrats en milliers



Cette branche d'assurance concerne d'une part les contrats complémentaires santé individuels et collectifs, et d'autre part les assurances accidents.

Au total, le nombre de contrats est de 329.826 et le chiffre d'affaires de 136,8 millions d'euros, soit 25,89 % de notre chiffre d'affaires total, en progression de 9,91 % par rapport à 2023.

• COMPLÉMENTAIRES SANTÉ :

Les cotisations atteignent 114,3 millions d'euros, soit 21,64 % de notre chiffre d'affaires total et sont en hausse de 10,93 % par rapport à 2023.

La branche santé est composée des contrats santé individuels et des contrats collectifs.

Contrats santé individuels :

Les contrats santé individuels comprennent les contrats complémentaires santé individuels, les contrats Indemnités Journalières et les contrats Parcours Hospi.

Au total, le nombre de contrats santé individuels fin 2024 est de 120.745 en hausse de 2,84 % par rapport à 2023

Cette croissance est principalement liée à la progression des contrats complémentaires santé individuels due à la compétitivité de notre offre santé et aux actions menées par nos Agents qui nous ont permis de souscrire plus de nouveaux contrats. Cette croissance est aussi due au succès de notre contrat Parcours Hospi lancé en 2021 destiné à accompagner l'assuré durant toute son hospitalisation, complément indispensable à un contrat complémentaire santé ou accident corporel. Ce sont en effet plus de 1.028 contrats Parcours Hospi qui ont été souscrits en 2024 pour un total de 9.433 contrats en portefeuille à fin 2024.

Le nombre de contrats Indemnités Journalières est de 4.497 contrats en portefeuille à fin 2024 avec un chiffre d'affaires de 3 millions d'euros. Le nombre de contrats et le chiffre d'affaires Indemnités Journalières sont en baisse par rapport à 2023 suite à l'arrêt de la souscription de ces contrats auprès de la Mutuelle de Poitiers dans le cadre du lancement de l'activité Pronoé Prévoyance.

L'évolution des cotisations a été contenue afin de limiter le plus possible l'impact de l'augmentation des coûts des prestations sur le budget d'assurance des Sociétaires. L'exercice 2024 a été marqué par une sinistralité significative liée en partie aux transferts de charge de la sécurité sociale vers les complémentaires santé. Nous avons constaté cependant une augmentation des dépenses moins forte que prévue sur certains postes.

Le résultat de la branche Santé individuelle ressort en gain de 5,7 millions d'euros.

Contrats santé collectifs :

Le nombre de contrats fin 2024 est de 2.632 en hausse par rapport à 2023 de 2,02 %. Ce développement est conforme à nos attentes dans un contexte concurrentiel et d'évolution d'accords de branches imposant des niveaux de garantie non compatibles avec notre offre ANI.

Le résultat de cette branche ressort en gain de 287.659 euros malgré l'augmentation significative des coûts des prestations.

• LES ASSURANCES ACCIDENTS :

Elles sont composées des contrats Protection des Accidents de la Vie avec ses options « Garantie des Accidents de la Vie (GAV) » et « Premium Accidents », les Garanties du conducteur et les autres Individuelles accidents (extra scolaires...) et de notre nouveau contrat Multi-Mobilités dont la commercialisation a démarré en décembre 2021.

Les cotisations atteignent 22,5 millions d'euros, en hausse de 4,98 % par rapport à 2023, et représentent 4,25 % de notre chiffre d'affaires total en 2024. Le nombre de contrats fin 2024 est de 206.449 en légère baisse par rapport à 2023 de 1,04 %. Cette baisse est liée au transfert des contrats Accidents du Conducteur vers la garantie conducteur incluse dans le contrat automobile. Elle est partiellement compensée par l'évolution des contrats Multi-Mobilités dont le nombre de contrats en portefeuille est de 3.110 fin 2024.

Fin 2024, plus de 66.500 Sociétaires bénéficient d'une Garantie des Accidents de la Vie et près de 92.000 Sociétaires bénéficient d'une Premium Accidents. Contrairement aux années précédentes, on constate en 2024 une progression plus faible du nombre de garanties protection des accidents de la vie. Cela est attribuable au contexte économique défavorable ayant un impact sur le pouvoir d'achat des Sociétaires qui font des arbitrages sur leur budget d'assurance, notamment au détriment des garanties corporelles. Nous avons mis en place une communication spécifique auprès des Sociétaires pour leur rappeler l'importance de ces garanties pour eux et leur famille.

Chaque année, plus de 20 000 personnes meurent à la suite d'accidents domestiques soit 7 fois plus que sur la route ; c'est la première cause de décès chez les moins de 15 ans (source « Assurance Prévention »).

L'exercice 2024 a été marqué par une sinistralité conforme à nos prévisions. Le résultat de cette branche ressort en gain de 5,8 millions d'euros.

➤ Assurances automobiles

Nombre de contrats en milliers



Le nombre de contrats en vigueur fin 2024 est de 519.054 en progression de 14,30 % depuis 2015.

Le chiffre d'affaires de la branche automobile s'élève à 206,1 millions d'euros, en hausse de 8,49 % par rapport à 2023 avec un développement de 1,02 % du nombre de contrats.

Les assurances automobiles représentent 39,02 % de notre chiffre d'affaires total, contre 39,15 % en 2023.

La sinistralité a été fortement impactée par l'importante augmentation du coût des réparations automobiles et d'une aggravation de sinistres corporels importants.

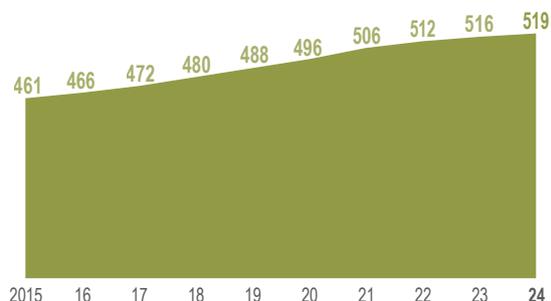
Dans la continuité de 2023, nous avons dû faire face à nouveau à une augmentation importante du coût de la réassurance.

Compte tenu de ces éléments, le résultat technique de cette branche ressort en perte de 16,5 millions d'euros. Nous continuons à répercuter l'ensemble des charges techniques sur les cotisations de nos Assurés, le plus progressivement possible pour protéger

au mieux leur pouvoir d'achat tout en travaillant à revenir à de meilleurs équilibres techniques.

➤ Assurances dommages aux biens, catastrophes naturelles et Protection juridique

Nombre de contrats en milliers



Le nombre des contrats en vigueur fin 2024 est de 518.742, en progression de 0,62 % par rapport à 2023 et de 12,44 % depuis 2015. Le chiffre d'affaires 2024, dommages aux biens catastrophes naturelles et protection juridique inclus, s'élève à 166,5 millions d'euros, en progression de 9,10 %.

Ces branches représentent 31,53 % du chiffre d'affaires contre 31,46 % en 2023. La sinistralité 2024 a été marquée par l'absence d'évènement naturel majeur, avec toutefois un nombre important de sinistres dégâts des eaux dans une année 2024 exceptionnellement pluvieuse et une forte sinistralité incendie des risques professionnels non agricoles.

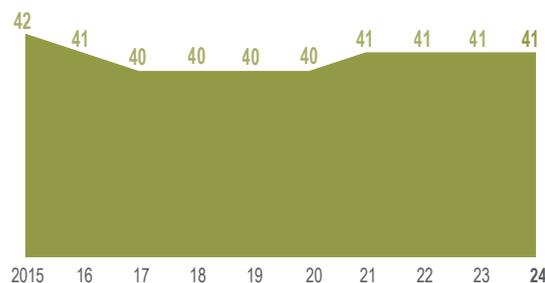
Nous continuons à subir par ailleurs une augmentation importante du coût de la réassurance.

Le résultat technique net cumulé de ces branches (dommages aux biens, catastrophes naturelles et protection juridique) ressort en gain de 11,6 millions d'euros tenant compte de l'alimentation

des provisions égalisations catastrophes naturelles et autres évènements naturels à hauteur de 11,1 millions d'euros.

➤ Risques divers

Nombre de contrats en milliers



Le nombre de contrats en vigueur fin 2024 est de 41.407, en progression de 0,31 % par rapport à 2023.

Ils regroupent la Responsabilité Civile générale, la construction et la caution et représentent 3,18 % du chiffre d'affaires total pour un montant de 16,8 millions d'euros en hausse de 3,69 % par rapport à 2023.

Le résultat technique de cette branche ressort en gain de 1,7 million d'euros avec une sinistralité favorable en Responsabilité Civile Générale et un résultat technique Responsabilité décennale qui reste déficitaire et stable par rapport à 2023.

➤ Acceptations

Cette activité, provenant principalement de participations à des pools de risques spéciaux (risques atomiques, risques de pollution, manifestations sportives, etc.) et à une participation au traité de réassurance de la société d'assurance L'Étoile, représente une très faible partie de notre chiffre d'affaires soit 0,39 % ; elle génère en 2024 un excédent de 0,66 million d'euros après alimentation de 0,3 million d'euros de la provision d'égalisation, la portant à 2,5 millions d'euros.

1.2.1.2 Pronoé Prévoyance

COMPTE TECHNIQUE NON-VIE

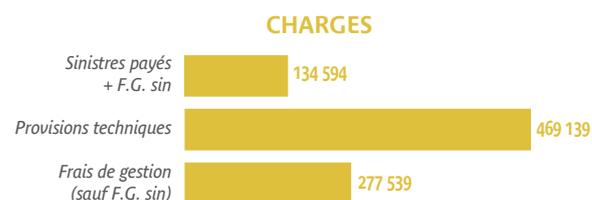
Les produits sont constitués :

- » des cotisations émises de l'exercice pour 306 042,62 € ajoutées de la variation des cotisations non acquises pour 4 309,32 €, soit **des cotisations acquises à l'exercice** (avant cessions aux réassureurs) de **310 351,94 €**.
- » **des produits des placements alloués** au compte technique non vie pour **10 099,63 €**.
- » la **réassurance** représente un produit de **126 085,58 €**.

Le résultat technique non vie net représente une perte de **434 734,16 €**.

Les charges comprennent :

- » les sinistres réglés et provisionnés pour 559 320,61 €, qui se composent des **sinistres payés pour 134 593,75 €** (dont frais de gestion des sinistres pour 65 883,20 €), et de provisions techniques pour 424 726,86 €.
- A ces provisions techniques s'ajoutent les autres provisions techniques de 44 412 € pour **un total de provisions techniques de 469 138,86 €** avant participation des réassureurs.
- » **les frais d'acquisition, frais d'administration et autres charges techniques pour 277 538,70 €**.



COMPTE TECHNIQUE NON-VIE

		Opérations Brutes	Cessions et Rétrocessions	Opérations Nettes N	Opérations Nettes N-1	
1	1. Primes acquises :	+	310 352	156 628	153 724	32 198
1a	Primes	+	306 043	156 628	149 415	66 483
1b	Variation des cotisations pour primes non acquises	-	4 309	0	4 309	-34 285
2	Produit des placements alloués du compte non-technique	+	10 100	0	10 100	1 787
3	Autres produits techniques	+	0	0	0	0
4	Charges des sinistres :	-	559 321	235 725	323 596	88 579
4a	Prestations et frais payés	-	134 594	33 655	100 939	62 118
4b	Charges des provisions pour sinistres à payer	-	424 727	202 070	222 657	26 461
5	Charges des autres provisions techniques	-	44 412	0	44 412	12 174
6	Participation aux résultats et ristourne	-	0	0	0	0
7	Frais d'acquisition et d'administration :	-	245 202	-46 988	198 213	156 443
7a	Frais d'acquisition	-	119 069	0	119 069	51 296
7b	Frais d'administration	-	126 132	0	126 132	-114 869
7c	Commissions reçues des réassureurs	+	0	-46 988	-46 988	-9 722
8	Autres charges techniques	-	32 337	0	32 337	34 360
9	Variation de la provision pour égalisation	-	0	0	0	0
RÉSULTAT TECHNIQUE NON-VIE :			-560 820	-126 086	-434 734	-257 571

COMPTE TECHNIQUE VIE

Les produits sont constitués :

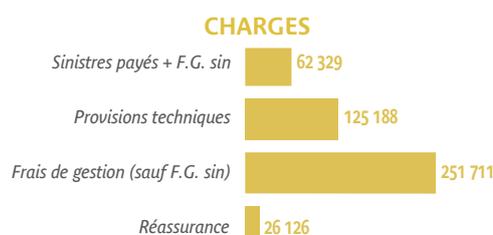
- » des cotisations acquises de l'exercice pour **222 660,91 €**.
- » des produits des placements alloués au compte technique vie pour **2 817,55 €**.

Le résultat technique vie représente une perte nette de **239 875,78 €**.



Les charges comprennent :

- » les sinistres réglés et provisionnés pour 174 661,70 €, qui se composent des sinistres payés pour **62 329,21 €** (composés uniquement de frais de gestion des sinistres) et de provisions techniques pour **125 188,49 €**.
- » les frais d'acquisition, frais d'administration et autres charges techniques pour **251 710,85 €**.
- » la réassurance représente une charge de **26 125,69 €**.



COMPTE TECHNIQUE VIE

		Opérations Brutes	Cessions et Rétrocessions	Opérations Nettes N	Opérations Nettes N-1	
1	Primes	+	222 661	113 747	108 914	35 123
2	Produit des placements	+	392 165	0	392 165	320 781
2a	Revenus des placements	+	387 864	0	387 864	308 036
2b	Autres produits des placements	+	4 301	0	4 301	5 009
2c	Produits provenant de la réalisation des placements	+	0	0	0	7 737
3	Ajustement ACAV (plus-values)	+	0	0	0	0
4	Autres produits techniques	+	0	0	0	0
5	Charges des sinistres	-	174 662	53 497	121 165	80 941
5a	Prestations et frais payés	-	62 329	0	62 329	58 987
5b	Charges des provisions pour sinistres à payer	-	112 332	53 497	58 835	21 954
6	Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	-	12 856	0	12 856	0
6a	Provisions d'assurance vie	-	0	0	0	0
6b	Provisions sur contrats en unités de compte	-	0	0	0	0
6c	Autres provisions techniques	-	12 856	0	12 856	0
7	Participation aux résultats	-	0	0	0	0
8	Frais d'acquisition et d'administration	-	220 118	34 124	185 994	176 593
8a	Frais d'acquisition	-	99 654	0	99 654	77 840
8b	Frais d'administration	-	120 463	0	120 463	109 507
8c	Commissions reçues des réassureurs et des garants en substitution	+	0	34 124	-34 124	-10 754
9	Charges des placements	-	30 175	0	30 175	28 009
9a	Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	-	29 028	0	29 028	26 136
9b	Autres charges des placements	-	-1 874	0	-1 874	1 874
9c	Pertes provenant de la réalisation des placements	-	3 020	0	3 020	0
10	Ajustement ACAV (moins-values)	-	0	0	0	0
11	Autres charges techniques	-	31 593	0	31 593	29 032
12	Produits des placements transférés au compte non-technique	-	359 173	0	359 173	292 234
RÉSULTAT TECHNIQUE VIE :			-213 750	26 126	-239 876	-250 905

I RÉSULTATS PAR BRANCHE

L'offre prévoyance de Pronoé Prévoyance couvre les contrats d'assurance Prévoyance des Particuliers, Prévoyance TNS non agricoles et Prévoyance TNS agricoles.

Ces contrats sont collectifs à adhésion facultative et permettent à nos assurés de se couvrir en cas de décès, d'incapacité, d'invalidité, de maladies redoutées par suite de maladie ou d'accident. Pour nos assurés Travailleurs Non Salariés agricoles, le contrat de Prévoyance permet également de couvrir les accidents subis par les enfants de l'assuré, le conjoint non collaborateur de l'assuré, les aides familiaux ainsi que le retraité de l'exploitation agricole participant à la mise en valeur de l'exploitation.

Au total, le nombre de contrats en portefeuille à fin 2024 est de 2.341. Ils sont répartis au sein de trois produits :

Prévoyance des Particuliers :

Les contrats d'assurance Prévoyance des Particuliers représentent 21,7 % du chiffre d'affaires 2024 pour un montant de 0,115 M€ avec une part du nombre de contrats de 66,8 % (soit 1 563 contrats).

Prévoyance des Travailleurs Non-Salariés non agricoles :

Les contrats d'assurance Prévoyance des Travailleurs Non Salariés non agricoles couvrent les artisans, les professions libérales et les commerçants. Ils représentent 62,4 % du chiffre d'affaires 2024 pour un montant de 0,330 M€ avec une part du nombre de contrats de 26,1 % (soit 612 contrats).

Prévoyance des Travailleurs Non-Salariés agricoles :

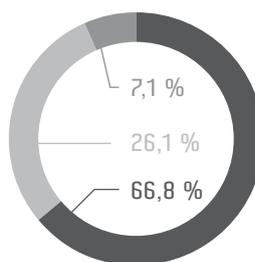
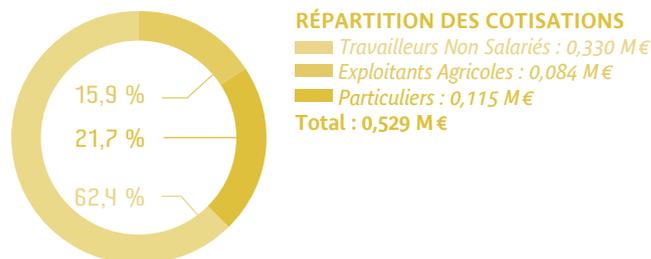
Les contrats d'assurance Prévoyance Travailleurs Non-Salariés agricoles couvrent les exploitants agricoles. Ils représentent 15,9 % du chiffre d'affaires 2024 pour un montant de 0,084 M€ avec une part du nombre de contrats de 7,1 % (soit 166 contrats).

Le chiffre d'affaires s'élève à 0,529 M€. Il se répartit à hauteur de 42 % en activité vie (assurance décès) et 58 % en activité non vie.

En terme de sinistralité, nous dénombrons au 31 décembre 2024, 33 sinistres arrêt de travail et 1 sinistre décès. Cette sinistralité constatée est supérieure au prévisionnel en nombre mais reste modérée.

Les frais de gestion sont conformes à nos projections. Les produits des placements ont bénéficié de l'environnement favorable des taux.

Le résultat de Pronoé Prévoyance ressort en perte de 0,253 M€ en cohérence avec notre prévisionnel.



1.2.2 Résultats des investissements

1.2.1.1 Mutuelle de Poitiers Assurances

Nous présentons dans cette partie pour les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances les résultats des investissements de chaque entité suivis de leur analyse ainsi que ceux du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances.

COMPTE NON TECHNIQUE

Les produits sont constitués :

- » des produits des placements non alloués au compte technique ainsi que les autres produits non techniques et les produits exceptionnels qui s'élèvent à **11 021 137€**,
- » du résultat technique net de **9 254 857€**.

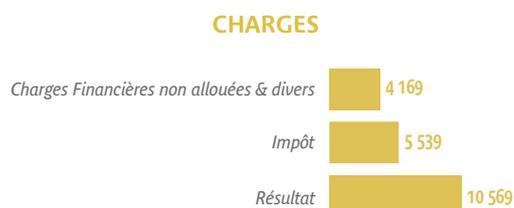
Les charges comprennent :

- » **Les charges de placement non allouées** au compte technique ainsi que les autres charges non techniques et les charges exceptionnelles s'élèvent à **4 168 780€**,
- » L'impôt sur les sociétés, la taxe sur les excédents de provisions techniques autres impôts et taxes pour **5 538 671€**.

Le bénéfice de l'exercice, s'élève à **10 568 543€**.

Ce résultat, ajouté au produit des droits d'adhésion et après affectation décidée par l'Assemblée Générale, entraîne **une augmentation de 11 003 793€ de nos fonds propres**, soit 2,10 % des cotisations émises.

Les fonds propres représentent ainsi désormais un ratio de 51,01 % du chiffre d'affaires.



I - COMPTE NON TECHNIQUE

	Opérations N	Opérations N-1
1 Résultat technique :	+ 9 254 857	-2 585 597
3 Produits des placements :	+ 45 453 937	42 456 728
3a Revenus des placements	- 34 036 783	30 040 569
3b Autres produits des placements	+ 1 989 552	3 313 829
3c Profits provenant de la réalisation des placements	+ 9 427 602	9 102 330
5 Charges des placements :	- 13 466 074	12 328 034
5a Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	- 4 107 576	3 549 106
5b Autres charges des placements	- 3 955 333	4 897 453
5c Pertes provenant de la réalisation des placements	- 5 403 166	3 881 476
6 Produits des placements transférés	- 25 203 918	23 567 593
7 Autres produits non techniques	- 326 605	464 674
8 Autres charges non techniques	- 1 269 177	1 261 200
9 Résultat exceptionnel :	- 1 010 984	-163 970
9a Produits exceptionnels	+ 1 054 719	1 683 723
9b Charges exceptionnelles	- 43 736	1 847 693
10 Participation des salariés	-	53 216
11 Impôt sur les bénéfices	5 538 671	2 924 874
RÉSULTAT DE L'EXERCICE :	10 568 543	36 917
Renforcement des fonds propres :	11 003 793	463 587
Fonds propres / CA	51,01%	53,27%

Présentation des revenus des placements par classe d'actifs au 31 décembre 2024

Performance globale et par classe d'actifs (en valeur de réalisation) au 31.12.2024	Revenus des placements	Poids en % des revenus
GLOBAL (1 212,3 M €)	34 M€	100 %
Immobilier en direct et fonds à prépondérance immobilière (243 M€)	9,4 M€	27,6 %
Actions en direct, OPCVM actions et Participations (122,8 M€)	3,6 M€	10,5 %
Fonds d'infrastructures et de Private Equity (89,7 M€)	1 M€	3 %
Obligations et fonds à prépondérance obligataire (712,4 M€)	19,2 M€	56,4 %
Placements à court terme et trésorerie disponible (44,4 M€)	0,8 M€	2,5 %

Le montant global de nos placements en valeur de réalisation a progressé de 39 millions d'euros à 1 212,3 millions d'euros à fin 2024 (hors dépôts auprès des entreprises cédantes et hors parts non libérées de fonds), soit une hausse de 3,3 % par rapport à l'exercice précédent.

Les revenus des placements ont augmenté de 4 millions d'euros à 34 millions d'euros, soit une augmentation de 13,3 % par rapport à l'exercice précédent.

1.2.1.2 Pronoé Prévoyance

Le détail des produits et des charges des placements de l'exercice 2024 est présenté dans le compte de résultat technique vie (cf. SFCR Plot 1 - section 1.2.1. Résultats de souscription).

COMPTE NON TECHNIQUE

Les produits des placements alloués au compte non technique s'élèvent à **359 172,83 €**.

Par ailleurs, les produits de placement transférés au compte technique non vie s'élèvent à **10 099,63 €**.

L'impôt comptabilisé pour **72 823 €** correspond à la réallocation immédiate de l'économie d'impôt de la Mutuelle de Poitiers Assurances dans le cadre de l'intégration fiscale de Pronoé Prévoyance avec la Mutuelle de Poitiers Assurances, société mère.

Les résultats déficitaires provenant des comptes techniques non vie et vie, s'élèvent respectivement à **434 734,16 €** et **239 875,78 €**, ce qui entraîne un déficit de l'exercice qui s'élève à **252 713,74 €**.



COMPTES NON TECHNIQUES

		Opérations Nettes N	Opérations Nettes N-1
1	Résultat technique de l'assurance non-vie	+ -434 734	-257 571
2	Résultat technique de l'assurance vie	+ -239 876	-205 905
3	Produits des placements	+ 0	0
3a	Revenus des placements	+ 0	0
3b	Autres produits des placements	+ 0	0
3c	Profits provenant de la réalisation des placements	+ 0	0
4	Produits des placements alloués du compte technique vie	+ 359 173	292 234
5	Charges des placements :	- 0	0
5a	Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	- 0	0
5b	Autres charges des placements	- 0	0
5c	Pertes provenant de la réalisation des placements	- 0	0
6	Produits des placements transférés au compte technique non-vie	- 10 100	1 787
7	Autres produits non techniques	+ 0	0
8	Autres charges non techniques	- 0	0
9	Résultat exceptionnel :	+ 0	0
9a	Produits exceptionnels	+ 0	0
9b	Charges exceptionnelles	- 0	0
10	Participation des salariés	- 0	0
11	Impôts sur les bénéfices	- -72 823	-56 641
RÉSULTAT DE L'EXERCICE :		-252 714	-161 388

Présentation des revenus des placements par classe d'actifs au 31 décembre 2024

Performance globale et par classe d'actifs (en valeur de réalisation) au 31.12.2024	Revenus des placements	Poids en % des revenus
GLOBAL (12 056 K€)	387,8 K€	100 %
Immeubles, SCI et fonds à prépondérance immobilière (1 227 K€)	68,7 K€	17,7 %
Obligations et OPCVM obligataires (4 364 K€)	86,2 K€	22,2 %
Trésorerie disponible, Prêts et placements de trésorerie (6 465 K€)	232,9 K€	60,1 %

À fin 2024, le montant global de nos placements en valeur de réalisation s'est établi à 12,06 millions d'euros ce qui représente une baisse de 178 846 euros par rapport à fin 2023. Les revenus des placements de l'exercice 2024 ont représenté un montant 387 864 euros, contre un montant de 308 036 euros en 2023. Pour rappel, un apport en numéraire d'un montant de 12 millions d'euros a été réalisé dans le cadre de la constitution de Pronoé Prévoyance et nous avons débuté nos investissements au cours de l'exercice 2022.

1.2.2.3 Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances

En 2024, l'environnement financier a été marqué par une certaine volatilité sur les marchés de taux d'intérêt en fonction des anticipations d'inflation et des politiques monétaires des banques centrales. Les marchés actions sont restés bien orientés et à la hausse à l'exception des actions françaises affaiblies par l'impact du risque France.

Dans ce contexte, nous avons poursuivi la gestion de nos actifs en personne prudente avec une perspective de long terme. Le résultat financier du Groupe s'est établi à 32,3 M€ (30,4 M€ en 2023), grâce à l'augmentation des revenus des placements, entre autre immobiliers et obligataires, et aux opportunités de placements de nos liquidités à des taux attractifs.

Pour le Groupe, le montant des produits des placements s'est élevé à 45,8 millions d'euros et le montant des charges des placements à 13,5 millions d'euros.

Présentation des revenus des placements par classe d'actifs au 31 décembre 2024

Performance globale et par classe d'actifs (en valeur de réalisation) du Groupe au 31.12.2024	Revenus des placements	Poids en % des revenus
GLOBAL (1 112,4 M€)	34,4 M€	100 %
Immobilier en direct et fonds à prépondérance immobilière (244,2 M€)	9,5 M€	27,5 %
Actions en direct, OPCVM actions et Participations (110,7 M€)	3,6 M€	10,4 %
Fonds d'infrastructures et de Private Equity (89,7 M€)	1 M€	3 %
Obligations et fonds à prépondérance obligataire (716,8 M€)	19,3 M€	56 %
Placements à court terme et trésorerie disponible (50,9 M€)	1,1 M€	3,1 %

Les revenus des placements de l'exercice 2024 ont représenté un montant de 34,4 millions d'euros contre 30,3 millions d'euros en 2023.

À fin 2024, le montant global des placements en valeur de réalisation du Groupe a progressé de 38,9 millions d'euros à 1 212,4 millions d'euros.

1.3 AUTRES INFORMATIONS

À date, aucune autre information n'est pertinente concernant l'activité et les résultats du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances et de ses entités.

2

SYSTÈME DE GOUVERNANCE

2-1	Informations générales sur le système de gouvernance	19
2.1.1	Administration et direction des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances	19
2.1.1.1	Le Conseil d'Administration de chacune des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances	19
2.1.1.2	Le Directeur Général de chacune des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances (et les membres du Comité de Direction de l'entreprise mère)	21
2.1.1.3	Les fonctions clés exigées par la Directive Solvabilité 2	23
2.1.1.4	Faits marquants 2024	25
2.1.2	La politique et les pratiques de rémunération	25
2.1.2.1	Les principes de rémunération	25
2.1.2.2	Information sur les pratiques applicables aux membres du Conseil d'Administration	26
2.1.2.3	Information sur les pratiques applicables aux dirigeants effectifs et aux autres membres du Comité de Direction de l'entreprise mère	26
2.1.2.4	Information sur les pratiques relatives aux salariés de la Mutuelle de Poitiers Assurances	27
2.1.2.5	Information relative aux agents généraux	27
2.1.3	Communication intragroupe	27
2-2	Exigences de compétence et d'honorabilité des personnes visées par la Directive Solvabilité 2	27
2-3	Gestion des risques	29
2.3.1	Description du système de gestion des risques	29
2.3.2	L'animation de la filière gestion des risques	30
2.3.3	Informations sur la mise en œuvre de la réglementation relative à la résilience opérationnelle numérique	32
2-4	ORSA : évaluation interne des risques et de la solvabilité	32
2-5	Système de contrôle interne	33
2.5.1	Description du système de contrôle interne	33
2.5.2	Mise en œuvre de la Fonction de vérification de la Conformité	34
2-6	Fonction Audit Interne	34
2.6.1	Mise en œuvre de la Fonction d'audit interne	34
2.6.2	Indépendance et objectivité de la Fonction Audit interne par rapport aux activités auditées	35
2-7	Fonction actuarielle	35
2-8	Sous-traitance	36
2.8.1	Description de la politique de sous-traitance des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances	36
2.8.2	Information sur toute activité ou fonction opérationnelle importante ou critique sous-traitée	36
2-9	Évaluation de l'adéquation du système de gouvernance des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances par rapport à la nature, l'ampleur et la complexité des risques inhérents à leur activité	37
2-10	Autres informations	39

2.1 INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE

2.1.1 Administration et direction des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances

La Mutuelle de Poitiers Assurances et Pronoé Prévoyance sont deux entités assurantielles qui constituent un Groupe prudentiel au sens de la Directive Solvabilité II. La Mutuelle de Poitiers Assurances, qui détient 99,9 % du capital social de Pronoé Prévoyance, est désignée comme « entreprise-mère » et Pronoé Prévoyance comme « entreprise filiale », les deux entités composant le « Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances » (L356-1 du Code des assurances). Ce Groupe n'est pas doté de la personnalité morale et ne dispose donc pas d'organes de gouvernance propre. Son système de gouvernance repose sur celui de ses deux entités assurantielles : la Mutuelle de Poitiers Assurances et Pronoé Prévoyance.

L'entreprise mère Mutuelle de Poitiers Assurances est une Société d'Assurance Mutuelle régie par le Code des Assurances immatriculée sous le numéro SIREN 775 715 683. Il s'agit d'une société civile, sans but lucratif, qui n'a ni capital social, ni actionnaire à rémunérer.

Sa gouvernance mutualiste repose sur une séparation claire entre les fonctions exécutives d'une part, et les missions de contrôle et de surveillance d'autre part. Trois organes distincts en assurent le contrôle, la stratégie et la gestion :

- L'Assemblée Générale, composée de délégués élus par les Sociétaires,
- Le Conseil d'Administration, nommé par l'Assemblée Générale,
- Le Directeur Général, nommé par le Conseil d'Administration.

Pronoé Prévoyance est une société anonyme à Conseil d'Administration régie par le Code des assurances qui a été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Poitiers le 26 novembre 2021 sous le numéro 907 614 804.

Trois organes distincts en assurent le contrôle, la stratégie et la gestion :

- L'Assemblée Générale, composée des actionnaires Mutuelle de Poitiers Assurances (détention de 99,9 % du capital social) et Barruel et Giraud (détention de 0,1 % du capital social),
- le Conseil d'Administration, dont les membres sont nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires,
- le Directeur Général, nommé par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration et le Directeur Général de chaque entité forment l'AMSB, organe d'administration de gestion ou de contrôle au sens du Règlement délégué n°2015/35 du 10 octobre 2014 et conformément aux articles R354-1 et 356-33 du Code des assurances.

Les principes de fonctionnement des organes de gouvernance (attributions, composition...) sont prévus aux Statuts et aux Règlements Intérieurs du Conseil d'Administration de chaque entité du Groupe prudentiel.

2.1.1.1 Le Conseil d'Administration de chacune des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances

Tout en ayant des organes de gouvernance distincts de ceux de l'entreprise mère (*Assemblée générale, Conseil d'Administration, Directeur Général, Dirigeants effectifs*) ainsi que de fonctions clés propres, le fonctionnement des organes de Pronoé Prévoyance est aligné sur celui de la Mutuelle de Poitiers Assurances « entreprise mère », l'objectif étant de permettre un pilotage efficace des activités et des risques ainsi qu'un contrôle efficient et cohérent. Il a ainsi été acté le principe selon lequel tous les administrateurs de la Mutuelle de Poitiers Assurances, à l'exception de l'administrateur élu par le personnel salarié de la Mutuelle de Poitiers Assurances, composent le Conseil d'Administration de Pronoé Prévoyance qui compte également comme Administrateur la Mutuelle de Poitiers Assurances, personne morale représentée par une personne physique désignée par son propre Conseil d'Administration. Les deux entités ont par ailleurs aligné la durée de mandat et la limite d'âge des administrateurs et opté pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

Le Directeur Général de chaque entité rend compte de la gestion, du pilotage et du suivi des activités et des risques au Conseil d'Administration ainsi qu'aux Comités spécialisés du Conseil d'Administration de l'entreprise mère Mutuelle de Poitiers Assurances dont les compétences ont été étendues au périmètre d'activité de Pronoé Prévoyance (Comité Financier d'Audit, des Risques et de suivi des filiales, Comité Juridique et de Conformité, Comité de Sélection et de Rémunération).

La composition des Conseils d'Administration des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances est détaillée ci-après.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES



De gauche à droite : M. de Vasselot, C. Allard, E. Guillaumond, Gal J-M. Olivieri, D. de La Grandière, Me A. de Cambourg, H. des Courtis, C. Aubin, B. Moulouguet, E. Camus Nikitine, P. de Lassée, F Musereau, P-C. Pradier, Gal F. Kern.

Le Conseil d'Administration est composé de 12 membres nommés par l'Assemblée Générale parmi les Sociétaires et d'un Administrateur salarié élu par le personnel salarié de la Mutuelle de Poitiers Assurances. Les Administrateurs, élus pour 6 ans et rééligibles, déterminent les orientations de l'activité de la Société et veillent à leur mise en œuvre. Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président et deux Vice-Présidents qui forment le bureau du Conseil d'Administration.

PRÉSIDENT

M Christian AUBIN, Doyen honoraire et Professeur émérite à la Faculté des Sciences Économiques de Poitiers. Date de fin de mandat : 2031

VICE-PRÉSIDENTS

M Bruno MOULONGUET, Agriculteur retraité. Date de fin de mandat : 2031

M Hervé des COURTIS, Courtier en réassurance retraité. Date de fin de mandat : 2029

ADMINISTRATEURS

Mme Donatienne de La GRANDIÈRE, Agricultrice retraitée. Date de fin de mandat : 2031

Général (2S) François KERN, 1^{er} Adjoint de la Mairie de Chantilly. Ancien Directeur Général des services de la Mairie de Chantilly. Date de fin de mandat : 2027

M Patrick de LASSÉE, Président Honoraire du Tribunal de Commerce de Poitiers. Date de fin de mandat : 17 mai 2024 (limite d'âge statutaire)

Maître Anne de CAMBOURG, Avocat associée au barreau de Poitiers. Date de fin de mandat : 2027

M Médéric de VASSELLOT, Directeur de l'innovation des méthodes et process (OFI AM) retraité. Date de fin de mandat : 2029

Général (2S) Jean-Michel OLIVIERI, Conseiller pour la sécurité générale au Cabinet du Directeur Général de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris (AP-HP) retraité. Date de fin de mandat : 2029

Mme Elisabeth GUILLAUMOND, Gérante de la Société FABRIX. Date de fin de mandat : 2027

Mme Emmanuelle CAMUS NIKITINE, Directrice juridique retraitée de la société internationale SGD, société spécialisée dans l'industrie verrière, pharmaceutique, parfumerie/cosmétique. Date de fin de mandat : 2029

Maître François MUSEREAU, Avocat associé au barreau de Poitiers. Date de fin de mandat : 2031

M Pierre-Charles PRADIER, Chercheur associé au Centre d'Economie de la Sorbonne, Président du Conseil de surveillance de Fifa Clearing House. Date de fin de mandat : 2027

ADMINISTRATEUR ÉLU PAR LE PERSONNEL SALARIÉ

M Cédric ALLARD, Inspecteur Régleur au sein du service « sinistres corporels » à la Mutuelle de Poitiers. Date de fin de mandat : 2026

PRÉSIDENTS HONORAIRES

M Henri MARCEL, Ingénieur Agronome (INA).

Maître Yves MUSEREAU, Avoué Honoraire près la Cour d'Appel de Poitiers.

Docteur Jacques DROUINEAU, Ancien Chef du pôle d'imagerie du CHU de Poitiers

DIRECTEUR GÉNÉRAL HONORAIRE

M Olivier DÉSSERT

LES COMITÉS SPÉCIALISÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Trois Comités consultatifs sont chargés de préparer les délibérations du Conseil d'Administration et de lui faire des recommandations dans leurs domaines de compétence. Ils agissent sous la responsabilité exclusive et collective des membres du Conseil d'Administration et leurs attributions sont fixées par le règlement intérieur du Conseil d'Administration.

Il s'agit :

- du Comité Financier d'Audit, des Risques et de suivi des filiales,
- du Comité juridique et de conformité,
- du Comité de sélection et de rémunération.

La compétence de ces Comités a été étendue au périmètre d'activité de Pronoé Prévoyance, filiale de la Mutuelle de Poitiers Assurances.

ADMINISTRATEURS PRONOÉ PRÉVOYANCE

M Christian AUBIN, Président,

M Bruno MOULONGUET, 1^{er} Vice-Président,

M Hervé des COURTIS, 2^e Vice-Président,

Mme Donatienne de la GRANDIÈRE,

Général (2S) François KERN,

M Patrick de LASSÉE (jusqu'au 17 mai 2024)

Maître Anne de CAMBOURG,

M Médéric de VASSELLOT,

Général (2S) Jean-Michel OLIVIERI,

Mme Elisabeth GUILLAUMOND,

Mme Emmanuelle CAMUS NIKITINE,

Maître François MUSEREAU,

M Pierre-Charles PRADIER,

Mutuelle de Poitiers Assurances représentée par **M. Stéphane DÉSSERT**.

2.1.1.2 Le Directeur Général de chacune des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances (et les membres du Comité de Direction de l'entreprise mère)



De gauche à droite : A-S. Fraissinet, E. Ballif, M. Daubelcour, M. Duflos, S. Désert, A. Rémy, E. Moreau, T. Gallet, L. Machado.

Au sein de chaque entité du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances, le Conseil d'Administration nomme un Directeur Général. Ce dernier est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et la représente dans ses rapports avec les tiers. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration.

La direction générale de la Mutuelle de Poitiers Assurances et de Pronoé Prévoyance a été confiée à M. Stéphane Désert, Directeur Général et Dirigeant Effectif de plein droit.

Dans chacune de ces Sociétés, le Directeur Général est assisté de deux Seconds Dirigeants Effectifs :

- Mme Anne-Sophie Fraissinet, Directeur Général Adjoint et Directeur Financier et des Risques de l'entreprise mère Mutuelle de Poitiers Assurances, Second dirigeant effectif des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances,
- M. Thierry Gallet, Directeur Général Adjoint et Directeur Technique Assurance et de l'offre de services de l'entreprise mère Mutuelle de Poitiers Assurances, Second dirigeant effectif des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances.

Pronoé Prévoyance n'ayant pas de salariés, Mme Anne-Sophie Fraissinet et M. Thierry Gallet ont été mis à disposition par la Mutuelle de Poitiers à Pronoé Prévoyance pour exercer leur fonction de Second dirigeant effectif aux côtés du Directeur Général de Pronoé Prévoyance.

Le Directeur Général de chaque entité, M. Stéphane Désert, s'appuie également sur le Comité de Direction de l'entreprise mère Mutuelle de Poitiers Assurances qui l'assiste dans le pilotage de la gestion opérationnelle de chaque Société.

Ce comité se compose en 2024 de neuf membres. Il intègre dans son champ de compétences l'activité de Pronoé Prévoyance.

COMITÉ DE DIRECTION DE LA MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES - 2024

Stéphane DÉSSERT
*Directeur Général
 Dirigeant Effectif*



Anne-Sophie FRAISSINET



*Directeur Financier et des risques
 Directeur Général Adjoint
 Second Dirigeant Effectif*

Thierry GALLET



*Directeur Technique assurance et de l'offre de services
 Directeur Général Adjoint
 Second Dirigeant Effectif*

Marie DUFLOS



Directeur Juridique, Conformité et Secrétariat Général

Augustin RÉMY



Directeur de l'Indemnisation et de la RSE

Emmanuel BALLIF



Directeur Commercial, digital et communication externe

Évelyne MOREAU



Directeur Organisation et Audit interne

Lionel MACHADO



Directeur de l'Informatique et des systèmes d'information

Mireille DAUBELCOUR



Directeur des Ressources humaines et communication interne

DIRIGEANTS EFFECTIFS DE PRONOÉ PRÉVOYANCE

- Stéphane DÉSSERT, Directeur Général et Dirigeant Effectif de plein droit
- Anne-Sophie FRAISSINET, Second Dirigeant Effectif
- Thierry GALLET, Second Dirigeant Effectif

2.1.1.3 Les fonctions clés exigées par la Directive Solvabilité 2

Dans leur système de gouvernance, la Mutuelle de Poitiers Assurances et Pronoé Prévoyance ont procédé chacune à la nomination des fonctions clés conformément à l'article L354-1 du Code des assurances. Le tableau ci-dessous indique quelles sont ces fonctions et leurs attributions réglementaires :

Fonction	Attributions - les Responsables des fonctions clés au sens de la Directive solvabilité 2 s'acquittent de toutes les missions suivantes :
Gestion des Risques	<p>Article 269 du Règlement délégué et R354-2-3 du Code des Assurances :</p> <ul style="list-style-type: none"> - participation à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques, en lien avec la Direction de l'entreprise et les autres responsables de fonctions clés ; - assurer le suivi du système de gestion des risques ; - assurer le suivi du profil de risque général de l'entreprise dans son ensemble ; - rendre compte des expositions au risque de manière détaillée et conseiller les dirigeants effectifs et le Conseil d'Administration sur les questions de gestion des risques, y compris en relation avec des questions telles que la stratégie de l'entreprise, les projets et investissements de grande ampleur ; - identifier et évaluer les risques émergents.
Conformité	<p>Articles 270 du Règlement délégué et R354-4-1 du Code des Assurances :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mettre en place une politique de conformité et un plan de conformité ; - définir les responsabilités, les compétences et les obligations de reporting liées à la conformité ; - évaluer l'adéquation des mesures adoptées par l'entreprise d'assurance ou de réassurance pour prévenir toute non-conformité ; - conseiller le Directeur Général ainsi que le Conseil d'Administration sur toutes questions relatives au respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives afférentes à l'accès aux activités de l'assurance et à leur exercice ; - évaluer l'impact possible de tout changement de l'environnement juridique sur les opérations de l'entreprise ; - identifier et évaluer le risque de conformité.
Audit interne	<p>Articles 271 du Règlement délégué et R354-5 du Code des Assurances :</p> <ul style="list-style-type: none"> - établir, mettre en œuvre et garder opérationnel un plan d'audit détaillant les travaux d'audit à conduire dans les années à venir, compte tenu de l'ensemble des activités et de tout le système de gouvernance de l'entreprise ; - adopter une approche fondée sur le risque lorsqu'elle fixe ses priorités ; - communiquer le plan d'audit au Conseil d'Administration ; - émettre des recommandations ; - soumettre au moins une fois par an au Conseil d'Administration un rapport écrit contenant ses constatations et recommandations ; - s'assurer du respect des décisions prises sur la base des ces recommandations ; - si nécessaire, la fonction d'audit interne peut conduire des audits qui ne sont pas prévus dans le plan d'audit ; - évaluer notamment l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne et les autres éléments du système de gouvernance.
Actuarielle	<p>Articles 272 du Règlement délégué et R354-6 du Code des Assurances :</p> <ul style="list-style-type: none"> - coordonner le calcul des provisions techniques prudentielles ; - garantir le caractère approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents et des hypothèses utilisés pour le calcul des provisions techniques prudentielles ; - apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées dans le calcul de ces provisions ; - vérifier si les systèmes informatiques servant au calcul des provisions techniques permettent une prise en charge suffisante des procédures actuarielles et statistiques ; - comparer les meilleures estimations aux observations empiriques ; - lorsqu'elle compare les meilleures estimations aux données tirées de l'expérience, la fonction actuarielle évalue la qualité des meilleures estimations établies dans le passé et exploite les enseignements tirés de cette évaluation pour améliorer la qualité des calculs en cours ; - informer le Conseil d'Administration de la fiabilité et du caractère adéquat du calcul des provisions techniques prudentielles, dans les conditions prévues à l'article L322-3-2 du Code des Assurances ; - fournir un avis sur la politique globale de souscription et sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance ; - superviser ce calcul dans les cas mentionnés à l'article R351-13 du code des assurances ; - contribuer à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques mentionnée à l'article L354-2, concernant en particulier la modélisation des risques sous-tendant le calcul des exigences de capital prévu aux sections 1 et 2 du chapitre II du présent titre et l'évaluation interne des risques et de la solvabilité mentionnée à l'article L54-2 ; - la fonction actuarielle établit au moins une fois par an un rapport écrit qu'elle soumet au Conseil d'Administration.

Dans chaque entité du Groupe, les responsables de fonctions clés ont été nommés par le Directeur Général et leur nomination a fait l'objet d'une communication au Conseil d'Administration et d'une notification auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Les responsables de ces fonctions exercent leur activité sous l'autorité directe d'un Dirigeant Effectif (cf. *infra organigramme GRCS*), le Directeur Général étant régulièrement informé par les responsables de fonctions clés de sujets relevant de leurs périmètres respectifs d'activité. Les responsables des fonctions clés Gestion des Risques, Conformité et Actuariat sont placés sous la responsabilité directe du Directeur Financier et des Risques-Directeur Général Adjoint de l'entreprise mère Mutuelle de Poitiers Assurances et Second dirigeant effectif des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances pour l'exercice des missions de leurs fonctions afin d'assurer leur indépendance et l'autorité nécessaire leur permettant d'exercer leur mission objectivement et d'être libres de toute influence qui pourrait émaner des autres domaines de l'entreprise.

Le Responsable de la Fonction Audit Interne, quant à lui, exerce son activité sous l'autorité du Directeur Général.

Les responsables de fonctions clés de chaque entité travaillent en étroite collaboration les uns avec les autres et s'appuient sur l'ensemble des collaborateurs de la Mutuelle de Poitiers Assurances pour mener à bien les tâches qui leur sont confiées. Ils sont membres des structures internes de gouvernance nécessaires à l'exercice de leurs missions et participent à des réunions et groupes de travail externes (France Assureurs, ROAM...).

Les responsables de fonctions clés disposent des ressources et du positionnement nécessaires pour leur permettre d'accomplir leurs missions avec efficacité.

Au sein de chaque entité du Groupe, les responsables des fonctions clés rendent compte au Directeur Général et au Directeur Financier et des Risques et Directeur Général Adjoint de l'entreprise mère Mutuelle de Poitiers Assurances et Second dirigeant effectif des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances au moins annuellement en leur fournissant le reporting détaillé prévu par la réglementation.

Dans chaque entité, le Conseil d'Administration (via les comités spécialisés de l'entreprise mère ou directement) entend au moins une fois par an les responsables des fonctions clés et dispose de la possibilité de les consulter dès qu'il le souhaite. Outre cette audition a minima annuelle des responsables des fonctions clés, chaque responsable d'une fonction clé doit pouvoir informer, directement et de sa propre initiative le Conseil d'Administration d'éventuels problèmes majeurs rencontrés dans le cadre de l'exécution de sa mission. Ce pouvoir d'information du Conseil d'administration s'exerce selon une procédure d'alerte validée par les membres du Conseil d'Administration de l'entreprise mère Mutuelle de Poitiers Assurances.

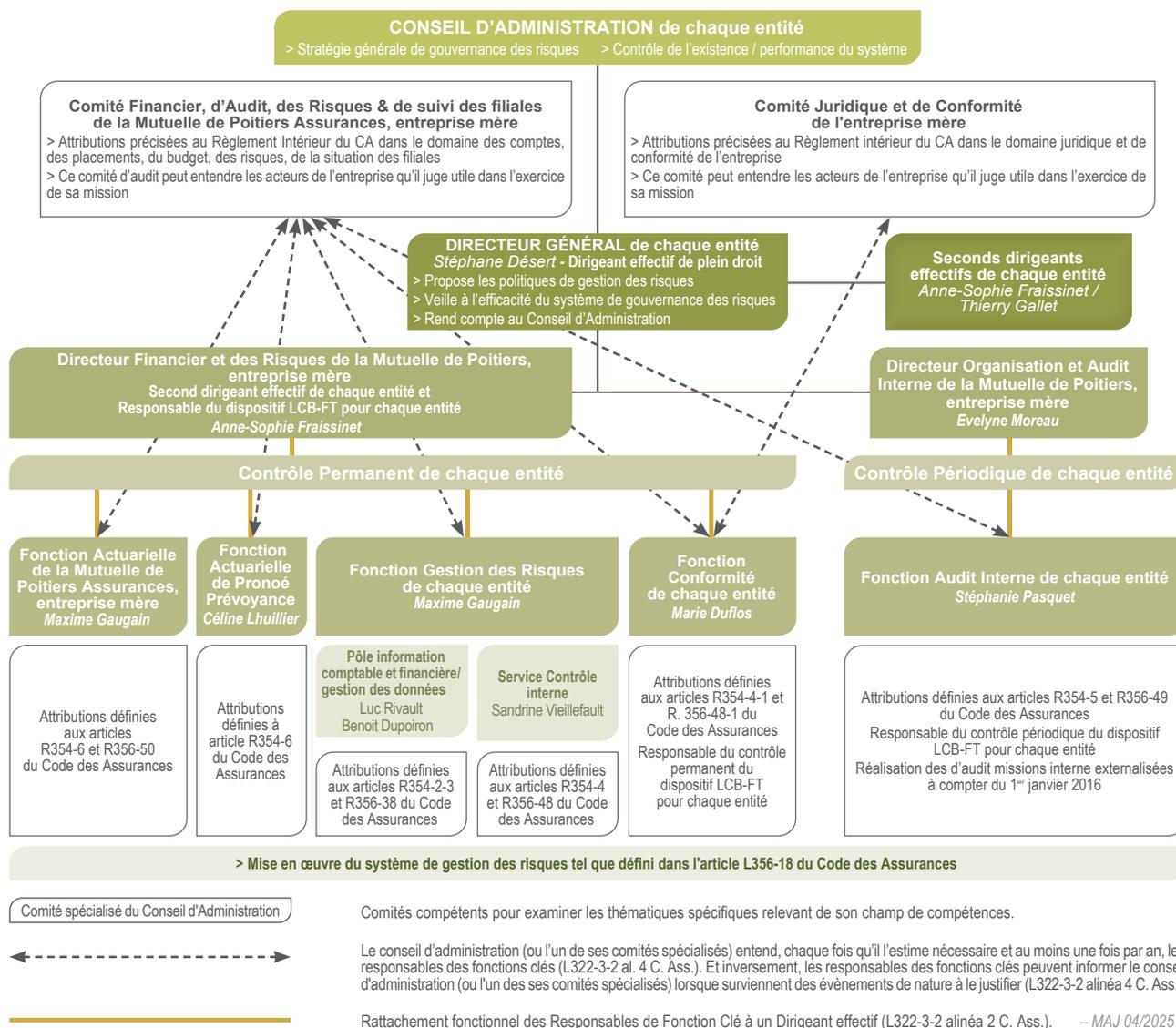
Par ailleurs, la Mutuelle de Poitiers Assurances « entreprise mère », dispose d'une fonction Responsable de la sécurité des systèmes d'information (RSSI). Le RSSI, en charge de la fonction de contrôle du cadre de gestion du risque lié au TIC, est responsable de la gestion et de la surveillance du risque lié à la sécurité des systèmes d'information des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances.

Dans le cadre de ses missions principales, le RSSI participe à la définition de la stratégie de résilience opérationnelle numérique, s'assure de la mise en œuvre de la politique générale des systèmes de l'information, en assure le contrôle, participe aux instances de gestion des risques de l'entreprise, rend compte aux organes de gouvernance de la sécurité des systèmes d'information et les informe des éventuels incidents pertinents.

Le RSSI, salarié de la Mutuelle de Poitiers Assurances, est responsable du pôle « sécurité et conformité » au sein de la DSI, pôle distinct des fonctions de développement et des fonctions opérationnelles en matière de TIC ce qui lui permet de mener ses missions avec objectivité. Il est rattaché hiérarchiquement au Directeur des Systèmes d'Information (DSI) afin d'assurer la cohérence et la performance du système d'informations. Son indépendance et la suffisance des moyens alloués au RSSI sont assurés dans la mesure où il peut rapporter directement au Directeur Général/ Dirigeants Effectifs et que ces derniers s'assurent que le RSSI dispose des moyens, des ressources et du positionnement nécessaires à l'exercice de ses missions.

L'organigramme « Gouvernance des risques des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances », présente la structure fonctionnelle mise en place au sein de chaque entité le composant pour répondre aux exigences de gouvernance des risques contenues dans les articles 44 et suivants de la Directive Solvabilité 2. Il synthétise les attributions allouées aux différents acteurs de la gouvernance des risques au sein de la Mutuelle de Poitiers Assurances et de Pronoé Prévoyance en fonction de leurs compétences et assoit une séparation appropriée des responsabilités.

ORGANIGRAMME « GOUVERNANCE DES RISQUES DES ENTITÉS DU GROUPE PRUDENTIEL MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES »



En 2024, les responsables de fonctions clés ont réalisé leurs missions.

2.1.1.4 Faits marquants 2024

En 2024, la Mutuelle de Poitiers Assurances n'a pas connu d'évolution significative ayant un impact sur sa gouvernance.

Pronoé Prévoyance a quant à elle coopté le 7 juin 2024 un nouvel administrateur dont la nomination sera soumise à ratification de l'Assemblée Générale du 16 mai 2025.

2.1.2 La politique et les pratiques de rémunération

2.1.2.1 Les principes de rémunération

La stratégie de rémunération est un facteur de stabilité et de performance ainsi qu'un instrument de gouvernance d'entreprise. Dans un contexte de compétitivité toujours accrue, la capacité à attirer, motiver et fidéliser les collaborateurs devient une composante clé de cette performance.

C'est dans cet esprit qu'a été élaborée la politique de rémunération des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances.

Dès lors que Pronoé Prévoyance n'a pas de salariés, et qu'elle utilise et fait appel aux ressources humaines et matérielles de la Mutuelle de Poitiers Assurances pour exercer son activité, la politique et les pratiques de rémunération sont portées par la Mutuelle de Poitiers Assurances.

En matière de politique de rémunération, la Mutuelle de Poitiers Assurances, en tant qu'entreprise mère, applique des principes permettant de motiver, fidéliser les collaborateurs en place et attirer de nouveaux talents. Elle contribue également au maintien d'un climat social de qualité.

Elle doit aussi revêtir un caractère à la fois juste et raisonnable conformément aux valeurs mutualistes partagées par l'entreprise et ses dirigeants.

La politique de rémunération établie par la Mutuelle de Poitiers participe à la gouvernance saine et prudente des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances : elle définit les schémas de rémunération, et s'assure qu'ils n'entraînent pas une prise de risque excessive au regard du cadre de tolérance au risque de la Mutuelle de Poitiers Assurances et de Pronoé Prévoyance :

- elle assure une cohérence entre les comportements de ses collaborateurs et ses objectifs à long terme. Les collaborateurs ne sont pas encouragés par le système de rémunération à prendre des risques jugés excessifs et inacceptables par l'entreprise ;
- elle interdit tout mode de rémunération susceptible de créer des risques excessifs pour les entités composant le Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances. En particulier, elle encadre la rémunération des personnes susceptibles de prendre des risques (membres du Comité de Direction, membres du Conseil d'Administration de la Mutuelle de Poitiers Assurances et de Pronoé Prévoyance, titulaires des fonctions clés de chaque entité) ;
- elle évite les conflits d'intérêt en mettant en place notamment un mode de rémunération des acteurs de la Mutuelle de Poitiers permettant d'éviter des comportements non conformes aux intérêts des sociétaires au Siège social et dans les agences commerciales ;
- elle promeut un bon climat social et la stabilité du personnel. Il est dans l'intérêt de la Mutuelle de Poitiers Assurances, en tant qu'entreprise mère, de bien connaître ses collaborateurs afin de limiter le turn over. Cette stabilité permet aux collaborateurs, attachés à l'entreprise, d'élever leur niveau de compétence, de fiabilité et d'efficacité. Elle contribue à une gestion saine et effective des risques.

Sur la période de référence aucune transaction importante n'a été conclue avec des actionnaires, des personnes exerçant une influence notable sur l'entreprise ou des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle.

2.1.2.2 Information sur les pratiques applicables aux membres du Conseil d'Administration

Conformément à la réglementation, les statuts de la Mutuelle de Poitiers prévoient la possibilité d'indemniser les membres du Conseil d'Administration dans les conditions de l'article R322-55-1 du Code des assurances qui prévoit que les fonctions d'administrateur sont gratuites.

Les administrateurs ne perçoivent donc pas de rémunération mais une indemnité forfaitaire (en relation avec le temps passé) d'un montant modeste, liée à leur présence :

- ▶ aux séances mensuelles du Conseil d'Administration de la Société (11 réunions par an), et
- ▶ à la réunion d'un Comité spécialisé du Conseil.

Cette indemnité mensuelle, forfaitaire, varie selon la fonction occupée au sein du Conseil d'Administration (Président du Conseil d'Administration, Vice-Président, Administrateur).

Les indemnités versées aux administrateurs, allouées dans le cadre d'une enveloppe annuelle globale validée par l'Assemblée Générale, ne contiennent pas de part variable et ne peuvent donc générer de conflit d'intérêts.

Par ailleurs, les frais de déplacement engagés par les administrateurs pour assister aux séances du Conseil (ou pour mener toute mission qui leur aurait été confiée par ce dernier) leur sont remboursés.

Concernant les pratiques applicables aux membres du Conseil d'Administration de Pronoé Prévoyance, les fonctions des Administrateurs de Pronoé Prévoyance sont gratuites, les statuts de la Société anonyme prévoyant toutefois la possibilité d'indemniser les membres du Conseil d'Administration.

À ce jour, il n'est pas prévu qu'une indemnité (hors frais) soit versée aux Administrateurs de Pronoé Prévoyance. À titre informatif, aucune indemnité de participation aux Conseils d'administration de Pronoé Prévoyance n'a été versée en 2024.

2.1.2.3 Information sur les pratiques applicables aux dirigeants effectifs et aux autres membres du Comité de Direction de l'entreprise mère

Au sein de la Mutuelle de Poitiers Assurances, les droits à rémunération des Dirigeants effectifs et des autres membres du Comité de Direction sont les mêmes que ceux du personnel salarié (cf. point 2.1.2.4). La rémunération du Directeur Général est fixée par le Bureau du Conseil d'Administration, celle des autres membres du Comité de Direction étant fixée par le Directeur Général.

En outre, les membres du Comité de Direction peuvent percevoir en complément de leur salaire fixe un bonus annuel plafonné de rémunération, ne pouvant excéder 10 % du salaire annuel pour le Directeur Général, 8 % pour les Directeurs Généraux Adjointes et 5 % pour les autres membres du Comité de Direction. Les plafonds et modalités sont encadrés au sein de la politique de rémunération de l'entreprise approuvée par le Conseil d'Administration. Il n'existe pas de système de variable sur objectif afin d'assurer une gestion saine et efficace et une prise de risque non excessive.

En matière de retraite, il n'existe pas de dispositif de retraite anticipée. En ce qui concerne les dispositifs de retraite complémentaire, les Dirigeants Effectifs et les autres membres du Comité de Direction bénéficient, comme tous les salariés d'un régime « article 83 » et en supplément, lié à leur appartenance à cette catégorie, d'un régime « article 39 », permettant sous réserve de conditions définies dans le règlement du régime de recevoir un complément de retraite (dans la limite de 15 % de la rémunération). Ce régime est impacté par l'ordonnance du 3 juillet 2019 qui stipule qu'aucun nouvel adhérent ne peut entrer dans le régime et qu'aucun nouveau droit (notamment d'ancienneté) ne peut être acquis pour les salariés existants, pour des périodes postérieures au 1^{er} janvier 2020. Ce dispositif est maintenu pour les personnes encore présentes, mais figé.

Au sein de Pronoé Prévoyance, deux Seconds Dirigeants Effectifs ont été nommés aux côtés du Directeur Général, Dirigeant effectif de plein droit. Les Seconds Dirigeants Effectifs sont des salariés de la Mutuelle de Poitiers Assurances, entreprise mère, et sont mis à disposition par la Mutuelle de Poitiers auprès de Pronoé Prévoyance pour l'exercice de leur fonction.

Les dirigeants effectifs de Pronoé Prévoyance ne perçoivent pas de rémunération spécifique pour l'exercice de leur fonction.

2.1.2.4 Information sur les pratiques relatives aux salariés de la Mutuelle de Poitiers Assurances

Les principes de rémunération des salariés sont définis dans la politique de rémunération des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances, validée annuellement par le Conseil d'Administration de chaque entité.

L'ensemble du personnel salarié perçoit une rémunération fixe, versée sur 13,5 mois (avec un 13^{ème} mois en décembre et une prime de vacances, représentant ½ mois de salaire, au mois de mai). Au cours d'une réunion annuelle, en novembre ou décembre, les partenaires sociaux discutent avec la Direction générale des différentes enveloppes d'évolutions salariales (notamment les éventuelles mesures collectives) dans le but de signer un accord sur les salaires. Dans le cadre des NAO (Négociations Annuelles Obligatoires) sont évoqués les salaires, la durée et l'organisation du temps de travail, l'épargne salariale, les travailleurs handicapés et l'égalité professionnelle.

Les salariés bénéficient en outre d'un accord d'intéressement, et d'un accord de participation. Cette rémunération variable est complétée d'un plan d'épargne d'entreprise, avec abondement de l'employeur et d'un plan d'épargne retraite d'entreprise (régime « article 83 »).

Enfin, pour le personnel des agences salariées, en charge de la distribution des contrats d'assurance, des primes de production et challenges commerciaux constituent une part variable de rémunération. Les règles d'attribution sont fixées et encadrées par le plan d'action commerciale annuel. Ces rémunérations représentent moins de 10 % de la rémunération brute annuelle du personnel concerné et ne génèrent pas de conflit d'intérêts ni d'arbitrage sur le niveau de garantie, afin de contribuer à la protection de la clientèle et à une mise en œuvre objective du devoir de conseil.

2.1.2.5 Information relative aux agents généraux

La distribution des produits de la Mutuelle de Poitiers Assurances et de Pronoé Prévoyance est confiée à la Mutuelle de Poitiers Assurances, entreprise mère, via son réseau salarié et son réseau d'Agents généraux exclusifs et à la SAS de courtage Barruel et Giraud (filiale de la Mutuelle de Poitiers Assurances).

Les rémunérations de cette catégorie sont composées :

- d'un commissionnement sur les cotisations selon les dispositions prévues par les Accords ;
- d'un intéressement, défini par les accords conclus entre la Direction et le Bureau du Syndicat des Agents ;
- d'un intéressement lié à la production, dont la valeur est définie chaque année par le plan d'action commerciale annuel ;
- d'un intéressement lié aux résultats de l'entreprise lorsque ceux-ci le permettent ;
- d'une indemnisation partielle et sous condition du temps passé à la gestion d'évènements exceptionnels, notamment climatiques, qui perturbent le fonctionnement normal de l'agence par un nombre exceptionnel de sinistres à gérer.

Les modalités de rémunération des agents ont été mises en place avec le souci d'éviter les fluctuations importantes, source d'instabilité des situations. Ainsi, la part de l'intéressement et la gratification prévue par le concours de production, ainsi que l'éventuelle participation aux résultats ne représentent qu'une part accessoire du commissionnement général.

Ces systèmes de rémunération ne génèrent pas de conflit d'intérêts ni d'arbitrage sur le niveau de garantie, afin de contribuer à la protection de la clientèle et à une mise en œuvre objective du devoir de conseil.

2.1.3 Communication intragroupe

Les systèmes de gouvernance et de gestion des risques ainsi que le dispositif de contrôle interne du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances sont communs à ses entités Mutuelle de Poitiers Assurances et Pronoé Prévoyance.

Cette organisation favorise ainsi une communication d'informations fluide et efficiente au sein du Groupe prudentiel ainsi qu'une mise en œuvre cohérente des processus et procédures adéquates.

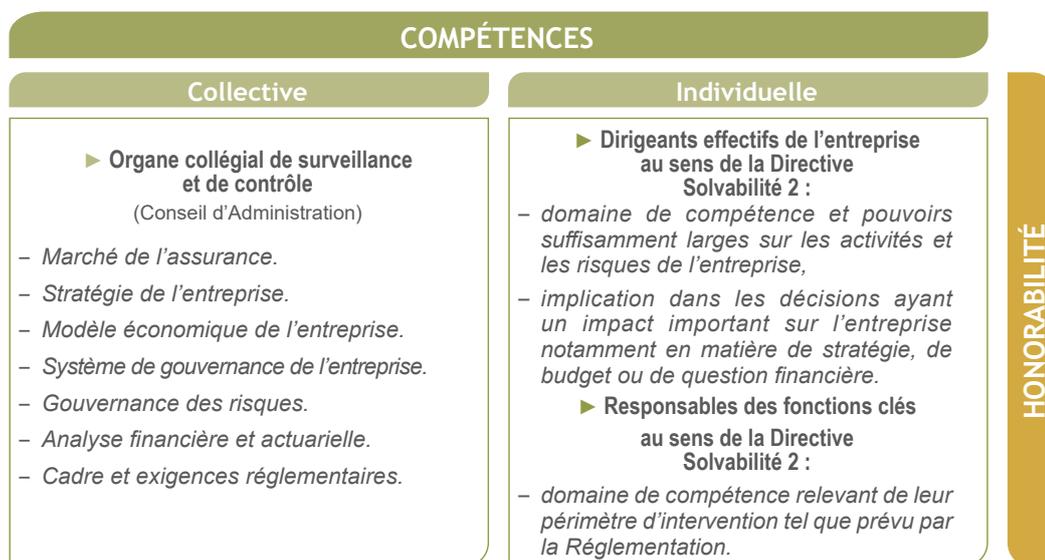
2.2 EXIGENCES DE COMPÉTENCE ET D'HONORABILITÉ DES PERSONNES VISÉES PAR LA DIRECTIVE SOLVABILITÉ 2

Dans le cadre de la politique « compétences et honorabilité » des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances, il a été mis en place des procédures communes à l'entreprise mère et à Pronoé Prévoyance visant à s'assurer que les personnes qui composent l'organe collégial de surveillance et de contrôle de chaque entité, qui dirigent effectivement l'entreprise ou qui occupent d'autres fonctions clés satisfont, à tout moment c'est-à-dire avant leur nomination mais aussi de manière continue, aux exigences de compétences et d'honorabilité fixées.

Ces exigences sont appréciées, selon les cas, de façon individuelle et/ou collective (cf. schéma ci-dessous) et font l'objet d'un suivi permanent, notamment par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution dans le cadre :

- de la procédure de notification obligatoire de la nomination ou du renouvellement des Dirigeants effectifs et/ou de l'une des quatre fonctions clés réglementaires (*gestion des risques, audit interne, vérification de la conformité et fonction actuarielle*) dans un délai de 15 jours suivant leur nomination ou leur renouvellement, ou encore,
- de sa possibilité d'opposition à la poursuite du mandat d'un membre du Conseil d'Administration lorsque celui-ci ne remplit pas ou plus les conditions d'honorabilité ou les conditions de compétence et d'expérience qui lui sont applicables.

SCHÉMA « APPRÉCIATION DES EXIGENCES DE COMPÉTENCES ET D'HONORABILITÉ »

**Évaluation de la compétence**

L'évaluation de la compétence d'une personne se fait par l'appréciation de ses diplômes et qualifications professionnelles, de ses connaissances et le cas échéant de son expérience pertinente dans le secteur de l'assurance ou dans d'autres secteurs d'activité tels que le financier, l'actuariat, le juridique par exemple. Cette analyse, effectuée notamment au moyen du curriculum vitae du candidat, tient compte de la fonction occupée et des différentes missions confiées au sein de chaque entité (Dirigeants effectifs, Responsables de fonctions clés réglementaires, membres du Conseil d'Administration : Président du Conseil d'Administration, Président d'un Comité spécialisé, administrateur).

Évaluation de l'honorabilité

Les personnes qui composent l'organe collégial de surveillance et de contrôle, qui dirigent effectivement l'entreprise ou qui occupent d'autres fonctions clés doivent à tout moment disposer de l'honorabilité nécessaire pour garantir une gestion saine et prudente de l'entreprise. À cette fin, l'évaluation de l'honorabilité des membres du Conseil d'Administration, des dirigeants effectifs et des fonctions clés de chaque entité, est effectuée au moyen de la communication d'un extrait de casier judiciaire (bulletin n°3), et, le cas échéant, d'une attestation sur l'honneur d'honorabilité (notamment dans le cadre du suivi annuel du respect de cette exigence par les Administrateurs).

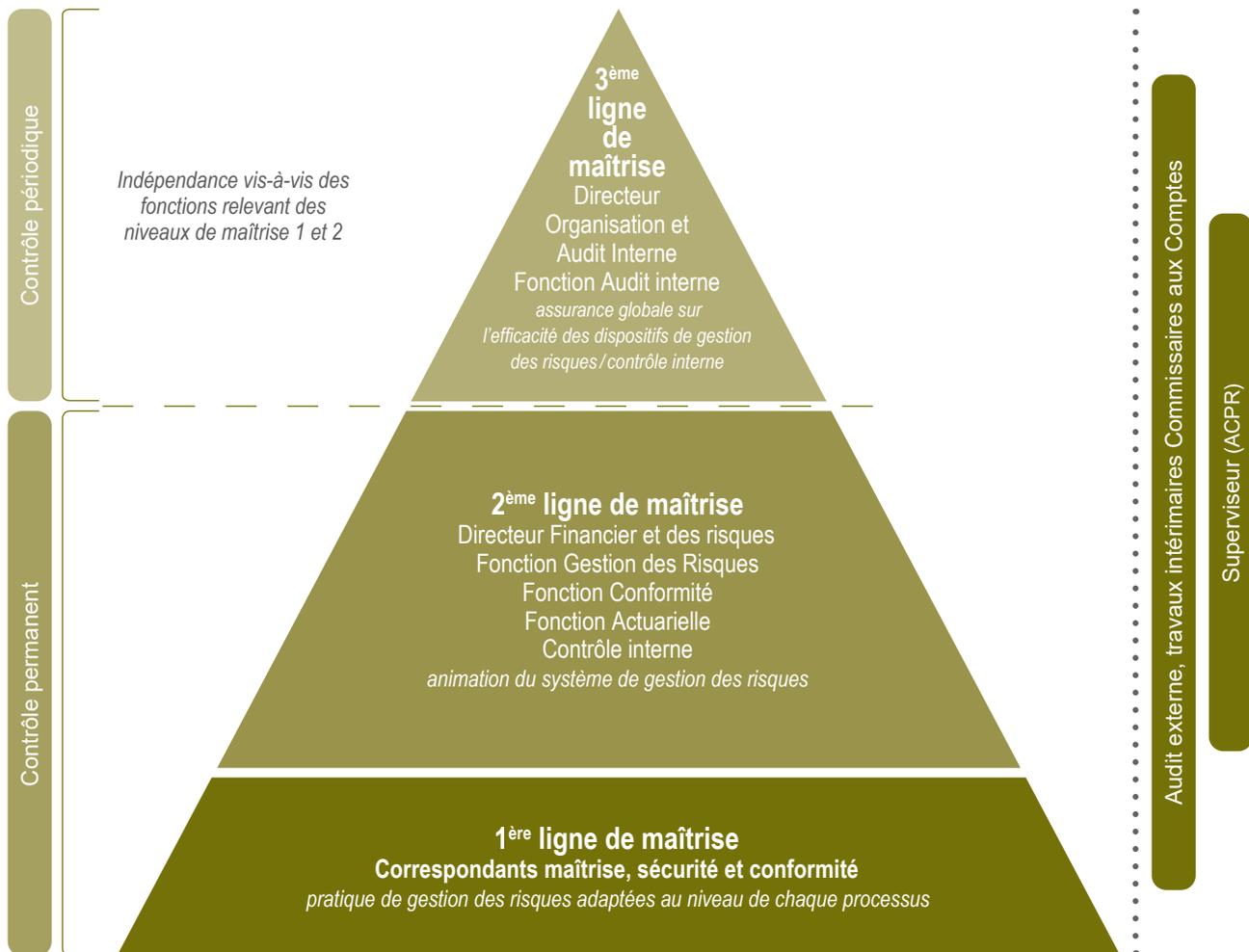
2.3 GESTION DES RISQUES

2.3.1 Description du système de gestion des risques

Le système de gestion des risques des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances se fonde sur une approche globale centrée sur la gestion de l'ensemble des risques auxquels sont exposées la Mutuelle de Poitiers Assurances et Pronoé Prévoyance.

La gestion des risques et le contrôle interne sont des dispositifs étroitement liés (*nous parlons alors de système de gestion des risques*) dont l'action se situe sur le long terme. Leur finalité est une gestion des risques efficace permettant de s'assurer d'une maîtrise suffisante des risques identifiés afin que l'entreprise puisse réaliser ses objectifs commerciaux, techniques et financiers.

Le système de gestion des risques est structuré en trois lignes de maîtrise qui couvrent les activités de la Mutuelle de Poitiers Assurances et de Pronoé Prévoyance. Il est synthétisé dans le schéma ci-dessous :



ORGANISATION DU SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES / MAÎTRISE DES ACTIVITÉS DES ENTITÉS DU GROUPE PRUDENTIEL DE LA MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES

La première ligne de maîtrise des activités est constituée par les « correspondants maîtrise, sécurité et conformité » de la Mutuelle de Poitiers Assurances, responsables de l'identification, de l'évaluation et du traitement des risques, notamment par la mise en place de procédures et de contrôles adéquats portant sur les processus, activités dont ils ont la charge tant pour la Mutuelle de Poitiers Assurances que pour Pronoé Prévoyance.

Cette première ligne permet la maîtrise des activités de chaque société d'assurance, au jour le jour, en mettant en œuvre les pratiques de gestion des risques adaptées au niveau de chaque processus et en communiquant les informations appropriées à la deuxième ligne de maîtrise.

La deuxième ligne de maîtrise est constituée des fonctions dédiées à l'animation du système de gestion des risques qui disposent d'une expertise particulière en matière de gestion et de contrôle des risques : les fonctions clés de chaque entité (Gestion des risques, Actuariat, Conformité) et la fonction Contrôle interne.

Cette ligne de maîtrise a pour objectif la structuration et la maintenance de l'ensemble du dispositif de maîtrise des activités de la Mutuelle de Poitiers Assurances et de Pronoé Prévoyance en :

- ▶ assistant les opérationnels dans l'identification, l'évaluation et le traitement des principaux risques relevant de leur domaine d'expertise ;

- ▶ contribuant avec les opérationnels à la conception des contrôles les plus pertinents et en opérant le cas échéant des contrôles de 2^{ème} niveau ;
- ▶ développant et harmonisant les bonnes pratiques ;
- ▶ établissant le reporting approprié aux instances de gouvernance de chaque entité composant le Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances.

Ces deux lignes de maîtrise constituent le contrôle permanent.

En tant que **troisième ligne de maîtrise des activités** – une fonction clé audit interne, indépendante et rattachée au plus haut niveau de l'organisation, fournit, à travers une approche fondée sur le risque, une assurance globale aux instances de gouvernance (cf. point spécifique supra dans ce rapport). Cette assurance globale couvre l'efficacité du contrôle permanent et de la gouvernance de l'organisation. L'audit interne porte sur l'ensemble des éléments du dispositif de gestion des risques (processus d'identification et d'évaluation) et du dispositif de contrôle interne (atténuation des risques).

Cette troisième ligne de maîtrise constitue le contrôle périodique.

Des intervenants externes peuvent également être amenés à examiner ces dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne (cf. supra schéma).

La gestion des risques et le contrôle interne s'appuient sur un système de gouvernance des risques structuré afin, d'une part, de piloter les activités de gestion des risques au sein de la Mutuelle de Poitiers Assurances et de Pronoé Prévoyance (détection, mesure, contrôle, gestion et déclaration en permanence des risques) et, d'autre part, d'organiser le reporting de gestion de risques vers les différents organes de gouvernance de chaque entité.

Ce système de gouvernance, qui garantit une gestion saine et prudente de l'activité, comprend une structure organisationnelle adéquate, répondant aux articles L356-18 et suivants du code des assurances, avec une répartition claire et une séparation appropriée des responsabilités. Il intègre les exigences Solvabilité 2 en matière de « dirigeant effectif », de « fonctions clés » et de compétence et honorabilité (« fit & proper »).

Ce système de gouvernance a fait l'objet de développements dans le point 2.1 ci-avant de ce document et l'organigramme « gouvernance des risques des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances » en synthétise l'organisation. Cet organigramme permet de présenter les processus et procédures de reporting relatifs à la gestion des risques (cf. organigramme 2.1.1.3).

Dans le cadre du système de gestion des risques des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances, le Directeur Général de chacune des entités propose la stratégie de gestion de risques au Conseil d'Administration qui la valide. Le Directeur Général de chaque entité et les membres du Comité de Direction de la Mutuelle de Poitiers Assurances ont en charge sa mise en œuvre, et en rendent compte au Conseil d'Administration.

Les résultats des travaux de gestion des risques (cartographie des risques, suivi des risques résiduels, gestion des incidents) sont communiqués périodiquement aux différentes instances de la Mutuelle de Poitiers Assurances et de Pronoé Prévoyance traitant de la gestion des risques (cf. point ci-après).

La mise en place de la stratégie de gestion des risques permet à la Mutuelle de Poitiers et à Pronoé Prévoyance d'évaluer tous les risques liés à leur activité et de déterminer les besoins en capital correspondants.

Dans le cadre de notre dispositif de gestion des risques, nous sommes amenés à nous interroger, parmi la liste des risques potentiels majeurs, à des risques spécifiques d'actualité particulièrement susceptibles d'impacter notre activité, nos résultats et nos fonds propres parmi lesquels les risques liés au changement climatique, le risque inflationniste, le risque Cyber et le risque de non-conformité.

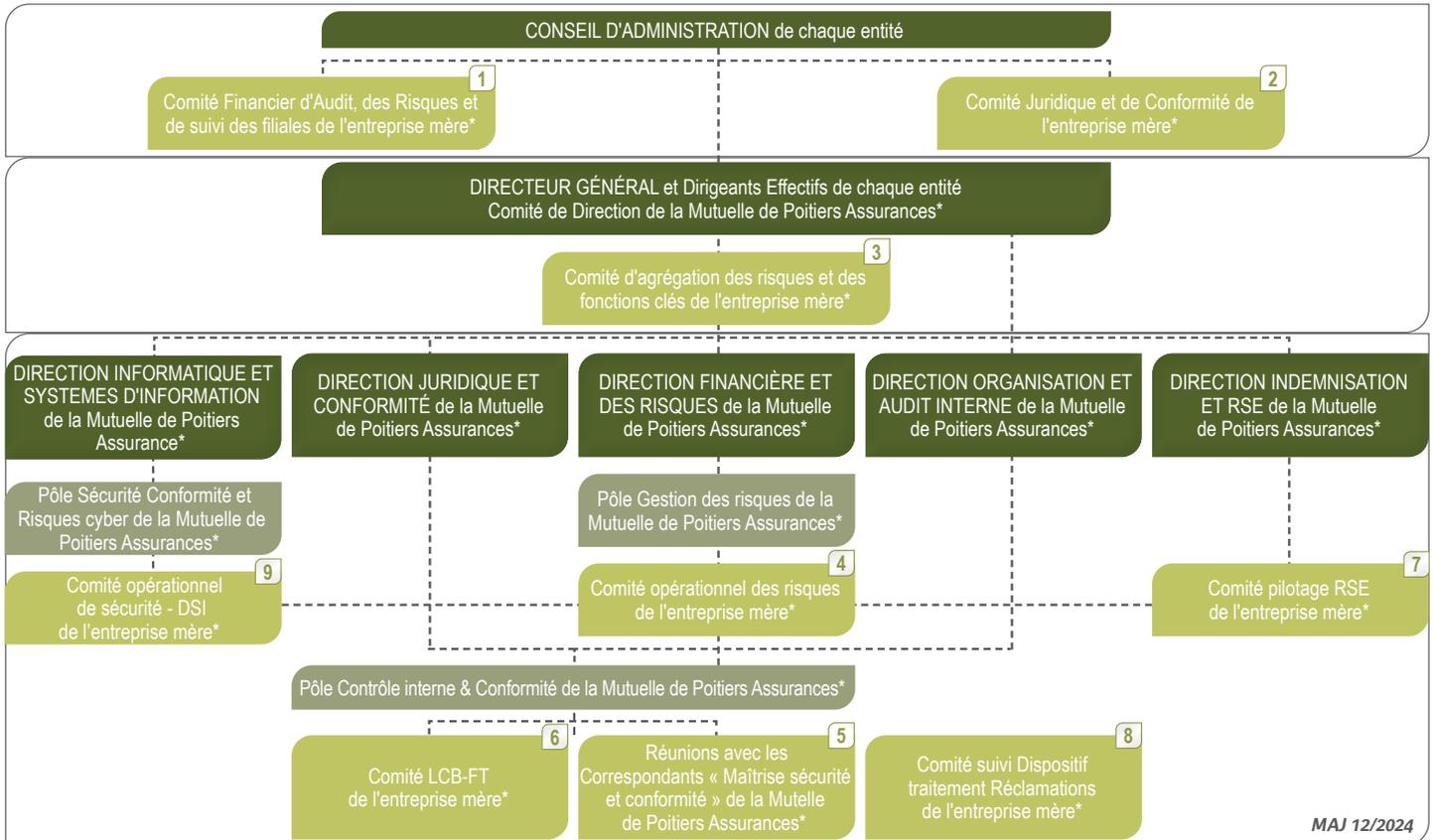
La gouvernance des risques mise en place par la Mutuelle de Poitiers, « Entreprise mère », permet de garantir une gestion saine et prudente des activités de la Mutuelle de Poitiers Assurances et de Pronoé Prévoyance et une connaissance approfondie et détaillée des risques afférents ainsi que du profil de risque de ces deux entités.

2.3.2 L'animation de la filière gestion des risques

Le pilotage effectif et quotidien du dispositif de gestion des risques relève du Directeur Financier et des risques – Directeur Général Adjoint de l'entreprise mère Mutuelle de Poitiers assurances et Second dirigeant effectif de chaque entité. Le périmètre de la direction des risques de la Mutuelle de Poitiers Assurances a été étendu aux activités de Pronoé Prévoyance. Ce dispositif de la gestion des risques s'appuie tout particulièrement sur le Responsable de la Fonction Gestion des risques de la Mutuelle de Poitiers assurances et sur le Responsable de la Fonction Gestion des risques de Pronoé Prévoyance, ainsi que sur les Responsables des autres fonctions clés de chaque entité, sur le contrôle interne et sur l'ensemble des correspondants « maîtrise, sécurité et conformité » déployés dans l'entreprise mère Mutuelle de Poitiers Assurance dont le périmètre d'intervention comprend également les activités de Pronoé Prévoyance.

L'organigramme ci-après synthétise la structure organisationnelle, le fonctionnement, les attributions et la fréquence des réunions de chaque organe de gouvernance en matière de gestion des risques.

ORGANISATION DES COMITÉS « GESTION DES RISQUES » DES ENTITÉS DU GROUPE PRUDENTIEL DE LA MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES



MAJ 12/2024

*Avec la création de Pronoé Prévoyance, le périmètre d'intervention des comités des risques de la Mutuelle de Poitiers Assurances, « Entreprise mère » et des membres des directions opérationnelles de la Mutuelle de Poitiers a été élargi pour intégrer les activités de cette Société, filiale de la Mutuelle de Poitiers Assurances.

- 1** Réunion annuelle consacrée au volet « Risques » - Composé de 5 administrateurs.
 - Suivi de l'efficacité des dispositifs de : gestion des risques, contrôle interne, LCB-FT et de traitement des réclamations clients.
 - Suivi de l'audit interne.
 - Suivi du processus d'élaboration de l'information financière et extra-financière.
 - Suivi de l'efficacité du système de gouvernance des données.
 - Examen des rapports Solvabilité 2 (fonctions clés, ORSA...).
- 2** Réunion ponctuelle consacrée au volet « Conformité » - Composé de 4 administrateurs.
 - Examen de toute question juridique et/ou de conformité d'importance.
- 3** Réunion 2x par an minimum (avant CFAR sur les comptes et les risques et CFAR ORSA sauf événement exceptionnel) présidée par le Directeur Général et coordonnée par le Directeur financier et des risques-Directeur Général Adjoint de la Mutuelle de Poitiers Assurances, second dirigeant effectif des entités du groupe prudentiel et le Responsable de la Fonction Gestion des risques des entités du groupe prudentiel.
 - Composé des membres du Comité de Direction de la Mutuelle de Poitiers Assurances, des responsables des fonctions clés de chaque entité, du responsable du contrôle interne, du Responsable des données et du Responsable de la sécurité des SI de la Mutuelle de Poitiers Assurances.
 - Suivi du profil de risque du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances et des entités le composant (vision agrégée des risques auxquels la Mutuelle de Poitiers Assurances et Pronoé Prévoyance sont exposées).
 - Fixation des orientations générales de gestion des risques sur proposition du Directeur financier et des risques-Directeur Général Adjoint de la Mutuelle de Poitiers Assurances, second dirigeant effectif des entités du groupe prudentiel et le Responsable de la Fonction Gestion des risques des entités du Groupe prudentiel.
 - Validation des scénarios retenus dans le cadre des travaux ORSA.
 - Suivi de l'efficacité du dispositif de traitement des réclamations clients, 1x par an au CARFC du 1^{er} semestre.
- 4** Réunion 2x par an (préparation aux CARFC) sauf besoin exceptionnel, présidée par le Directeur financier et des risques-Directeur Général Adjoint de la Mutuelle de Poitiers Assurances, second dirigeant effectif des entités du groupe prudentiel. Composé des Directeurs de la Mutuelle de Poitiers Assurances concernés, des Responsables des fonctions clés de chaque entité, du service contrôle interne de la Mutuelle de Poitiers Assurances et de toutes personnes concernées par la thématique de la réunion.
 - Élaboration du profil de risque de la Mutuelle de Poitiers Assurances et de Pronoé Prévoyance par Direction et processus.
 - Suivi de leurs risques critiques et de leurs risques clés.
 - Suivi de l'efficacité du pilotage des risques, du contrôle permanent et de l'audit interne (y compris dispositif LCB-FT).
 - Suivi de l'efficacité du dispositif de traitement des réclamations clients et suivi des risques liés à la protection de la clientèle identifiés à travers les réclamations (1x par an au COR du 1^{er} semestre).
- 5** Réunions ponctuelles en cours d'année avec les Correspondants maîtrise, sécurité, conformité (CMSC) animées par le Responsable du Contrôle interne de la Mutuelle de Poitiers Assurances ou la fonction clé Conformité de chaque entité.
 - Mise à jour continue des processus (activités de la Mutuelle de Poitiers Assurances et de Pronoé Prévoyance).
 - Formalisation des procédures internes par les CMSC.
 - Identification, analyse, évaluation et traitement des risques opérationnels avec les CMSC.
 - Réalisation, formalisation et suivi de contrôle permanent (niveau 1 et 2), (y compris dispositif LCB-FT).
 - Suivi des déclarations des incidents de risques opérationnels.
- 6** Réunion au moins 2x par an, présidée par le Responsable du dispositif LCB-FT (Directeur financier et des risques-Directeur Général Adjoint de la Mutuelle de Poitiers Assurances, second dirigeant effectif des entités du groupe prudentiel) et co-animé par le Responsable du Contrôle permanent du dispositif LCB-FT (Directeur Juridique et Conformité de la Mutuelle de Poitiers Assurances, Responsable fonction clé Conformité des entités du groupe prudentiel).
 - Composé du Directeur Technique Assurance et offre de services-Directeur Général Adjoint de la Mutuelle de Poitiers Assurances, second dirigeant effectif des entités du groupe prudentiel, du Directeur de l'indemnisation et de la RSE, du Directeur Commerciale, des responsables fonctions clés audit internes et gestion des risques des entités du groupe prudentiel, du Responsable Contrôle interne, des déclarants et correspondants TRACFIN, et sur invitation de représentants de la DSI et toute personne intéressée.
 - Validation de la classification des risques BC-FT avant communication à l'organe de surveillance.
 - Validation des procédures internes relatives à la LCB-FT.
 - Information sur la mise en œuvre du dispositif LCB-FT sur les éventuels dysfonctionnements et actions correctives.
- 7** Réunion au moins 2x par an, présidée par le Directeur de l'indemnisation et de la RSE Composé des Directeurs de la Mutuelle de Poitiers Assurances, des Responsables des fonctions clés de chaque entité et de toutes personnes concernées par la thématique de la réunion.
 - Pilote de manière transverse les travaux d'implémentation d'une démarche RSE structurée pour répondre à la réglementation et assurer son suivi dans le temps.
 - Appuie le comité opérationnel des risques à la prise en compte des risques en matière de durabilité au sein de l'entreprise.
 - Veille à ce que la démarche RSE devienne un levier d'attractivité pour nos sociétaires et salariés.
- 8** Réunion 1x par an au sein d'un Comité Direction Technique (CDT), présidée par le Directeur Organisation et Audit interne et animée par le Responsable Qualité - réclamations - Composé des membres du CDT.
 - Synthèse comportant une analyse de la qualité du dispositif de traitement des réclamations clients.
 - Revue de tous les dysfonctionnements, manquements et mauvaises pratiques et autres irritants et des actions correctrices mises en place.
 - Suivi des risques liés à la protection de la clientèle identifiés lors de réclamations clients.
- 9** Réunion 2x par an (à compter de 2025), présidée par le Directeur des Systèmes d'Information et composé du RSSI, du RSI, des acteurs du pôle Sécurité Conformité et Risques cyber et des CMSC de la DSI.
 - Assure le suivi de la déclinaison de la « stratégie de résilience opérationnelle » au travers d'indicateurs spécifiques (formation, incident de sécurité, suivi des menaces, gestion des risques cyber, ...).

Conformément à la réglementation, la Mutuelle de Poitiers Assurances, entreprise mère et sa filiale Pronoé Prévoyance, entités composant le Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances, se sont chacune dotées d'une fonction Gestion des risques qui est placée sous la responsabilité directe d'un Second dirigeant effectif. Le Responsable de la fonction gestion des risques participe activement au dispositif de gestion des risques des entités du Groupe prudentiel dont il doit faciliter la mise en œuvre. Pour cela, il assiste les dirigeants dans le pilotage des risques, les informe et les conseille sur l'exposition aux risques dans les dossiers majeurs en participant notamment aux différentes instances dédiées aux risques. Il maintient une vue globale du profil de risque de l'entreprise, identifie les risques émergents et alerte les dirigeants le cas échéant. Les travaux de l'ORSA s'inscrivent dans ce cadre. Il participe également à l'élaboration de la politique de gestion des risques des entités du Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances.

2.3.3 Informations sur la mise en œuvre de la réglementation relative à la résilience opérationnelle numérique

Dans la perspective du règlement européen DORA sur la Résilience Opérationnelle Numérique applicable à compter du 17 janvier 2025, la Mutuelle de Poitiers Assurances, entreprise mère, a adapté en 2024 l'organisation de la sécurité de ses systèmes d'information.

Cette organisation s'inscrit dans le cadre de la gouvernance des risques des entités du Groupe prudentiel. Elle repose sur une comitologie dédiée et des ressources adaptées.

Le Responsable de la sécurité des systèmes d'information s'assure de l'identification des risques liés aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), de leur évaluation, gestion et surveillance. Il veille à la mise en œuvre de la stratégie de résilience opérationnelle numérique au sein des entités du groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances.

En 2025, la Mutuelle de Poitiers Assurances, entreprise mère, poursuit ses travaux sur les 4 piliers principaux du règlement DORA pour améliorer la gestion des risques liés aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).

2.4 ORSA : ÉVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITÉ

En 2024, les travaux ORSA ont été étendus au périmètre du Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances et de Pronoé Prévoyance en plus de celui de la Mutuelle de Poitiers Assurances avec la réalisation d'un rapport ORSA unique.

Afin de bénéficier d'un suivi et d'une gestion dynamique de ses risques, le Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances procède régulièrement à une évaluation interne de ses risques et de sa solvabilité (ORSA). Cet outil fait partie intégrante du dispositif de gestion des risques, et participe à la gestion prévisionnelle des risques, à l'évaluation de l'adéquation des fonds propres de l'entreprise et répond à des exigences réglementaires. Il constitue également un outil de prise de décision pour chaque entité du Groupe Prudentiel.

Le dispositif ORSA est organisé autour des éléments suivants :

- évaluation du respect permanent du SCR, du MCR et des provisions techniques ;
- identification des déviations éventuelles du profil de risque par rapport aux hypothèses sous-jacentes : le Groupe Prudentiel et ses entités doivent justifier que le calcul de SCR qu'ils proposent est adéquat ;
- évaluation du besoin global de solvabilité (politique en matière de capital) compte tenu de leurs profils de risque spécifiques.

Pour mener à bien ces différentes missions, le Responsable des Fonctions Gestion des risques et Actuarielle, en lien avec le Directeur Financier et des Risques – Directeur Général Adjoint et Second dirigeant effectif, analysent le profil de risque du Groupe Prudentiel et de ses entités par catégorie de risques et selon la formule standard. Ils s'intéressent également aux différentes composantes des catégories de risques auxquelles ils sont exposés afin de déterminer les quelques risques les plus significatifs pour le Groupe Prudentiel et ses entités dans le calcul du SCR selon la formule standard.

Cette réflexion, complétée par une analyse historique des taux de couverture de la marge de solvabilité à constituer, leur permet de définir des scénarios (un scénario central et plusieurs scénarios de stress) pour évaluer le respect permanent de la couverture du SCR et du MCR ainsi que les exigences concernant le calcul des provisions techniques.

De plus dans le cadre des évaluations internes des risques et de la solvabilité de l'entreprise, le Responsable des Fonctions clés Gestion des risques et Actuarielle ainsi que le Directeur Financier et des Risques – Directeur Général Adjoint et Second dirigeant effectif évaluent la mesure dans laquelle les profils de risque du Groupe Prudentiel et de ses entités s'écartent des hypothèses qui sous-tendent le calcul du SCR. Pour cela, ils étudient si la calibration des risques de la formule standard pour le calcul du SCR est conforme à leurs profils de risque afin d'en vérifier l'adéquation pour le Groupe Prudentiel et ses entités.

Enfin, pour l'évaluation du besoin global de solvabilité, ils étudient si les risques quantifiables et importants auxquels le Groupe Prudentiel et ses entités sont soumis sont contenus dans le calcul de leurs SCR et si nécessaire ils ajoutent les risques non pleinement pris en compte.

Chaque année, un exercice ORSA régulier est réalisé et fait l'objet d'un rapport unique, validé par le Conseil d'Administration de chaque entité et adressé à l'ACPR. Cet exercice est mené dans le cadre du processus budgétaire afin de mesurer les effets de différents scénarios (scénarios central, de stress) sur le compte de résultats et les fonds propres du Groupe Prudentiel et de ses entités.

Ce rapport ORSA a été présenté pour validation lors de la séance du Conseil d'Administration du 6 décembre 2024.

Toutefois, un ORSA peut être déclenché de manière ponctuelle afin de réajuster la vision du profil de risque du Groupe Prudentiel et/ou de ses entités et des perspectives en termes de solvabilité, en fonction de la survenance d'événements particuliers significatifs non anticipés dans l'ORSA régulier.

Le processus ORSA tel que décrit ci-dessus est complété par un « tableau ORSA » piloté mensuellement. Ce tableau synthétique, mensuel, reprend les principaux indicateurs de suivi de l'activité. Ce tableau comprend d'une part des indicateurs de performance tels que la croissance du chiffre d'affaires, le résultat technique, le résultat net et d'autre part, des indicateurs de risques tels que, par exemple, les ratios sinistres sur cotisations par branche d'activité, la répartition des actifs.

Le processus ORSA, partie prenante du système de gestion de risques, est orchestré sous la direction opérationnelle du Directeur financier et des risques, Second dirigeant effectif et Directeur Général Adjoint, qui travaillent en étroite collaboration avec le Responsable de la Fonction Gestion des risques, la Direction Technique Assurance et de l'Offre de services et la Direction de l'Indemnisation et de la RSE. Ensemble, ils rendent compte au Directeur Général des résultats des différentes missions qu'ils accomplissent dans le cadre de leurs évaluations détaillées dans le rapport ORSA unique annuel et présentent mensuellement le « tableau ORSA ».

Le Directeur Général en liaison avec le Directeur Financier et des risques – Directeur Général Adjoint et le Responsable de la Fonction Gestion des risques rendent compte périodiquement au Conseil d'Administration de ces travaux avec tout particulièrement la validation du rapport ORSA annuel avant communication à l'Autorité de Contrôle ainsi qu'un échange mensuel sur le « tableau ORSA » au cours de chaque séance de Conseil d'Administration.

Nous suivons plus particulièrement les risques liés au changement climatique, le risque géopolitique, le risque inflationniste, le risque cyber, le risque financier, le risque de non-conformité, et sommes attentifs aux conséquences de ces risques sur nos activités et sur notre profil de risque.

2.5 SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

2.5.1 Description du système de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances est destiné à fournir une assurance raisonnable que :

- les opérations sont réalisées, sécurisées, optimisées et permettent ainsi à chaque entité d'atteindre ses objectifs de base, de performances, de rentabilité et de protection des intérêts des assurés, des tiers victimes et de son patrimoine ;
- les informations, notamment financières, sont fiables, le service Contrôle interne s'appuyant sur les correspondants « maîtrise, sécurité et conformité » de la Direction Financière et des risques de la Mutuelle de Poitiers Assurances et sur les missions des Commissaires aux Comptes de chaque entité ;
- les lois et réglementation en vigueur, ainsi que les directives internes sont respectées.

L'efficacité du système de contrôle interne du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances repose sur le fonctionnement conjoint et intégré des cinq composantes suivantes :

- un environnement de contrôle ;
- une évaluation des risques ;
- des activités de contrôle ;
- une information et une communication ;
- un pilotage.

Une politique de gestion des risques (Partie 1 : Généralités) des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances a été formalisée en application de l'article L356-18 du code des Assurances, validée par le Directeur Général et approuvée par le Conseil d'Administration de chaque entité. Elle est réexaminée chaque année et est soumise à approbation du Conseil d'Administration dès lors qu'il y a des modifications substantielles (article R356-33 du code des assurances) et a minima tous les trois ans. Une information est donnée au Conseil d'Administration sur les modifications non substantielles le cas échéant.

En 2022, le périmètre de la politique de gestion des risques a été étendu à la Société anonyme Pronoé Prévoyance, filiale de la Mutuelle de Poitiers. Ces deux entreprises d'assurance forment ensemble un « Groupe prudentiel » au sens de la Directive Solvabilité. Elle couvre d'une part, le périmètre des activités IARD de la Mutuelle de Poitiers Assurances et d'autre part, le périmètre des activités d'assurance de Pronoé Prévoyance qui a vocation à proposer des contrats de prévoyance couvrant le décès et les arrêts de travail. Pronoé Prévoyance commercialisera (à compter de 2025 selon le planning actuel) des contrats obsèques vie entière conformément à l'agrément accordé par l'ACPR le 10 octobre 2022.

Cette politique décrit précisément le fonctionnement du processus de contrôle interne.

Les acteurs du dispositif de contrôle interne concourent directement à la gestion des risques de chaque entité du groupe prudentiel en raison de la vision intégrée de ces deux domaines :

- **Au niveau du Conseil d'Administration** de chaque entité :
 - le Comité Financier d'Audit, des Risques et de suivi des filiales,
 - le Comité Juridique et de Conformité.
- **Au niveau de la Direction Générale** de chaque entité :
 - le Comité d'Agrégation des Risques et des fonctions clés.
- **Au niveau de la Direction Financière et des risques de la Mutuelle de Poitiers Assurances, en charge du suivi des risques de chaque entité du groupe prudentiel** :
 - le Comité Opérationnel des Risques,
 - les rencontres avec les correspondants maîtrise, sécurité et conformité.

Conformément aux principes énoncés par la réglementation Solvabilité 2, le dispositif de contrôle interne est proportionné aux activités et aux enjeux de la Mutuelle de Poitiers et de Pronoé Prévoyance.

Ainsi, le service contrôle interne pilote les activités suivantes :

- La gestion du référentiel des processus ;
- La gestion du risque opérationnel ;
- La gestion du contrôle permanent ;
- Le suivi de la base incidents.

Le dispositif de contrôle interne repose en outre sur 3 niveaux de contrôle :

- La mise en place de contrôles permanents de niveau 1 par l'intermédiaire des correspondants maîtrise, sécurité et conformité dans chaque service de la Société ;
- La mise en place de contrôles permanents de niveau 2 réalisés par le service de contrôle interne (dont contrôles de vérification de la conformité) ;
- La mise en œuvre de contrôles périodiques de niveau 3 par la réalisation de mission d'audit interne et d'une démarche de suivi des recommandations de l'audit interne.

L'animation du dispositif de contrôle interne est du ressort du Responsable du contrôle interne de la Mutuelle de Poitiers Assurances. Ce dernier, placé sous l'autorité directe du Directeur Financier et de risques, Directeur Général Adjoint, de la Mutuelle de Poitiers Assurances et Second Dirigeant effectif de chaque entité du groupe prudentiel, pilote ce dispositif en liaison avec le Responsable de la Fonction Conformité de chaque entité pour les aspects relatifs à la conformité.

Le Responsable du contrôle interne dispose de relais dans l'entreprise pour assurer la permanence du dispositif ainsi que l'efficacité des contrôles exercés au plus près des métiers, chaque direction de la Mutuelle de Poitiers Assurances ainsi que l'ensemble de la comitologie relevant de la gestion opérationnelle intégrant dans son champ de compétences l'activité de Pronoé Prévoyance, ce qui permet d'en assurer la gestion, le pilotage et le suivi. À ce titre, il anime le réseau des correspondants maîtrise, sécurité et conformité. Avec eux, il travaille au renforcement en mode continu du dispositif en apportant des améliorations à l'outil dédié, en délivrant de la formation méthodologique, en sensibilisant les collaborateurs de l'entreprise aux actions d'atténuation de risques.

Il partage ces indicateurs d'activité et rend compte aux différentes instances via les comités de gestion des risques et la co-écriture des reporting (rapports RSR, SFCR et la politique de gestion des risques des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances exigées dans le cadre du reporting du pilier 2 de la Directive Solvabilité 2 en lien avec les fonctions clés de chaque entité).

2.5.2 Mise en œuvre de la Fonction de vérification de la Conformité

La fonction de vérification de la Conformité vise à protéger l'entreprise d'assurance contre le risque de sanction, et plus largement contre le risque d'image et de réputation, dû au non-respect d'une règle (risque de non-conformité). Ainsi, le Responsable de la fonction conformité a un rôle de conseil auprès des organes de gouvernance et des opérationnels, de veille juridique afin de suivre les évolutions des règles et formuler les recommandations nécessaires, de diffusion de l'information juridique, d'évaluation, d'adéquation des mesures adoptées par chaque entité pour prévenir toute non-conformité, d'animation du contrôle permanent du dispositif LCB-FT, de suivi du dispositif de lutte contre la fraude, de supervision des travaux du Délégué à la protection des données (DPO).

Les missions du Responsable de la Fonction Conformité sont prévues à l'article R354-4-1 du code des assurances issu du décret d'application de la Directive Solvabilité 2 (cf. supra 2.1.1.3).

La Mutuelle de Poitiers Assurances, entreprise mère et sa filiale Pronoé Prévoyance, entités composant le Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances, se sont chacune dotées d'une fonction Conformité conformément à la réglementation.

La **politique de conformité** des entités du Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances est un document unique s'appliquant à la Mutuelle de Poitiers Assurances, entreprise mère, et à sa filiale Pronoé Prévoyance. Elle est élaborée par les responsables de la fonction conformité de la Mutuelle de Poitiers Assurances et de Pronoé Prévoyance, en lien avec la fonction clé gestion des risques de chaque entité. Elle définit le dispositif de vérification de la conformité mis en place pour s'assurer de la capacité des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances à se conformer et à s'adapter à l'environnement juridique applicable. La politique de conformité des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances est proposée par le Directeur Général de chaque entité et approuvée par les Conseils d'Administration des sociétés assurantielles composant le Groupe prudentiel. Elle est réexaminée chaque année et soumise à l'approbation du Conseil d'Administration dès lors qu'il y aurait des modifications substantielles (article R356-33 du code des assurances) et a minima tous les trois ans (même en l'absence de modification substantielle). Le responsable de la Fonction Conformité de la Mutuelle de Poitiers Assurances, société mère, assure la mise en œuvre et le suivi de la politique de conformité des entités du Groupe.

Le dispositif de conformité vise à s'assurer de la conformité des procédures à la réglementation en vigueur (lois, règlements et ordonnances, normes professionnelles, engagements déontologiques, règles internes). Le périmètre du dispositif est transversal et couvre l'ensemble des activités de la Mutuelle de Poitiers Assurances et de Pronoé Prévoyance, ce qui permet d'assurer un pilotage global et cohérent des risques de non-conformité et de s'inscrire dans la stratégie commune aux deux entités assurantielles. Ce dispositif repose sur une organisation structurelle (avec le dispositif de contrôle interne) et humaine (avec des correspondants « maîtrise, sécurité, conformité » identifiés dans toutes les directions de l'entreprise).

La mise en œuvre opérationnelle de la vérification de la conformité fait l'objet d'un **rapport annuel unique** à destination des instances de gouvernance des sociétés composant le Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances. Ce rapport de conformité établit un bilan des activités réalisées et définit un plan des activités à mener pour encadrer et gérer le risque de non-conformité. Ce plan, annuel, est déterminé en fonction de thèmes pertinents et des risques de conformité y afférents. Il vise à s'assurer que tous les domaines importants ou sensibles de chaque entité du Groupe sont maîtrisés de façon adéquate en prenant en compte leur exposition au risque.

Le plan de conformité est piloté par le Responsable de la fonction conformité de chaque entité qui en assure la mise en œuvre et le suivi. Le résultat des travaux du Responsable de la Fonction Conformité est présenté dans un rapport annuel de conformité.

2.6 FONCTION AUDIT INTERNE

2.6.1 Mise en œuvre de la fonction d'audit interne

La Mutuelle de Poitiers Assurances, entreprise mère et sa filiale Pronoé Prévoyance, entités composant le Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances se sont dotées d'une fonction Audit interne indépendante conformément à la réglementation. Les missions du Responsable de la Fonction Audit interne sont prévues aux articles R354-5 et R356-49 du code des assurances issus du décret d'application de la Directive Solvabilité 2 (cf. supra 2.1.1.3).

Le Responsable de la Fonction Audit interne porte la responsabilité globale de la Fonction clé cependant les deux sociétés ont fait le choix d'externaliser la réalisation des missions d'audit interne à un prestataire. En effet, en s'adressant à des professionnels de l'audit, dotés d'une expérience reconnue dans le domaine de l'assurance et bénéficiant d'une équipe pluridisciplinaire ayant toutes les compétences nécessaires à la couverture du périmètre de l'audit interne (métiers de l'assurance non vie, de la prévoyance, de la comptabilité, de la finance, de l'actuariat, de l'informatique, des ressources humaines...) la Mutuelle de Poitiers Assurances et Pronoé Prévoyance s'assurent que les exigences de compétences, d'indépendance et d'objectivité de l'auditeur sont remplies.

Toutes les activités (y compris celles qu'elles délèguent), processus, systèmes d'information des deux entités appartiennent au champ d'action de l'Audit interne, sans réserve, ni exception et sont donc susceptibles d'être audités. Le périmètre d'intervention s'exerce sur l'ensemble des directions, services de la Mutuelle de Poitiers Assurances, entreprise mère, et comprend tous les processus opérationnels, de support et de gestion, ainsi que l'ensemble du système de gouvernance, les processus de gestion des risques et de contrôle des deux entités. La mise en œuvre opérationnelle de l'audit interne repose sur la formalisation et le suivi d'un document spécifique : le plan d'audit pluriannuel des entités du Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances, revu annuellement.

Le résultat des travaux du Responsable de la fonction Audit interne est présenté dans un rapport annuel d'audit interne à destination du Directeur Général et du Conseil d'Administration de chaque entité du Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances.

2.6.2 Indépendance et objectivité de la Fonction Audit interne par rapport aux activités auditées

L'indépendance et l'objectivité de la Fonction Audit interne sont inhérentes à sa mission. Elle ne doit subir aucune ingérence dans la définition de son champ d'intervention, dans la réalisation de ses travaux ou dans la communication des résultats de ceux-ci. Ainsi, l'indépendance, l'objectivité et l'efficacité de la Fonction d'Audit de la Mutuelle de Poitiers Assurances, entreprise mère et de sa filiale Pronoé Prévoyance sont garanties par l'application des principes suivants :

- le rattachement fonctionnel du Responsable de la Fonction Audit Interne au Directeur Général de chaque entité (cf. *supra Organigramme « gouvernance des risques »*) ;
- l'absence d'implication dans la gestion opérationnelle de l'entreprise : le Responsable de la Fonction Audit Interne ne définit ni ne gère, les dispositifs qu'il contrôle. Au sein du dispositif de gestion des risques, l'audit interne constitue la 3^{ème} ligne de défense, indépendante des autres lignes incombant aux directions opérationnelles et à la direction des risques (cf. *supra « Organigramme du Siège social de la Mutuelle de Poitiers Assurances »* et « Organigramme gouvernance desrisques ») ;
- la mise à disposition des moyens nécessaires pour la réalisation de sa mission par l'externalisation des missions d'audit interne auprès d'un cabinet d'audit indépendant, dont les membres répondent aux exigences de compétences et d'honorabilité ("fit and proper") de la Directive Solvabilité 2. Dans le cadre de cette sous-traitance, le Responsable de la Fonction Audit Interne conserve la responsabilité globale des missions sous-traitées. Le Responsable de la Fonction Audit Interne est compétent et honorable au sens de la réglementation et possède une connaissance et une expérience suffisantes pour être en mesure de soumettre à un examen critique les prestations et les performances du prestataire de services. Le Responsable de la Fonction Audit Interne supervise ainsi les travaux d'audit interne et fait le lien entre le prestataire de services et les organes de gouvernance de chaque entité ;
- la mise en place d'une procédure d'alerte au sein de chaque entité, conformément à l'article 268 du Règlement européen et de l'article L323-3-2 du Code des Assurances. Ainsi, le responsable de la fonction d'audit interne peut informer les Conseils d'administration directement et de sa propre initiative lorsque surviennent des événements de nature à le justifier.

2.7 FONCTION ACTUARIELLE

La Mutuelle de Poitiers Assurances, entreprise mère et sa filiale Pronoé Prévoyance, entités composant le Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances se sont dotées d'une fonction actuarielle conformément à la réglementation

Les missions du Responsable de la Fonction Actuarielle sont prévues à l'article R354-6 du code des assurances issu du décret d'application de la Directive Solvabilité 2 (cf. *supra 2.1.1.3*).

► Mutuelle de Poitiers Assurances

La fonction actuarielle est confiée par le Directeur Général à une personne physique identifiée répondant aux exigences « Fit and Proper » de l'article 273 du règlement européen 2015/35 et de l'article L322-2 VII du code des assurances.

Cette fonction est placée sous la responsabilité directe du Directeur Financier et des Risques – Directeur Général Adjoint et Second dirigeant effectif, ce qui permet d'assurer le niveau d'indépendance requis par Solvabilité II tout en lui permettant d'exercer sa mission objectivement et d'être libre de toute influence qui pourrait émaner des autres domaines de l'entreprise (cf. *supra organigramme « Gouvernance des risques »*).

Le Responsable de la Fonction Actuarielle établit le rapport de la Fonction Actuarielle. Il travaille en étroite collaboration avec le Directeur Financier et des risques et les équipes comptables.

En 2024, au titre de ces missions, le Responsable de la Fonction Actuarielle a :

- analysé, contrôlé et suivi les provisions techniques prudentielles. À cet égard il a coordonné le calcul des provisions techniques prudentielles. Il a réalisé des contrôles et porté un avis par type de provisions et par branches. Il a également effectué une comparaison avec les observations empiriques. Une attention particulière a été portée sur la qualité des données utilisées dans le calcul de ces provisions techniques ;
- donné un avis sur la politique globale de souscription en analysant notamment les prévisions budgétaires ;
- émis un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance en analysant le programme de réassurance de la Société (traités, priorités, portées, rating des réassureurs etc) ;

- contribué à la mise en œuvre du système de gestion des risques en réalisant le calcul de la marge de solvabilité de l'entreprise (SCR, MCR), en participant à la réalisation de l'ORSA de la Mutuelle de Poitiers, à la comitologie propre à la gestion des risques, et à la révision de la politique de gestion de risques des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances.

Le résultat des travaux du Responsable de la fonction Actuarielle est présenté dans le rapport actuariel annuel.

► Pronoé Prévoyance

Depuis le 8 avril 2022, Pronoé Prévoyance, s'est dotée d'une Fonction clé Actuarielle conformément à l'article L354-1 du Code des assurances. Pronoé Prévoyance n'ayant pas de salariés, la Responsable de la Fonction Actuarielle est mise à disposition par la Mutuelle de Poitiers Assurances auprès de Pronoé Prévoyance pour l'exercice de sa fonction.

La Fonction Actuarielle est confiée par le Directeur Général à une personne physique identifiée répondant aux exigences « Fit and Proper » de l'article 273 du règlement européen 2015/35 et de l'article L322-2 VII du code des assurances.

Cette fonction est placée sous la responsabilité directe d'un Second dirigeant effectif de Pronoé Prévoyance, ce qui permet d'assurer le niveau d'indépendance requis par Solvabilité 2 tout en lui permettant d'exercer sa mission objectivement et d'être libre de toute influence qui pourrait émaner des autres domaines de l'entreprise (cf. supra organigramme « Gouvernance des risques »).

En 2024, au titre de ces missions, la Responsable de la Fonction Actuarielle a :

- analysé, contrôlé et suivi les provisions techniques prudentielles. À cet égard elle a coordonné le calcul des provisions techniques prudentielles en lien avec le service actuariat. Elle a réalisé des contrôles et porté un avis par type de provisions et par branches. Elle a également effectué une comparaison avec les observations empiriques en lien avec le service actuariat. Une attention particulière a été portée sur la qualité des données utilisées dans le calcul de ces provisions techniques ;
- donné un avis sur la politique globale de souscription en analysant notamment les prévisions budgétaires ;
- émis un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance en analysant le programme de réassurance de la Société (traités, priorité, portées, rating des réassureurs etc) ;
- contribué à la mise en œuvre du système de gestion des risques en participant au calcul de la marge de solvabilité de l'entreprise (SCR, MCR), en contribuant à la réalisation de l'ORSA de Pronoé Prévoyance, en participant à la comitologie propre à la gestion des risques, et à la révision de la politique de gestion de risques des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances.

Le résultat des travaux de la Responsable de la fonction Actuarielle est présenté dans le rapport actuariel annuel.

2.8 SOUS-TRAITANCE

2.8.1 Description de la politique de sous-traitance des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances

La politique de sous-traitance commune à la Mutuelle de Poitiers et à Pronoé Prévoyance organise le recours à la sous-traitance en définissant les règles et procédures permettant de s'assurer que les activités sous-traitées sont encadrées et contrôlées.

Cette politique s'inscrit dans le système de gouvernance des risques au sein du Groupe Mutuelle de Poitiers. La politique de sous-traitance encadre l'externalisation d'activités ou de fonctions importantes ou critiques et l'utilisation de services tiers TIC au soutien de fonctions importantes ou critiques.

La politique de sous-traitance est élaborée par le Directeur Juridique et Conformité de la Mutuelle de Poitiers Assurances. Elle est présentée par le Directeur Général de chaque entité, en liaison avec le Responsable de la fonction Conformité, au Conseil d'Administration des sociétés du Groupe pour approbation. Elle est réexaminée chaque année et soumise à l'approbation du Conseil d'Administration des sociétés du Groupe prudentiel dès lors qu'il y a des modifications substantielles (article R356-33 du code des assurances) et a minima tous les trois ans (même en l'absence de modification substantielle). Une information est donnée au Conseil d'Administration sur les modifications non substantielles le cas échéant.

2.8.2 Information sur toute activité ou fonction opérationnelle importante ou critique sous-traitée

La réglementation qualifie d'« activités importantes ou critiques au sens de l'article L354-3 du Code des assurances, les fonctions clés et celles dont l'interruption, une fois externalisées, est susceptible d'avoir un impact significatif sur l'activité de l'entreprise, sur sa capacité à gérer efficacement les risques ou de remettre en cause les conditions de son agrément » (art. R354-7 Code des Assurances).

La Mutuelle de Poitiers Assurances et Pronoé Prévoyance ont un recours limité à l'externalisation de leurs activités en dehors des sociétés du groupe Mutuelle de Poitiers Assurances. Ainsi, en 2024, trois activités importantes ou critiques sont externalisées à des prestataires extérieurs au groupe Mutuelle de Poitiers Assurances. Ces prestations sont confiées à des prestataires situés en France ; elles font l'objet d'accords spécifiques et d'un suivi par la Mutuelle de Poitiers Assurances.

Synthèse des activités importantes ou critiques externalisées hors du Groupe par les entités du Groupe prudentiel en 2024

Réalisation des missions d'audit interne pour la Mutuelle de Poitiers Assurances et Pronoé Prévoyance	Gestion des prestations Assistance pour la Mutuelle de Poitiers Assurances	Gestion des prestations Protection juridique pour la Mutuelle de Poitiers Assurances
---	--	--

À noter : Toutes les activités de Pronoé Prévoyance (gestion, contrôle, suivi et pilotage) sont confiées à la Mutuelle de Poitiers Assurances dans le cadre d'une externalisation intragroupe.

2.9 ÉVALUATION DE L'ADÉQUATION DU SYSTÈME DE GOUVERNANCE DES ENTITÉS DU GROUPE PRUDENTIEL MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES PAR RAPPORT À LA NATURE, L'AMPLEUR ET LA COMPLEXITÉ DES RISQUES INHÉRENTS À LEUR ACTIVITÉ

Les informations présentées dans la rubrique 1.1 « Activités » de ce rapport montrent que la Mutuelle de Poitiers est une structure d'assurance de taille intermédiaire exerçant en France des activités non vie sur des risques qui peuvent être qualifiés de non complexes et que sa filiale Pronoé Prévoyance est une TPE de l'assurance, exerçant en France une activité vie et non vie depuis le 26 janvier 2023. Pronoé Prévoyance s'appuie sur les ressources de la Mutuelle de Poitiers Assurances. Comme évoqué au point 2.1 de ce rapport, bien que disposant d'organes propres, sa gouvernance est alignée sur celle de la Mutuelle de Poitiers Assurances.

Le système de gouvernance de chaque entité est détaillé dans les nombreuses politiques afférentes au pilier 2 de la Directive de Solvabilité 2. Ces différentes politiques permettent d'exposer toutes les composantes de la gouvernance tant au regard des missions de contrôle relevant de l'organe d'administration, que des missions de gestion exécutive relevant du Directeur Général de chaque entité.

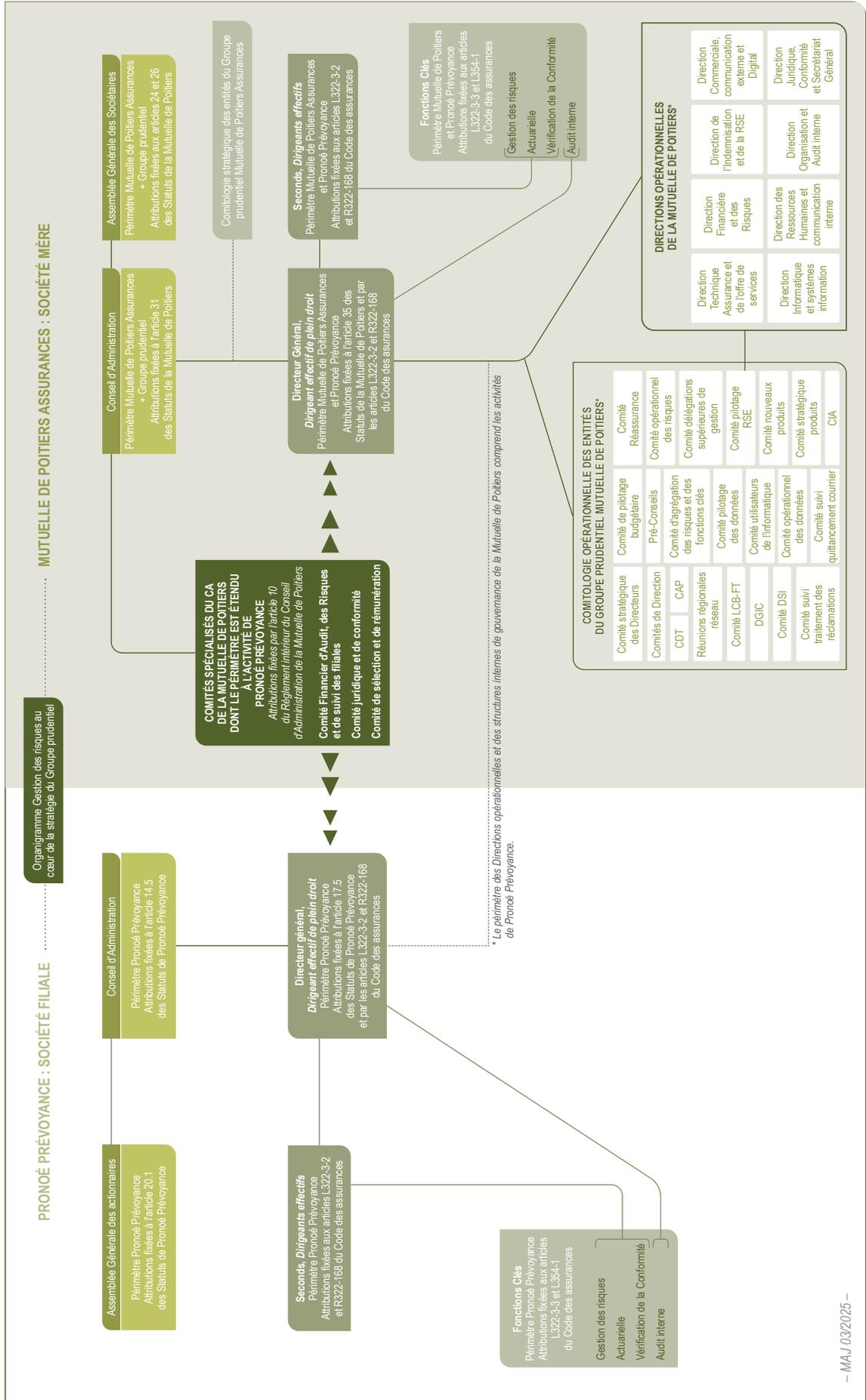
Pour chacun de ces deux organes de gouvernance, ces différentes politiques exposent la manière dont les opérations sont suivies, documentées, analysées ainsi que les contrôles opérés. À travers les organigrammes qui sont publiés, ces politiques exposent précisément l'articulation des responsabilités de chacun et la comitologie associée. Ce système répond à toutes les exigences réglementaires en la matière.

La partie « système de gouvernance » du présent rapport présente de manière plus synthétique une information générale sur le système de gouvernance des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances en précisant le fonctionnement et l'articulation des attributions de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle de chaque entité (Conseil d'Administration & Directeur Général). Elle précise en outre les missions et responsabilités des fonctions clés de chaque entité ainsi que l'organigramme « gouvernance des risques » des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances qui apporte une vue synthétique et complète de notre système de gouvernance.

L'organigramme publié ci-après, vient en complément et présente les instances de gouvernance, comités et fonctions clés des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances en charge du pilotage de l'activité de la Mutuelle de Poitiers et de Pronoé Prévoyance. C'est un élément qui entre dans le cadre du système de gouvernance du Groupe prudentiel.

Enfin, les informations fournies dans ce rapport relatives aux exigences de compétences et d'honorabilité pour les personnes qui dirigent effectivement chaque entité ou qui occupent d'autres fonctions clés, contribuent à la complétude et à l'efficacité du système de gouvernance des risques de chaque entité.

L'ensemble de ces informations permet d'affirmer que le système de gouvernance des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances est pleinement adapté à la nature, l'ampleur et la complexité des risques inhérents à leur activité.



2.10 AUTRES INFORMATIONS

Les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances se sont préparées aux évolutions de l'organisation nécessaires dans la perspective du départ à la retraite au 31 mars 2025 de M^{me} Anne-Sophie Fraissinet, Second Dirigeant Effectif des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances, Directeur Général adjoint - Directeur Financier et des Risques de la Mutuelle de Poitiers Assurances « entreprise mère ».

3

PROFIL DE RISQUE

3-1	Risque de souscription	41
3.1.1	Exposition du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances et des entités le composant au risque de souscription	42
3.1.2	Maîtrise et suivi des risques	44
3-2	Risque de marché	45
3.2.1	Exposition du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances et des entités le composant au risque de marché	46
3.2.2	Maîtrise et suivi des risques	49
3-3	Risque de crédit	51
3.3.1	Exposition du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances et des entités le composant au risque de crédit	52
3.3.2	Maîtrise et suivi des risques	53
3-4	Risque de liquidité	53
3.4.1	Exposition du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances et des entités le composant au risque de liquidité	53
3.4.2	Maîtrise et suivi des risques	54
3-5	Risque opérationnel	55
3.5.1	Exposition du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances et des entités le composant au risque opérationnel	55
3.5.2	Maîtrise et suivi des risques	56
3-6	Autres risques importants	56
3-7	Autres informations	56

Le Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances et les entités le composant s'assurent en permanence du suivi et du pilotage de leurs profils de risque à travers l'étude des risques de souscription, marché, crédit, liquidité et opérationnel.

3.1 RISQUE DE SOUSCRIPTION

Lors de la souscription d'un contrat d'assurance, un transfert de risques s'opère et l'assureur se retrouve ainsi engagé sur un certain horizon de temps et exposé à des risques de souscription. Ils sont distingués par branches d'activités, à savoir la santé, la vie et la non vie ; chacune de ces catégories présente des risques qui lui sont spécifiques.

Le Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances est ainsi confronté aux différents risques de souscription suivants :

- Risque de souscription santé
 - o Risque de souscription santé assimilé à la vie
 - o Risque catastrophe santé
 - o Risque de souscription santé assimilé à la non vie
- Risque de souscription vie
 - o Risque de mortalité
 - o Risque de longévité
 - o Risque de frais
 - o Risque de révision
 - o Risque catastrophe vie
- Risque de souscription non vie
 - o Risque de prime/provision
 - o Risque de renonciation
 - o Risque catastrophe non vie

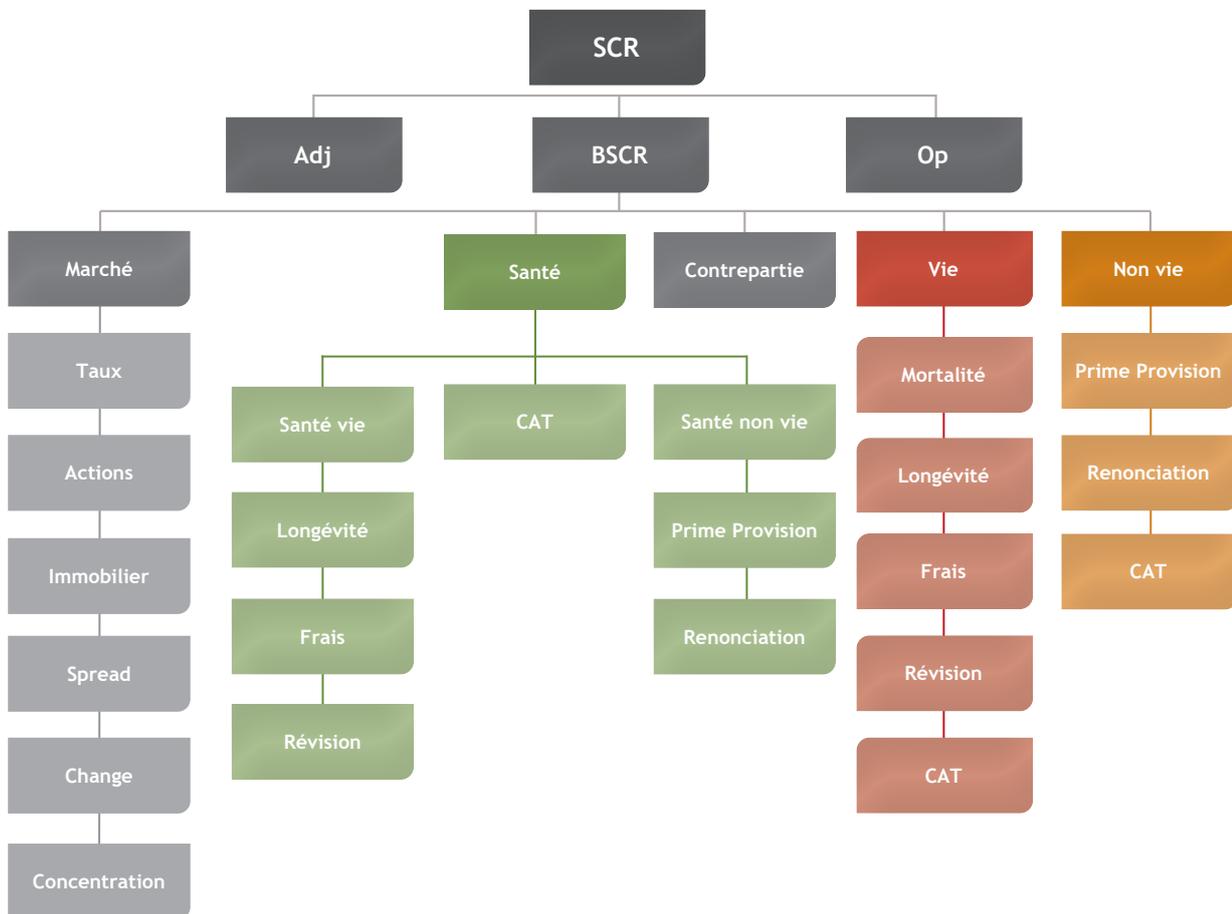


FIGURE : RISQUE DE SOUSCRIPTION ISSU DE LA FORMULE STANDARD

Nous présentons ci-dessous une vision de l'exposition du Groupe Prudentiel et de ses entités au risque de souscription (3.1.1) ainsi que la maîtrise et le suivi de ce risque (3.1.2).

3.1.1 Exposition du Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances et des entités le composant au risque de souscription

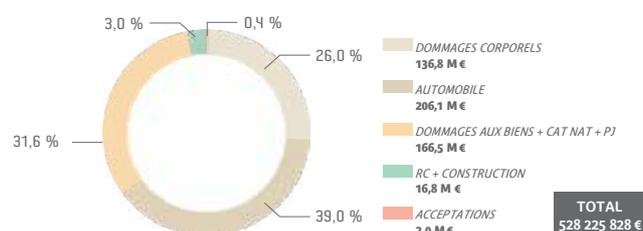
3.1.1.1 Activité du Groupe Prudentiel et de ses entités au 31/12/2024

► Mutuelle de Poitiers Assurances

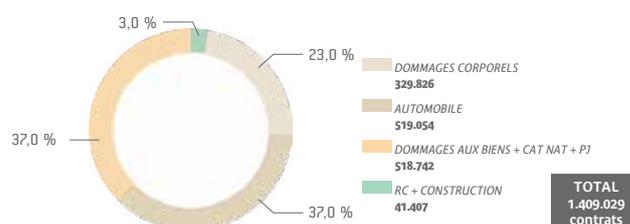
La politique de souscription de l'entreprise a pour premier objectif, en conformité avec notre statut mutualiste, de satisfaire nos assurés en apportant les protections nécessaires à la couverture de leur personne et de leurs biens.

Comme nous l'avons vu dans la première partie de ce rapport, la Mutuelle de Poitiers exerce ses activités en assurances dommages (Incendie - Accident - Risques Divers) et en assurances de personnes (contrats santé individuels et collectifs et assurances accidents). Ces activités représentent la totalité de son chiffre d'affaires. La Mutuelle de Poitiers assure essentiellement des risques de particuliers (automobile, habitation, santé, accidents de la vie) qui représentent 85 % de son chiffre d'affaires et des risques de professionnels de proximité (commerçants, artisans et agriculteurs) qui représentent 15 % de son chiffre d'affaires.

► RÉPARTITION DES COTISATIONS (en millions d'euros)



► RÉPARTITION DU NOMBRE DE CONTRATS



► Pronoé Prévoyance

L'offre de Pronoé Prévoyance couvre les contrats d'assurance Prévoyance des Particuliers, Prévoyance TNS non agricoles et Prévoyance TNS agricoles.

Ces contrats sont collectifs à adhésion facultative et permettent à nos assurés de se couvrir en cas de décès, d'incapacité, d'invalidité, de maladies redoutées par suite de maladie ou d'accident. Pour nos assurés Travailleurs Non Salariés agricoles, le contrat de Prévoyance permet également de couvrir les accidents subis par : les enfants de l'assuré, le conjoint non collaborateur de l'assuré, les aides familiaux ainsi que le retraité de l'exploitation agricole participant à la mise en valeur de l'exploitation.

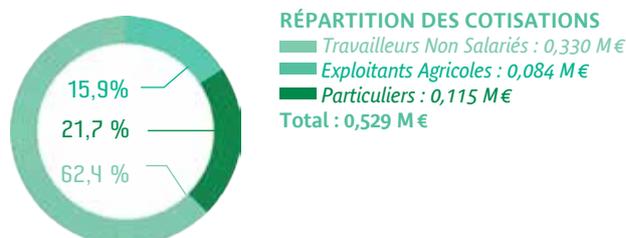
Au total, le nombre de contrats en portefeuille à fin 2024 est de 2.341. Ils sont répartis au sein de trois produits :

Les contrats d'assurance Prévoyance des Particuliers représentent 21,7 % du chiffre d'affaires 2024 pour un montant de 0,115 M€ avec une part du nombre de contrats de 66,8 % (soit 1.563 contrats).

Les contrats d'assurance Prévoyance des Travailleurs Non Salariés non agricoles couvrent les artisans, les professions libérales et les commerçants. Ils représentent 62,4 % du chiffre d'affaires 2024 pour un montant de 0,330 M€ avec une part du nombre de contrats de 26,1 % (soit 612 contrats).

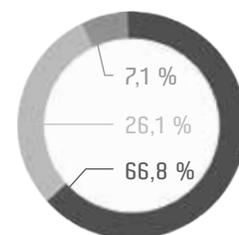
Les contrats d'assurance Prévoyance Travailleurs Non Salariés agricoles couvrent les exploitants agricoles. Ils représentent 15,9 % du chiffre d'affaires 2024 pour un montant de 0,084 M€ avec une part du nombre de contrats de 7,1 % (soit 166 contrats).

Le chiffre d'affaires s'élève à 0,529 M€. Il se répartit à hauteur de 42 % en activité vie (assurance décès) et 58 % en activité non vie. Ce chiffre d'affaires est conforme à notre prévisionnel.



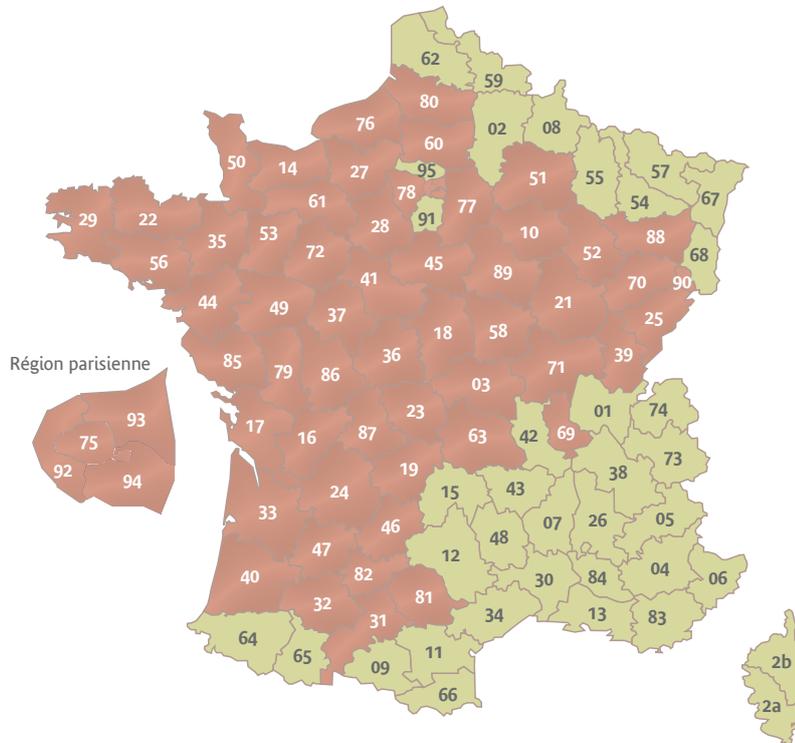
RÉPARTITION DU NOMBRE DE CONTRATS

Travailleurs Non Salariés	612	26,1 %
Exploitants Agricoles	166	7,1 %
Particuliers	1.563	66,8 %
Total	2.341	



► Secteur géographique des risques assurés du Groupe Prudentiel

Les entités du Groupe Prudentiel exercent leurs activités en France uniquement et sont présentes au 31 décembre 2024 dans 59 départements avec la répartition suivante :



CARTE DE L'IMPLANTATION DES POINTS DE VENTE DES ENTITÉS DU GROUPE PRUDENTIEL PAR DÉPARTEMENT

Le tableau ci-dessous présente la répartition par secteur géographique des risques assurés par les entités du Groupe Prudentiel au 31 décembre 2024 :

Zones géographiques	Mutuelle de Poitiers Assurances	Pronoé Prévoyance	Groupe Prudentiel
Zone 1 : Bretagne + Normandie + Vendée	19 %	17 %	19 %
Zone 2 : Paris + Centre + Limousin	18 %	14 %	18 %
Zone 3 : Poitou-Charentes	36 %	42 %	36 %
Zone 4 : Sud-Ouest	15 %	12 %	15 %
Zone 5 : Est	7 %	12 %	7 %
Zone 6 : Autres départements	5 %	3 %	5 %

3.1.1.2 Résultats du risque de souscription 2024 selon la formule standard du Groupe Prudentiel et de ses entités

► Mutuelle de Poitiers Assurances

En 2024, la Mutuelle de Poitiers Assurances est exposée aux risques de souscription non vie, souscription santé mais également souscription vie.

Le risque de souscription non vie a augmenté de 5,4 % par rapport à 2023 et est ainsi passé de 142 M € à 150 M €. Le risque de souscription santé a augmenté de 7,8 % par rapport à 2023 et est ainsi passé de 27 M € à 29 M €.

Ces augmentations s'expliquent principalement par une hausse du risque primes/provisions.

En ce qui concerne le risque souscription vie, il est resté stable par rapport à 2023 avec une valeur de 3 M €.

► Pronoé Prévoyance

En 2024, Pronoé Prévoyance est exposée aux risques de souscription vie et souscription santé. Dans un contexte de lancement d'activité, les risques de souscription vie et santé augmentent respectivement de 272 % et de 334 %. Le risque de souscription vie passe ainsi de 0,02 M € à 0,07 M € et le risque de souscription santé passe de 0,04 M € à 0,16 M €.

► Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances

En 2024, le Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances est exposé aux risques de souscription non vie, souscription santé et souscription vie.

Le risque de souscription non vie a augmenté de 5,4 % par rapport à 2023 et est ainsi passé de 142 M€ à 150 M€. Le risque de souscription santé a augmenté de 8,0 % par rapport à 2023 et est ainsi passé de 27 M€ à 29 M€.

Ces augmentations s'expliquent principalement par une hausse du risque primes/provisions.

En ce qui concerne le risque de souscription vie, il est resté stable par rapport à 2023 avec une valeur de 3 M€.

3.1.2 Maîtrise et suivi des risques

3.1.2.1 Sensibilité

► Mutuelle de Poitiers Assurances

Des sensibilités ont été établies dans le cadre des travaux ORSA 2024 pour tester la résistance de la Mutuelle de Poitiers en cas de dérive de la sinistralité dans les branches automobile et dommages aux biens et également en cas de survenance de plusieurs événements climatiques.

À noter que parmi les risques de souscription, les risques liés au changement climatique font l'objet d'un suivi attentif. Ces risques ont fait l'objet d'une étude dans le cadre des travaux ORSA 2023 à travers des scénarios de stress climatique de long terme.

La Mutuelle de Poitiers mène une politique de provisionnement prudentielle conforme aux exigences réglementaires (Code des assurances, règlement ANC) permettant de faire face dans le temps à ses engagements vis-à-vis des assurés. Elle demeure ainsi peu sensible à ce risque.

Les tests de sensibilité établis par la Mutuelle de Poitiers montrent sa capacité à satisfaire de façon permanente aux exigences réglementaires et ne remet pas en cause sa solvabilité

► Pronoé Prévoyance

Un Business Plan sur 4 ans a été établi fin 2024 relativement aux exercices 2025 et suivants.

Afin de mesurer la sensibilité des hypothèses majeures, le Business Plan comporte 3 scénarios :

- **Central** : hypothèses réalistes, définies en fonction des éléments de tarification des produits et des échanges avec notre réseau de distribution et le réassureur apériteur ;
- **Optimiste** : hypothèses optimistes par rapport au scénario « Central » ;
- **Pessimiste** : hypothèses pessimistes par rapport au scénario « Central ».

Dans tous les scénarios étudiés, le montant de fonds propres initial de 12 M€ apparaît comme suffisant pour absorber les résultats déficitaires liés au lancement de l'activité et en assurer la continuité et la solvabilité.

3.1.2.2 Techniques d'atténuation

Afin de limiter la survenance des risques de souscription, le Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances a mis en place un suivi spécifique des risques de souscription ainsi que des techniques d'atténuation qui leur sont propres.

Pour limiter la survenance de ces risques et leurs impacts potentiels, le Groupe Prudentiel met en œuvre plusieurs dispositifs dont l'élément central est la politique de souscription et son suivi. Un suivi mensuel de la souscription, tant en nombre de contrats qu'en montant, est assuré par la Direction générale des entités sur la base de tableaux de bord communiqués par les différents services techniques. Le Directeur Général communique ensuite ces informations aux membres du Conseil d'Administration. Ce dispositif nous permet d'adapter notre politique de souscription en mode continu dans le respect des intérêts de la mutualité de nos sociétaires. Ainsi, dans l'hypothèse où il nous faudrait infléchir la politique de souscription du Groupe Prudentiel, nous sommes en mesure de modifier rapidement nos règles tarifaires et nos règles d'acceptation.

L'analyse et le pilotage du niveau de la sinistralité sont aussi effectués mensuellement par la Direction Générale. Elle s'appuie sur les tableaux de bord qui lui sont fournis par les différents services techniques. Le Directeur Général communique ensuite ces informations aux membres du Conseil d'Administration.

Le Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances dispose également d'un dispositif de surveillance du portefeuille ce qui contribue à la maîtrise de sa sinistralité et à la qualité de la souscription. Le traitement humain et non automatisé de la surveillance du portefeuille permet en outre de nous adapter à chacune des situations particulières en conformité avec notre principe mutualiste.

Face au risque de survenance d'un événement majeur ou de sur-fréquence d'événements de moyenne importance qui peut entraîner une forte volatilité des sinistres d'une année sur l'autre, le Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances dispose de couvertures de réassurance calibrées en fonction de son profil de risque et qui tiennent compte de plusieurs critères tels que la sensibilité aux risques de pics de la branche concernée, l'historique de la sinistralité rencontrée par branche, la prévision de la sinistralité future, la capacité de rétention de chaque entité dans la branche, le coût de l'offre de réassurance et la capacité de réassurance disponible sur le marché.

La politique de provisionnement établie par le Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances vise à garantir une appréciation prudentielle des provisions comptables constituées en conformité avec la réglementation et suffisantes pour couvrir la charge finale permettant de faire face à nos engagements.

Le choix des méthodes de constitution des provisions est justifié à chaque arrêté de comptes. Les Commissaires aux comptes font une revue des provisions à l'occasion de leur revue des comptes annuels.

Les Responsables des Fonctions Actuarielles de chaque entité opèrent des contrôles sur la fiabilité et l'adéquation du calcul des provisions techniques.

3.1.2.3 Concentration

Au regard de l'activité de souscription, le risque de concentration concerne :

Les branches d'activités pratiquées par les entités du Groupe Prudentiel

Le Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances a formalisé sa stratégie en matière de souscription qui vise à assurer un équilibre entre nos grandes branches d'activités. Des tableaux mensuels et annuels permettent de suivre l'évolution de l'activité de souscription au regard des objectifs définis par la Direction Générale et validés par le Conseil d'Administration. La poursuite de ces objectifs et leur suivi assurent une bonne gestion du risque de concentration en matière d'activités pratiquées.

La répartition géographique des risques assurés par les entités du Groupe Prudentiel

Le Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances est plus fortement exposé sur la façade Ouest Atlantique en raison de son implantation historique. Il a une réelle volonté d'augmenter le poids relatif des autres secteurs géographiques. Pour cela, après une phase de consolidation des implantations d'agences récentes, il a repris ces dernières années une densification et une extension territoriale dans les départements français dans lesquels il n'est pas encore implanté. Dans l'attente d'un rééquilibrage relatif de ses zones géographiques d'implantation qui permettra une meilleure diversification géographique des risques, cette concentration de risques sur la zone « Ouest Atlantique » implique une attention toute particulière à la protection contre les conséquences des événements climatiques (notamment tempête) avec une exigence de couverture de réassurance à la hauteur de cette situation.

La nature du souscripteur

La notion de « souscripteur » recouvre deux notions distinctes à savoir le réseau de distribution et également les sociétaires.

- Au regard de ses sociétaires, l'activité du Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances est historiquement tournée vers les risques de particuliers qui représentent 85 % de son chiffre d'affaires. Toutefois, il a également pour objectif de développer les risques de professionnels de proximité. Cette base de sociétaires de particuliers, et de professionnels de proximité, évite le risque de concentration, aucune entreprise ou aucun sociétaire ne représentant une part significative du chiffre d'affaires du Groupe Prudentiel.
- Au regard de son réseau de distribution, le Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances distribue ses produits d'assurance par l'intermédiaire de réseaux exclusifs constitués d'une part, d'un réseau d'agents généraux et salariés implanté sur 59 départements en France métropolitaine, et d'autre part du cabinet de courtage captif Barruel et Giraud dans lequel le Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances détient une participation majoritaire (99 %). La stratégie du Groupe Prudentiel est donc mono canal et passe systématiquement par ses agents et son cabinet de courtage Barruel et Giraud. Il ne souhaite pas distribuer ses produits par le biais d'un réseau de courtiers, ni faire d'internet un canal de distribution supplémentaire. Ce circuit de distribution exclusif permet au Groupe Prudentiel une maîtrise importante du risque de souscription. Le nombre de points de vente, 314 en 2024, permet également de limiter le risque de concentration sur quelques apporteurs d'affaires.

Afin d'assurer un suivi de ces risques de concentration, des tableaux de bord ont été mis en place. Ils permettent notamment d'analyser l'activité de souscription au regard de nos objectifs et de la concentration géographique et de déclencher, le cas échéant, les plans d'actions nécessaires.

3.2 RISQUE DE MARCHÉ

Les risques de marché couvrent l'ensemble des risques liés à nos placements. Ces placements, à l'actif du bilan, viennent en représentation de nos passifs, dont la vocation est, entre autres, d'assurer le règlement des sinistres garantis.

La politique d'investissement et d'allocation d'actifs définit, dans un contexte de long terme, la gestion de l'ensemble de nos actifs avec les objectifs d'investissements et les contraintes associées.

Agissant en personne prudente, le Groupe Prudentiel et ses entités :

- Prennent en compte la nature de leurs activités pour définir leur stratégie et leurs objectifs d'investissement ;
- S'attachent à la qualité de leurs actifs avec les critères de liquidité, de rentabilité, de disponibilité, de concentration et de sécurité dans ses choix d'investissement ;
- Prennent en compte le risque en matière de durabilité dans leurs décisions d'investissement selon la politique de durabilité ; S'assurent que ces placements permettront de couvrir l'intégralité des obligations financières des sociétés d'assurance composant le Groupe Prudentiel.

Le Groupe Prudentiel et ses entités mènent une politique prudente, ils investissent en titres principalement cotés sur des marchés officiels.

Plus particulièrement, le Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances est soumis aux risques de marché suivants :

- Risque de taux ;
- Risque actions ;
- Risque immobilier ;
- Risque de spread ;
- Risque de change ;
- Risque de concentration.

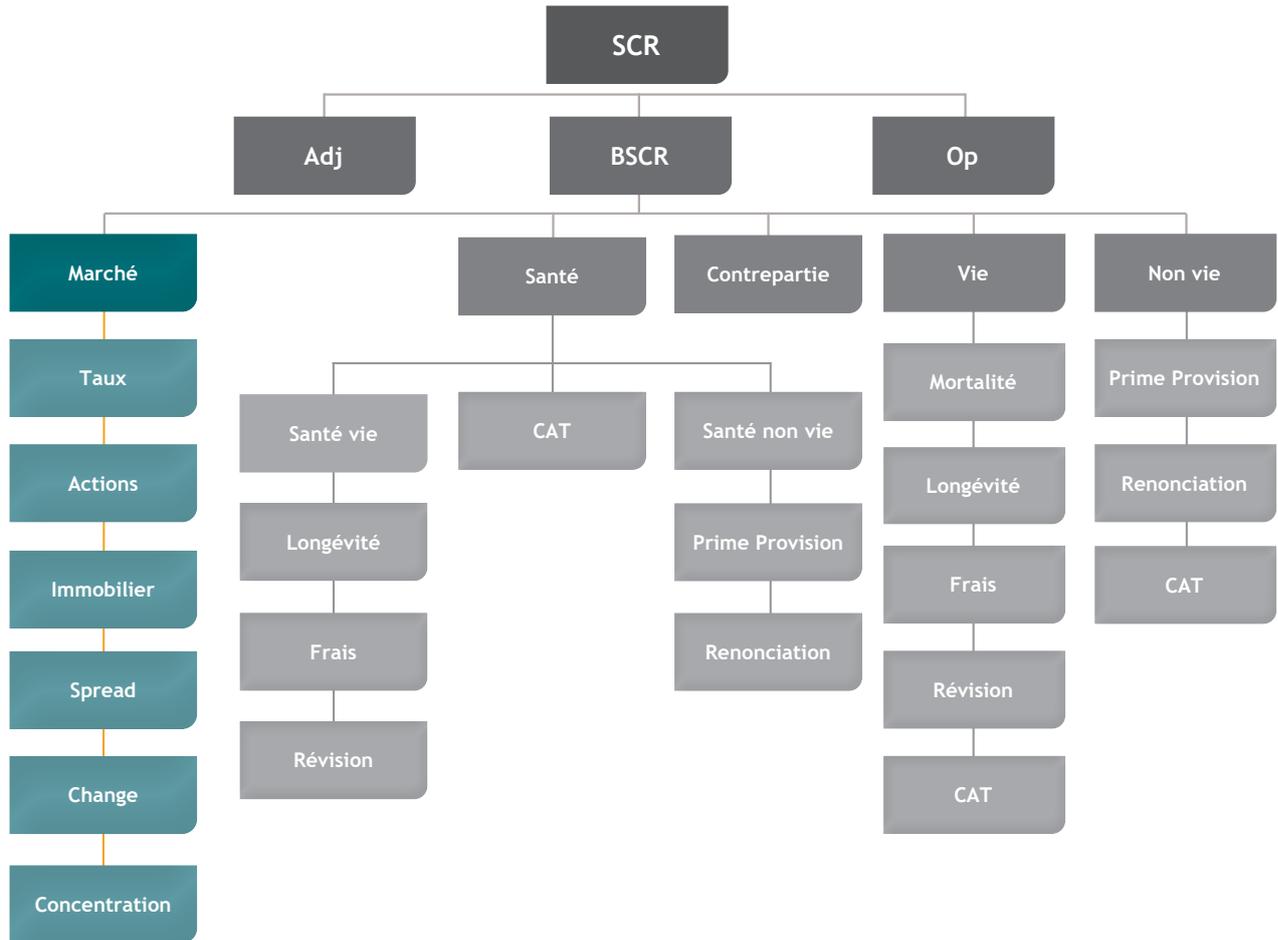


FIGURE : RISQUE DE MARCHÉ ISSU DE LA FORMULE STANDARD

Ces six catégories de risques représentent les éléments constitutifs du SCR marché de la formule standard. C'est au travers de l'étude de ces risques que le Groupe Prudential Mutuelle de Poitiers Assurances va définir son exposition au risque de marché pour chacune de ses entités.

Nous présentons ci-dessous une vision de l'exposition du Groupe Prudential Mutuelle de Poitiers Assurances et de ses entités au risque de marché (3.2.1) ainsi que la maîtrise et le suivi de ce risque (3.2.2).

3.2.1 Exposition du Groupe Prudential Mutuelle de Poitiers Assurances et des entités le composant au risque de marché

► Mutuelle de Poitiers Assurances

Au 31 décembre 2024, les placements de la Mutuelle de Poitiers Assurances représentent un montant de 1 212,3 M€ en valeur de réalisation (hors dépôts auprès des entreprises cédantes et hors parts non libérées de fonds).

► Pronoé Prévoyance

Au 31 décembre 2024, les placements de Pronoé Prévoyance représentent un montant de 12,06 M€ en valeur de réalisation (hors dépôts auprès des entreprises cédantes et hors parts non libérées de fonds).

► Groupe Prudential Mutuelle de Poitiers Assurances

Au 31 décembre 2024, les placements du Groupe Prudential représentent un montant de 1 212,4 M€ en valeur de réalisation (hors dépôts auprès des entreprises cédantes et hors parts non libérées de fonds).

3.2.1.1 Description du portefeuille de placements

► Mutuelle de Poitiers Assurances

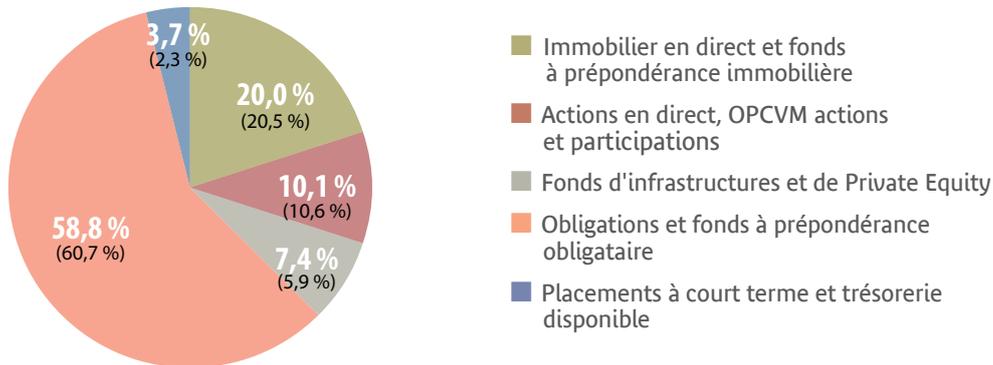
Le tableau ci-après reprend les grandes classes d'actifs de la Mutuelle de Poitiers en montant et en répartition, le schéma qui suit illustre la répartition de nos actifs.

Placements par classe d'actifs	VR* 2024 (2023)	Répartition 2024 (2023)
Immobilier en direct et fonds à prépondérance immobilière	243 M € (240,7 M €)	20,05 % (20,52 %)
Actions en direct, OPCVM actions et participations	122,8 M € (123,9 M €)	10,13 % (10,56 %)
Fonds d'infrastructures et de Private Equity	89,7 M € (69,1 M €)	7,39 % (5,89 %)
Obligations et fonds à prépondérance obligataire	712,4 M € (712,6 M €)	58,77 % (60,74 %)
<i>Dont Fonds de dettes privées</i>	50,2 M € (46,2 M €)	4,14 % (3,93 %)
Placements à court terme et trésorerie disponible	44,4 M € (27 M €)	3,66 % (2,30 %)
TOTAL**	1 212,3 M € (1 173,3 M €)	

VR* : valeur de réalisation

TOTAL** : hors parts non libérées de fonds

Répartition des placements en valeur de réalisation
au 31/12/2024 (31/12/2023) en %



Le portefeuille des placements de la Mutuelle de Poitiers Assurances est donc essentiellement obligataire pour 58,8 % de ses placements en valeur de réalisation à fin 2024. L'immobilier représente 20 % de ses placements à fin 2024, les actions, OPCVM actions et participations 10,1 %, les fonds d'infrastructures et de Private Equity 7,4 %. Le solde, 3,7 %, est constitué des placements dits à court terme et de la trésorerie disponible.

Les investissements sont effectués très prioritairement sur des placements sûrs et liquides, selon le principe de la personne prudente, en direct de façon prépondérante (environ 75 % de nos actifs) et de façon indirecte en OPCVM (actions, obligations ou diversifiés) et en fonds non cotés (fonds à prépondérance immobilière, fonds d'infrastructures et de Private Equity, fonds de dettes privées).

La Mutuelle de Poitiers Assurances a confié un mandat obligataire, d'un montant initial de 30 millions d'euros, à Lazard Frères Gestion. La Mutuelle de Poitiers Assurances suit et contrôle toutes les opérations de ce mandat afin de s'assurer de leur adéquation avec les caractéristiques du mandat. Elle échange avec les gérants et suit, avec une fréquence mensuelle, le reporting du mandat. Ce mandat représente 3 % de nos actifs en valeur de réalisation et n'est donc pas traité ici comme un risque spécifique mais inclus dans le risque plus général obligataire.

La Politique d'investissement et d'allocation d'actifs est étudiée et approuvée chaque année en février par le Conseil d'Administration, sur proposition du Directeur Général et du Directeur Financier et des Risques. Elle encadre la répartition et la qualité du portefeuille d'actifs et s'assure d'une gestion en personne prudente de ce dernier. La Mutuelle de Poitiers ne détient pas en direct de produits dérivés.

- Les placements obligataires offrent sur des titres de qualité, un rendement fiable et restent un placement peu risqué car la Mutuelle de Poitiers garde les titres la plupart du temps jusqu'à maturité ;
- Les actions permettent d'améliorer la rentabilité de nos placements par des dividendes et des plus-values réalisées en contrepartie d'une plus forte volatilité ;
- Enfin les placements immobiliers sont par nature peu liquides, ils ont cependant l'avantage de présenter une bonne rentabilité et surtout d'être une excellente réponse aux craintes inflationnistes.

► Pronoé Prévoyance

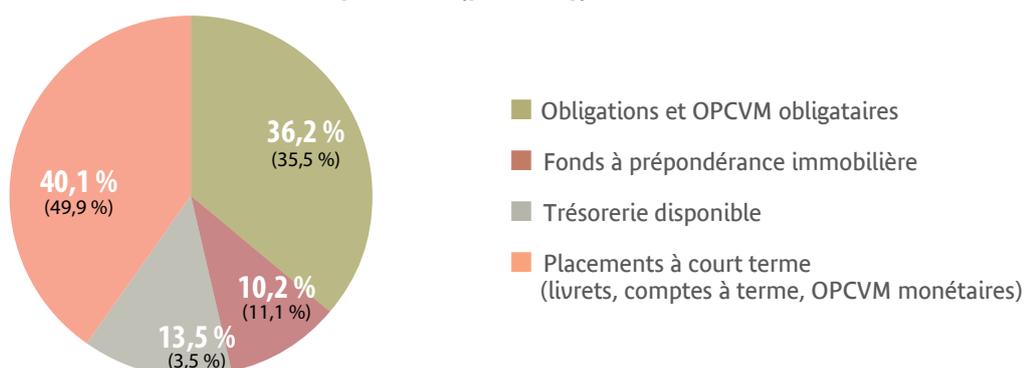
Le tableau ci-dessous reprend les grandes classes d'actifs de Pronoé Prévoyance en montant et en répartition, le schéma qui suit illustre la répartition de nos actifs.

Placements par classe d'actifs	VR* 2024 (2023)	Répartition 2024 (2023)
Fonds à prépondérance immobilière	1,23 M € (1,36 M €)	10,18 % (11,14 %)
Obligations et OPCVM obligataires	4,36 M € (4,35 M €)	36,20 % (35,52 %)
Trésorerie disponible	1,63 M € (0,43 M €)	13,51 % (3,48 %)
Placements à court terme (livrets, comptes à terme, OPCVM monétaires)	4,84 M € (6,1 M €)	40,11 % (49,87 %)
TOTAL**	12,06 M € (12,23 M €)	

VR* : valeur de réalisation

TOTAL** : hors parts non libérées de fonds

Répartition des placements en valeur de réalisation
au 31/12/2024 (31/12/2023) en %

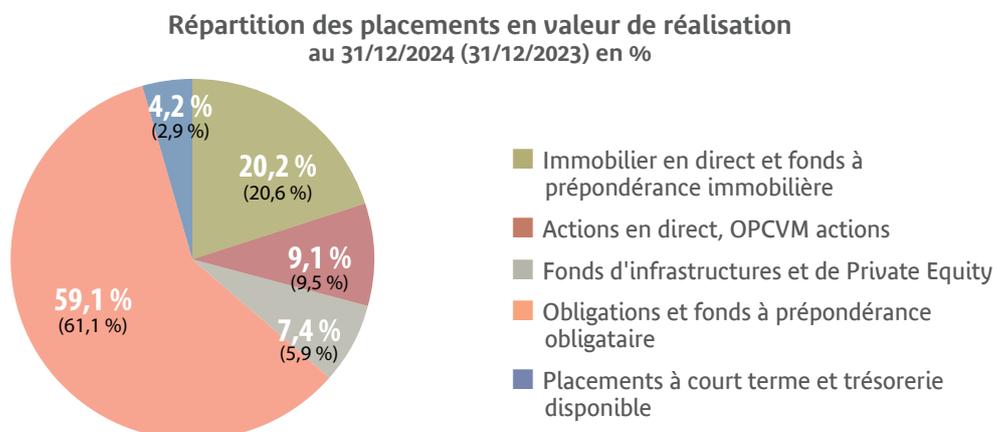


Le portefeuille des placements de Pronoé Prévoyance est donc essentiellement des placements à court terme (livrets bancaires, comptes à terme, OPCVM monétaires) pour 40,1 % de ses placements en valeur de réalisation à fin 2024. L'obligataire représente 36,2 % et l'immobilier représente 10,2 % de ses placements à fin 2024. Le solde, 13,5 %, est constitué de la trésorerie disponible. Les investissements sont effectués très prioritairement sur des placements sûrs et liquides, selon le principe de la personne prudente, en gestion directe de façon prépondérante (environ 77 % de nos actifs) et en gestion indirecte via des OPCVM et des SCPI. La Politique d'investissement et d'allocation d'actifs est étudiée et approuvée chaque année en février par le Conseil d'Administration, sur proposition du Directeur Général et du Directeur Financier et des risques. Elle encadre la répartition et la qualité du portefeuille d'actifs et s'assure d'une gestion en personne prudente de ce dernier. Pronoé Prévoyance ne détient pas en direct de produits dérivés.

- Les placements obligataires offrent sur des titres de qualité, un rendement fiable et restent un placement peu risqué car Pronoé Prévoyance garde les titres la plupart du temps jusqu'à maturité ;
- Les placements immobiliers sont par nature peu liquides, ils ont cependant l'avantage de présenter une bonne rentabilité et surtout d'être une excellente réponse aux craintes inflationnistes ;
- Enfin, les actions permettent d'améliorer la rentabilité de nos placements par des dividendes et des plus-values réalisées en contrepartie d'une plus forte volatilité. Pour rappel, nous n'avons pas d'exposition au compartiment actions mais la politique d'investissement et d'allocation d'actifs nous laisse la possibilité de nous positionner sur cette classe d'actifs.

► Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances

Le graphique qui suit illustre la répartition des placements en valeur de réalisation au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023 pour le Groupe.



Le portefeuille des placements du Groupe est donc essentiellement obligataire pour 59,1 % de ses placements en valeur de réalisation à fin 2024. L'immobilier représente 20,2 % de ses placements à fin 2024, les actions et OPCVM actions 9,1 %, les fonds d'infrastructures et de Private Equity 7,4 %. Le solde, 4,2 %, est constitué des placements dits à court terme et de la trésorerie disponible.

3.2.1.2 Résultats du risque de marché 2024 selon la formule standard

► Mutuelle de Poitiers Assurances

Le risque de marché de la Mutuelle de Poitiers Assurances a augmenté de 9 M€ en 2024 par rapport à l'année 2023. En effet, le SCR marché est passé de 193 M€ à 202 M€, soit une hausse de 4,7 %.

Cette augmentation s'explique principalement par la hausse du risque actions (+10 M€) du fait de l'augmentation des valeurs de marché de nos fonds d'investissements non cotés à fin 2024. De plus concernant le risque actions, l'ajustement symétrique passe de +1,46 % à fin 2023 à +2,86 % à fin 2024 du fait des marchés en hausse soit un choc en augmentation de 1,40 point.

► Pronoé Prévoyance

Le risque de marché de Pronoé Prévoyance a augmenté de 0,06 M€ en 2024 par rapport à l'année 2023. En effet, le SCR marché est passé de 0,53 M€ à 0,59 M€, soit une hausse de 11,6 %.

Cette augmentation s'explique principalement par la hausse des risques de taux (+0,10 M€) et de spread (+0,06 M€).

► Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances

Le risque de marché du Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances a augmenté de 9 M€ en 2024 par rapport à l'année 2023. En effet, le SCR marché est passé de 191 M€ à 200 M€, soit une hausse de 4,7 %.

Cette augmentation s'explique principalement par la hausse du risque actions (+10 M€) du fait de l'augmentation des valeurs de marché de nos fonds d'investissements non cotés à fin 2024. De plus concernant le risque actions, l'ajustement symétrique passe de +1,46 % à fin 2023 à +2,86 % à fin 2024 du fait des marchés en hausse soit un choc en augmentation de 1,40 point.

3.2.2 Maîtrise et suivi des risques

3.2.2.1 Sensibilité

► Mutuelle de Poitiers Assurances

À fin 2024, la durée de notre portefeuille obligataire géré en direct ou via les mandats de gestion est de 3,8 ans et nous étudions régulièrement la sensibilité de notre portefeuille à une hausse des taux. Ainsi, un déplacement parallèle sur toute la courbe des taux, à la hausse de 1,5 %, pour l'ensemble de nos titres gérés en direct ou via le mandat de gestion représentant un montant de 540,2 millions d'euros engendrerait une baisse de la valeur de marché de notre portefeuille de 29,3 millions d'euros soit 4,6 % de nos fonds propres Solvabilité 2, mais ce risque serait d'une part compensé par la diminution notable de nos meilleures estimations de provisions techniques et d'autre part ce risque reste relativement limité puisque nous conservons le plus souvent nos titres à maturité. Le résultat de la formule standard donne un risque de taux de 13,5 millions d'euros soit 2 % de nos fonds propres Solvabilité 2.

Nous avons également étudié le comportement de notre portefeuille Actions détenu en direct à des variations du marché boursier. Nous avons retenu l'indice CAC 40 comme référence : en raison du beta de notre portefeuille actions (1,04 au 31 décembre 2024), notre portefeuille réplique les variations de son indice de référence avec une amplitude légèrement plus forte.

En cas de variation de 10 % à la hausse ou à la baisse du marché actions (CAC 40), notre portefeuille verrait sa valorisation s'ajuster symétriquement à la hausse (9 millions d'euros +10,4 %) ou à la baisse (9 millions d'euros, -10,4 %), soit 1,4 % de nos fonds propres Solvabilité 2.

Le risque de chute brutale des marchés actions de 20 % amènerait notre portefeuille à enregistrer une perte potentielle de 18 millions d'euros soit 2,8 % de nos fonds propres Solvabilité 2.

Le résultat de la formule standard donne un risque actions de 106 millions d'euros soit 16,7 % de nos fonds propres Solvabilité 2, pour un risque bi-centennal représentant un stress de 41,86 % pour les actions cotées et 51,86 % pour les actions non cotées.

Les actifs immobiliers sont sensibles à la baisse du marché immobilier. Le résultat de la formule standard donne un risque immobilier de 60 millions d'euros soit 9,4 % de nos fonds propres Solvabilité 2, pour un risque bi-centennal représentant un stress de 25 % des prix de l'immobilier.

► Pronoé Prévoyance

À fin 2024, la durée de notre portefeuille obligataire géré en direct ou via les mandats de gestion est de 3,2 ans et nous étudions régulièrement la sensibilité de notre portefeuille à une hausse des taux. Ainsi, un déplacement parallèle sur toute la courbe des taux, à la hausse de 1,5 %, pour l'ensemble de nos titres gérés en direct ou via le mandat de gestion représentant un montant de 3,1 millions d'euros engendrerait une baisse de la valeur de marché de notre portefeuille de 142 396 euros soit 1,3 % de nos fonds propres Solvabilité 2, mais ce risque serait d'une part compensé par la diminution notable de nos meilleures estimations de provisions techniques et d'autre part ce risque reste relativement limité puisque nous conservons le plus souvent nos titres à maturité. Le résultat de la formule standard donne un risque de taux de 255 252 euros soit 2,3 % de nos fonds propres Solvabilité 2.

Les actifs immobiliers sont sensibles à la baisse du marché immobilier. Le résultat de la formule standard donne un risque immobilier de 306 849 euros soit 2,7 % de nos fonds propres Solvabilité 2, pour un risque bi-centennal représentant un stress de 25 % des prix de l'immobilier.

► Groupe Prudential Mutuelle de Poitiers Assurances

Les études de sensibilité du Groupe Prudential aux différents risques financiers couvrent le périmètre de l'entité Mutuelle de Poitiers Assurances et de l'entité Pronoé Prévoyance.

L'analyse sur le portefeuille obligataire en direct montre en cas de hausse parallèle de la courbe des taux d'intérêt sans risque de 1,5 % que la valeur de réalisation de notre portefeuille obligataire baisserait d'un montant significatif de 29,4 millions d'euros. Ce montant est à relativiser compte tenu du fait que nous sommes des investisseurs « buy & hold » et ne sommes pas appelés à vendre nos positions obligataires mais à les garder jusqu'à leur remboursement à maturité. Ce choc diminuerait le montant de nos capitaux Solvabilité 2 pris en compte pour le ratio de solvabilité. Toutefois, le montant de nos liquidités nous permettrait de faire face à un besoin de liquidité important dans un marché très stressé tant sur les actions que sur les obligations. Le résultat de la formule standard donne un risque de taux de 13,7 millions d'euros soit 2,3 % de nos fonds propres Solvabilité 2 et un risque action de 104 millions d'euros soit 16,3 % de nos fonds propres Solvabilité 2.

Les actifs immobiliers sont sensibles à la baisse du marché immobilier. Le résultat de la formule standard donne un risque immobilier de 60 millions d'euros soit 9,5 % des fonds propres Solvabilité 2 du Groupe Prudential, pour un risque bi-centennal représentant un stress de 25 % des prix de l'immobilier.

Nos investissements mobiliers et immobiliers sont également exposés au risque de durabilité. Par définition, le risque de durabilité se définit comme « un événement ou une situation dans le domaine Environnemental, Social ou de la Gouvernance (ESG) qui s'il survient pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement ».

- **Le risque environnemental** est principalement lié au changement climatique. Ce dernier est reconnu comme étant une menace majeure pour le 21^{ème} siècle car les émissions de gaz à effet de serre pourraient entraîner un Le risque environnemental est principalement lié au changement climatique. Ce dernier est reconnu comme étant une menace majeure pour le 21^{ème} siècle car les émissions de gaz à effet de serre pourraient entraîner un réchauffement climatique planétaire significatif au-delà des niveaux durables si rien n'est fait. Il tient compte également de la gestion des déchets et de la prévention des risques environnementaux.
- **Le risque social** est lié à toutes les formes de discrimination et au respect des droits définis par l'organisation internationale du travail. Il tient compte également de la prévention des accidents, de la formation du personnel, du respect du droit des employés et du dialogue social.
- **Le risque lié à la gouvernance** vérifie l'indépendance du Conseil d'administration, la répartition entre les hommes et les femmes au sein de l'équipe dirigeante, le respect de la transparence de la rémunération des dirigeants, les politiques de prévention du risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme ou encore les politiques de prévention de la corruption.

3.2.2.2 Techniques d'atténuation

Agissant en personne prudente, le Groupe Prudential Mutuelle de Poitiers Assurances :

- prend en compte la nature des activités propres à chacune de ses entités, qu'il s'agisse de Mutuelle de Poitiers Assurances ou de Pronoé Prévoyance.
- prend en compte le risque en matière de durabilité dans les décisions d'investissement selon la politique de durabilité,
- s'attache à la qualité de ses actifs avec les critères de liquidité, de rentabilité, de disponibilité, de concentration et de sécurité dans ses choix d'investissements et,
- s'assure que ces placements permettront de couvrir l'intégralité des obligations financières du Groupe Prudential Mutuelle de Poitiers Assurances.

Le Groupe Prudential Mutuelle de Poitiers Assurances mène une politique prudente, il investit en titres principalement cotés sur des marchés officiels.

Par ailleurs, afin de limiter la survenance de chacun des risques de marché, le Groupe Prudential Mutuelle de Poitiers Assurances a mis en place un suivi spécifique envers chaque risque ainsi que des techniques d'atténuation qui leur sont propres.

Face à un risque de remontée des taux, la moins-value latente viendrait effectivement diminuer nos fonds propres Solvabilité 2 mais seule la différence entre nos prix d'achat et le prix de cession ou de remboursement serait finalement enregistrée réellement à terme, notre prix d'achat moyen étant inférieur au prix de remboursement à maturité.

Par ailleurs, la duration relativement faible du portefeuille permettrait d'accompagner la remontée des taux en réinvestissant régulièrement sur des titres avec un taux plus élevé et de diminuer ainsi le risque de taux.

Enfin une part de notre portefeuille obligataire géré en direct ou via le mandat de gestion en valeur de réalisation est à taux variable ce qui permet au coupon de suivre la remontée des taux.

Le Groupe Prudential Mutuelle de Poitiers Assurances détient un portefeuille Actions de qualité, diversifié avec une bonne répartition par catégorie et par secteur d'activité ce qui lui permet de ne pas être fortement exposée au risque de chute d'une action ou d'une catégorie ou d'un secteur d'activité. Le Groupe Prudential Mutuelle de Poitiers Assurances ne fait pas de trading fréquent et cherche à conserver ses positions sur le long terme.

Le montant de ses liquidités et de ses placements à court terme est suffisant en cas de stress important, et lui permettrait de ne pas être obligée de vendre dans la chute brutale des marchés et de réaliser des moins-values, mais de conserver les positions et d'attendre un meilleur niveau de marché.

Par ailleurs, la qualité des actions détenues, principalement de grande capitalisation assure un bon niveau de liquidité.

Nos investissements immobiliers sont de qualité, acquis année après année, et notre politique d'investissement en matière d'immobilier nous amène à choisir des immeubles de qualité sur des emplacements de premier choix. Nous détenons une grande part de notre immobilier depuis de longues années et nous les gérons dans une optique de très long terme en bon père de famille et ne faisons que rarement des cessions.

Afin de limiter la survenance du risque de durabilité, les entités du Groupe prudentiel ont élaboré une politique de durabilité qui présente la démarche générale sur la prise en compte des critères ESG et l'intégration du risque en matière de durabilité dans leurs processus et leurs décisions d'investissement.

3.2.2.3 Concentration

Le contexte géopolitique, économique et social (conflits en Europe de l'Est depuis début 2022 et au Moyen-Orient depuis septembre 2023, instabilité politique et économique en France depuis juin 2024 et incertitudes économiques et politiques aux Etats-Unis avec l'arrivée au pouvoir de D. Trump en novembre 2024), nous amène à suivre très attentivement l'exposition du Groupe Prudential à une concentration de ses risques en matière de gestion d'actifs.

Agissant en personne prudente, le Groupe Prudential et ses entités prennent en compte le critère de concentration dans ses choix d'investissements outre les critères de liquidité, de rentabilité, de disponibilité, de sécurité.

Un suivi de la concentration par émetteur est effectué régulièrement mais aussi à chaque acquisition sur les sociétés où nous sommes déjà exposés pour un montant important. L'analyse de l'ensemble des émetteurs dans lequel nous sommes investis participe à la gestion du risque de crédit par la bonne dispersion de nos investissements.

Le Groupe Prudential et ses entités acceptent une concentration de préférence jusqu'à 3 % des entreprises de meilleure qualité, notées « AAA » à « A- ».

De même le Groupe Prudential et ses entités cherchent à limiter la concentration des sociétés dans lesquelles ils sont investis à 1,5 % pour les autres entreprises de « BBB+ » à non « notées ».

Un suivi de cette concentration est réalisé au moins annuellement et à chaque acquisition. En cas de dépassement de ces limites un suivi particulier est effectué plus régulièrement.

Le résultat de la formule standard du Groupe Prudential donne un risque de concentration de 2 millions d'euros dans le cadre du risque de marché pour un choc bi-centennal, soit 0,3 % de nos fonds propres Solvabilité 2.

Enfin, en matière obligataire, une analyse de la concentration par pays est suivie tous les mois, et montre notre exposition très prépondérante au risque des émetteurs français. C'est un choix du Groupe Prudential Mutuelle de Poitiers Assurances qui a une meilleure connaissance et approche de ces émetteurs et estime sa faculté de gestion en personne prudente meilleure sur le marché français. Dans le contexte d'instabilité politique et économique en France depuis juin 2024, nous prenons en compte le risque France dans la sélection des émetteurs.

3.3 RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit qui correspond au risque de défaut de contrepartie est lié à des pertes possibles dues à des défauts inattendus ou à une dégradation de la solvabilité d'une contrepartie de la société.

Le périmètre de ce risque de crédit inclut principalement les réassureurs, les banques et les créances sur les intermédiaires et les clients.

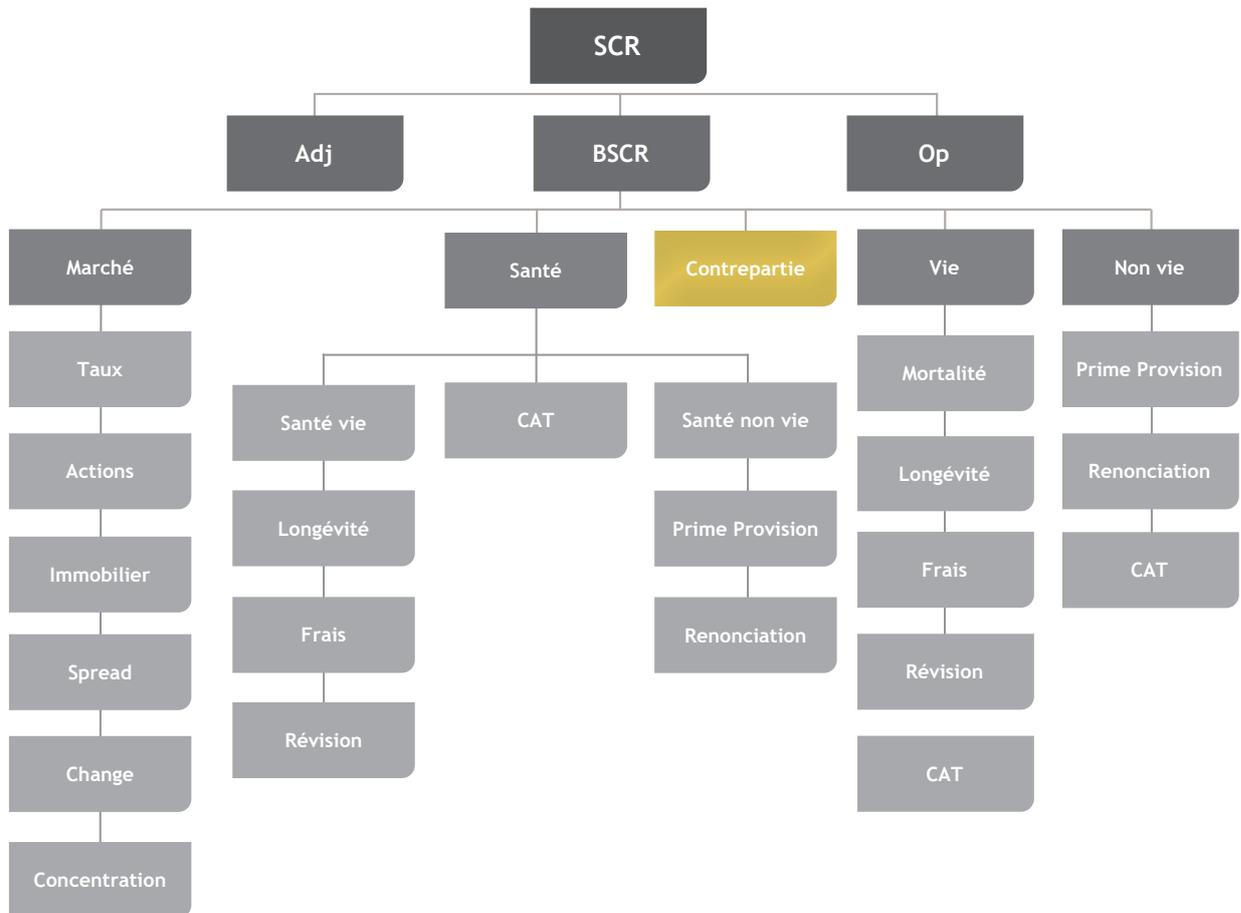


FIGURE : RISQUE DE CONTREPARTIE ISSU DE LA FORMULE STANDARD

Nous présentons ci-dessous une vision de l'exposition du Groupe Prudentiel au risque de crédit (3.3.1) ainsi que la maîtrise et le suivi de ce risque (3.3.2).

3.3.1 Exposition du Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances et des entités le composant au risque de crédit

3.3.1.1 Description du programme de réassurance

► Mutuelle de Poitiers Assurances

Pour l'exercice 2024, notre programme de réassurance a été placé auprès de 26 réassureurs dont 23 bénéficient d'un rating minimum de A-. Un seul réassureur (MCR) qui représente un peu plus de 2 % des primes de réassurance n'a pas de rating, ASSURPOL et GAREAT sont des Pools de réassurance.

► Pronoé Prévoyance

Pour l'exercice 2024, notre programme de réassurance a été placé auprès de 2 réassureurs bénéficiant d'un rating AA- et A+.

► Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances

Pour l'exercice 2024, notre programme de réassurance a été placé auprès de 26 réassureurs dont 23 bénéficient d'un rating minimum de A-. Un seul réassureur (MCR) qui représente un peu plus de 2 % des primes de réassurance n'a pas de rating, ASSURPOL et GAREAT sont des Pools de réassurance.

3.3.1.2 Résultats du risque de défaut de contrepartie 2024 selon la formule standard

► Mutuelle de Poitiers Assurances

En 2024, le risque de défaut de contrepartie de la Mutuelle de Poitiers a augmenté de 14,2 % par rapport à 2023, passant ainsi de 26 M € à 29 M €. Cette hausse s'explique notamment par une augmentation de 13,3 % du SCR des expositions de « type 2 » (en particulier les comptes clients).

► Pronoé Prévoyance

En 2024, le risque de défaut de contrepartie de Pronoé Prévoyance a augmenté de 9,3 % par rapport à 2023, passant ainsi de 0,36 M€ à 0,40 M€. Cette hausse s'explique notamment par une augmentation de 7,1 % du SCR des expositions de « type 1 » (L'exposition à ce risque est constituée à plus de 97 % par des banques).

► Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances

En 2024, le risque de défaut de contrepartie du Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances a augmenté de 14,2 % par rapport à 2023, passant ainsi de 26 M€ à 30 M€. Cette hausse s'explique notamment par une augmentation de 13,2 % du SCR des expositions de « type 2 » (en particulier les comptes clients).

3.3.2 Maîtrise et suivi des risques

3.3.2.1 Sensibilité

Le Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances est exposé au risque de défaillance d'un réassureur qui ne lui permettrait plus de prendre en charge une part du montant de sinistres qui lui revient.

Ce risque est considéré comme peu significatif mais rappelons qu'il est intégré, ci-dessus, dans le calcul du SCR à travers le risque de contrepartie (30 M€ au 31/12/2024).

3.3.2.2 Techniques d'atténuation

Le Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances établit sa politique de réassurance, qui vise à protéger ses fonds propres en cas de survenance d'événements exceptionnels et à contenir la volatilité du résultat en intégrant des principes de maîtrise des risques qui consistent notamment à limiter le risque de contreparties des réassureurs en :

- contractant avec des réassureurs satisfaisant à un critère de solidité financière minimum, avec un suivi des notations des réassureurs.

La sélection des réassureurs se fait en fonction de leur technicité au regard de la branche concernée et sur la base de leur solidité financière, évaluée par des agences de notations reconnues, telle que Standard & Poor's. Cette sélection est pondérée par l'ancienneté des relations avec les réassureurs et les connaissances de ces derniers des besoins spécifiques du Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances. Une étude en lien avec notre courtier de réassurance est en cours afin d'intégrer à notre matrice de choix de nos réassureurs des critères de durabilité.

- assurant une dispersion des primes cédées entre réassureurs.

3.3.2.3 Concentration

Tous les ans, le Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances effectue une analyse des réassureurs de ses entités par rating et par signature. Cette analyse tient compte des branches réassurées. Un tableau avec la liste exhaustive de l'ensemble des réassureurs et leur notation est établi chaque année. Une fois par an, la concentration en matière de réassurance et de souscription est analysée par la Direction Technique et de l'offre de services et par la Direction de l'indemnisation en lien avec la Direction financière et des risques.

Une concentration excessive décelée lors des analyses annuelles sur la réassurance ou la souscription, amènera un processus de correction qui pourra s'étaler dans le temps. Une analyse complémentaire est effectuée compte tenu des changements de qualité des signatures ou de l'environnement des marchés et de l'économie pour ajuster les niveaux de tolérance.

Une fois par an, le risque de concentration du programme de réassurance des entités du Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances est contrôlé. Avant de négocier les traités, la Direction Technique et de l'offre de services et la Direction de l'indemnisation en lien avec le courtier en réassurance font le point sur la répartition et le niveau de tolérance admis, en fonction entre autres de la qualité des réassureurs, d'après leur rating et la relation historique que nous avons avec eux. Pour analyser le risque de concentration lié à la réassurance, le Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances étudie la répartition des réassureurs par rating, par signature en fonction des dépôts qui sont en représentation des provisions techniques cédées de ses entités et d'autre part en fonction de la répartition des primes cédées.

La qualité de la signature des réassureurs du Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances et la répartition entre un nombre suffisant de réassureurs lui permet de gérer ce risque de concentration.

3.4 RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque pour une entreprise de ne pas pouvoir honorer ses engagements financiers à court terme.

Nous présentons ci-dessous une vision de l'exposition du Groupe Prudentiel au risque de liquidité (3.4.1) ainsi que la maîtrise et le suivi de ce risque (3.4.2).

3.4.1 Exposition du Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances et des entités le composant au risque de liquidité

Le niveau de trésorerie des entités du Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances peut directement être affecté en cas de changements inattendus d'entrée ou de sortie d'argent, de déformation importante des flux de trésorerie ou du plan de trésorerie prévisionnel. Ainsi le Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances attache une importance très particulière aux actifs dits liquides pour la gestion de la trésorerie.

3.4.2 Maîtrise et suivi des risques

L'attention toute particulière que le Groupe Prudential Mutuelle de Poitiers Assurances porte sur les actifs dits liquides lui permet d'écarter les deux risques suivants :

- ▶ Le risque de liquidité qui est l'incapacité de satisfaire à des obligations financières avec des flux monétaires courants ou par la vente d'actifs à leur juste valeur. Pour appréhender le risque de liquidité, il est nécessaire de prendre en compte le délai de réalisation, la profondeur du marché.
- ▶ Le risque de liquidation qui correspond à une perte sur la vente urgente d'un élément d'actif à un prix bien en deçà de sa valeur marchande. Cette perte est représentée par la différence entre le prix de vente dans l'urgence et la juste valeur marchande.

Le Groupe Prudential Mutuelle de Poitiers Assurances gère l'ensemble de ses investissements conformément au principe de la personne prudente et prend toutes les mesures pour assurer un montant de liquidité qui permet de faire face à ses engagements à tout moment.

Agissant en personne prudente, nous suivons particulièrement et en permanence notre trésorerie et les actifs immédiatement liquides et plus globalement dans le cadre de la gestion de nos actifs nous suivons et analysons des indicateurs de suivi de chacune de nos classes d'actifs.

3.4.2.1 Sensibilité

Le besoin de liquidité immédiat du Groupe et de ses entités est prévisible plusieurs jours voire plusieurs semaines à l'avance. En effet, du fait de l'activité non vie du Groupe et de ses entités, les flux à décaisser sont dans l'ensemble récurrents et, pour la part exceptionnelle, prévisibles dans le temps : ce sont les événements naturels et les catastrophes technologiques qui requièrent une liquidité importante mais étalée sur 12 à 24 mois. De plus, l'historique des flux sur deux ou trois ans, qui prend en compte des années avec des tempêtes et des sinistres importants (corporels), nous permet de déterminer les besoins pour faire face aux fluctuations de la trésorerie. Rappelons que nous disposons également de la possibilité d'appel au comptant de la réassurance qui participe à diminuer le risque de liquidité. Par ailleurs, du fait de l'activité vie du Groupe et de ses entités, une partie des flux à décaisser est récurrente et assez constante comprenant les rentes et les indemnités journalières. Pour la part exceptionnelle, notamment les capitaux décès à verser, l'étude des données historiques nous permettra de mieux déterminer les besoins pour faire face aux fluctuations de trésorerie.

Le Groupe Prudential Mutuelle de Poitiers Assurances gère l'ensemble de ses investissements conformément au principe de la personne prudente et prend toutes les mesures pour assurer un montant de liquidité qui permet de faire face à ses engagements à tout moment. Nous jugeons le risque de liquidité peu significatif c'est pourquoi nous n'avons pas réalisé d'étude de sensibilité.

Agissant en personne prudente, nous suivons particulièrement et en permanence notre trésorerie et les actifs immédiatement liquides et plus globalement dans le cadre de la gestion de nos actifs nous suivons et analysons des indicateurs de suivi de chacune de nos classes d'actifs.

3.4.2.2 Techniques d'atténuation

Pour réduire ce risque, le Groupe et ses entités définissent une politique de gestion du risque de liquidité qui s'assure qu'elle puisse faire face à ses engagements de paiement envers les sociétaires comme envers les salariés et les fournisseurs ou toute personne ayant une créance vis-à-vis de l'entreprise, en disposant à tout moment d'une trésorerie suffisante.

Agissant en personne prudente, le Groupe et ses entités prennent ainsi en compte les critères de liquidité, de disponibilité, et de sécurité dans ses choix d'investissements, en portant une attention très particulière à ses actifs liquides et au risque de liquidité.

Un Comité de suivi et de pilotage de la situation de trésorerie a été instauré au sein de la Direction Financière et des Risques. Il est animé par le Responsable de la gestion des actifs financiers qui rend compte au Directeur Financier et des Risques. Il réunit des membres du service de la gestion des actifs financiers et du service de la comptabilité générale. Ce comité se réunit à un rythme hebdomadaire pour l'entité Mutuelle de Poitiers Assurances et mensuel pour l'entité Pronoé Prévoyance. Ce comité permet le suivi de la situation actuelle et de la situation prévisionnelle de la trésorerie et d'acter des décisions de pilotage de la trésorerie. Il présente notamment une projection sur les entrées et les sorties et ainsi qu'une projection des liquidités immédiatement disponibles sur les comptes bancaires pour assurer une gestion de la liquidité au regard des passifs exigibles immédiatement, et sur les comptes à terme et les SICAV de trésorerie pour une gestion de la disponibilité pour des passifs rapidement exigibles et non prévus.

3.4.2.3 Concentration

Nous détaillons ci-dessous la concentration des risques en matière de liquidité pour chaque entité du Groupe Prudential Mutuelle de Poitiers Assurances.

▶ Mutuelle de Poitiers Assurances

La Mutuelle de Poitiers est peu exposée à une concentration de ses risques en matière de liquidité. En effet, elle s'assure d'avoir :

- un montant des actifs dits liquides immédiatement (comptes bancaires, Sicav de trésorerie, comptes à terme, livrets bancaires) maintenu au-dessus de 5 millions d'euros et de préférence au-dessus de 10 millions d'euros,
- le montant des actifs liquides plus généralement (comprenant les emprunts d'État et publics et les obligations financières et corporate dont la notation de l'émetteur est au moins égale à A-) au-dessus de 20 millions d'euros.

Ce montant est réparti entre plusieurs banques, trois au minimum, pour l'ensemble des comptes bancaires, des comptes à terme et des livrets et entre plusieurs Sicav de trésorerie elles-mêmes gérées par différentes sociétés de gestion.

Cette répartition permet de gérer le risque de liquidité et de concentration, même très temporaire, d'une contrepartie.

Le respect des critères de répartition de nos liquidités entre plusieurs banques participe à la gestion du risque de crédit.

► Pronoé Prévoyance

Pronoé Prévoyance est peu exposée à une concentration de ses risques en matière de liquidité. En effet, elle s'assure d'avoir :

- un montant des actifs dits liquides immédiatement (comptes bancaires, Sicav de trésorerie, comptes à terme, livrets) maintenu au-dessus de 0,5 million d'euros,

Ce montant est réparti entre plusieurs banques, trois au minimum, pour l'ensemble des comptes bancaires, des comptes à terme et des livrets et entre plusieurs Sicav de trésorerie elles-mêmes gérées par différentes sociétés de gestion.

Cette répartition permet de gérer le risque de liquidité et de concentration, même très temporaire, d'une contrepartie.

Le respect des critères de répartition de nos liquidités entre plusieurs banques participe à la gestion du risque de crédit.

3.5 RISQUE OPÉRATIONNEL

Le risque opérationnel est défini comme « étant le risque de perte résultant de procédures internes, de membres du personnel ou de systèmes inadéquats ou défectueux, d'événements extérieurs, y compris le risque juridique ».

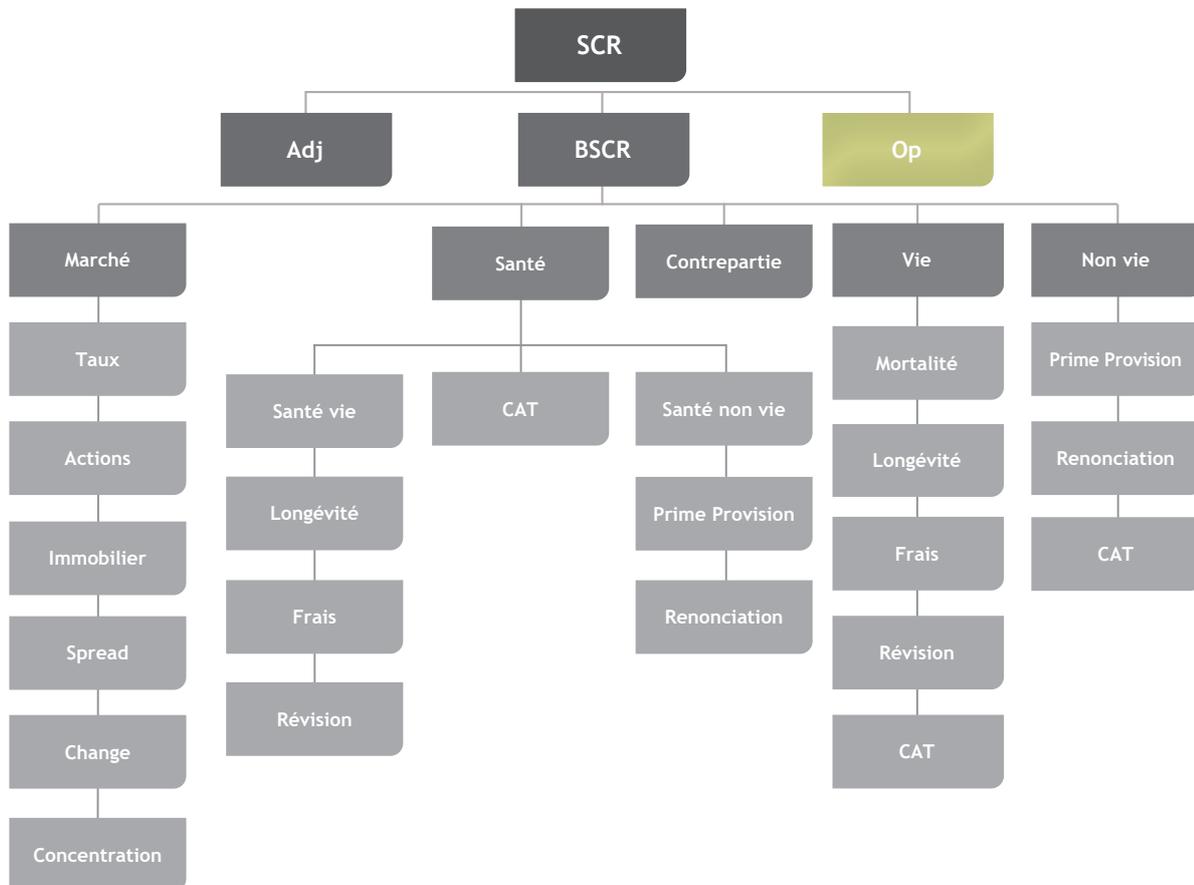


FIGURE : RISQUE OPÉRATIONNEL ISSU DE LA FORMULE STANDARD

Nous présentons ci-dessous une vision de l'exposition du Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances au risque opérationnel (3.5.1) ainsi que la maîtrise et le suivi de ce risque (3.5.2).

3.5.1 Exposition du Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances et des entités le composant au risque opérationnel

► Mutuelle de Poitiers Assurances

En 2024, le risque opérationnel de la Mutuelle de Poitiers a augmenté de 11,0 % par rapport à 2023, passant ainsi de 18 M € à 20 M €.

► Pronoé Prévoyance

En 2024, le risque opérationnel de Pronoé Prévoyance a augmenté de 229,7 % par rapport à 2023 dans le cadre du lancement d'activité, passant ainsi de 0,01 M € à 0,03 M €.

► Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances

En 2024, le risque opérationnel du Groupe Prudentiel a augmenté de 11,0 % par rapport à 2023, passant ainsi de 18 M € à 20 M €.

3.5.2 Maîtrise et suivi des risques

3.5.2.1 Sensibilité

Comme rappelé ci-dessus, le risque opérationnel est égal à 20 millions en 2024 selon la formule standard soit 3,1 % de nos fonds propres Solvabilité 2. Le risque opérationnel est complexe à quantifier et fait d'ailleurs l'objet d'une étude dans le cadre de la politique de gestion du risque opérationnel.

3.5.2.2 Techniques d'atténuation

- Suivi qualitatif et atténuation qualitative des risques opérationnels

Pour assurer le suivi et l'atténuation du risque opérationnel, le Groupe Prudentiel a mis en place une gouvernance des risques efficace et appropriée afin de garantir une gestion saine et prudente de son activité (cf. partie « système de gouvernance »).

- Suivi quantitatif et atténuation quantitative des risques opérationnels

Chaque année, l'exigence de capital pour le risque opérationnel est calculée selon la formule standard et fait l'objet d'une étude comparative par rapport à l'année précédente.

Une variation significative entraînera la réalisation d'une étude approfondie pour analyser et comprendre cet écart.

De plus, les risques opérationnels significatifs font l'objet d'un suivi a minima semestriel par le Directeur Financier et des Risques-Directeur Général Adjoint et le Responsable de la Fonction Gestion des risques dans le cadre du Comité Opérationnel des Risques et du Comité d'agrégation des risques et des Fonctions Clés, et annuel par le Conseil d'Administration dans le cadre du Comité Financier d'Audit, des Risques et de suivi des filiales. C'est ainsi que nous suivons les risques clés de l'entreprise au sein desquels figurent des risques opérationnels, avec actuellement un suivi plus particulier du risque Cyber et du risque de non-conformité.

Par ailleurs, les risques liés à la qualité des données font l'objet d'un dispositif à part entière.

En face de certains risques opérationnels des mesures d'atténuation sont mises en place telles que la souscription de contrats de maintenance ou de contrats d'assurance, afin de se prémunir de pertes importantes liées à la survenance de risques portant sur nos outils informatiques ou sur notre immobilier d'exploitation.

- Le plan de continuité d'activité (PCA)

Il participe de façon indispensable et efficace à la maîtrise et l'atténuation du risque opérationnel.

Le plan de continuité d'activité a pour objectif le maintien, le cas échéant de façon temporaire selon un mode dégradé, des prestations de services ou d'autres tâches opérationnelles essentielles ou importantes du Groupe Prudentiel, puis la reprise planifiée des activités. C'est en cela que le PCA participe activement à l'atténuation des risques de pertes liés à la survenance d'un risque opérationnel.

Ainsi, dans le contexte exceptionnel de pandémie de Covid-19, notre PCA a été déclenché le 13 mars 2020 et clôturé le 10 juillet 2020 (fin de l'état d'urgence sanitaire et retour à une activité plus normalisée). Sur cette période, la mise en œuvre du PCA a permis notamment de coordonner le travail à distance des acteurs de l'entreprise ainsi que les activités indispensables au siège et en agence et d'assurer la continuité de l'activité sans problématique particulière.

3.6 AUTRES RISQUES IMPORTANTS

Dans le cadre de notre dispositif de gestion des risques, nous sommes amenés à nous interroger, parmi la liste des risques potentiels majeurs, à des risques spécifiques d'actualité particulièrement susceptibles d'impacter notre activité, nos résultats et nos fonds propres parmi lesquels les risques liés au changement climatique, le risque géopolitique, le risque inflationniste, le risque Cyber et le risque de non-conformité.

3.7 AUTRES INFORMATIONS

Il n'y a pas d'autres informations concernant le profil de risque du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances et de ses entités.

À la lumière des revues exhaustives des risques réalisées dans le cadre des comités dédiés à la gestion des risques, la vision globale du profil de risque du Groupe Prudentiel est satisfaisante. L'impact de ces risques sur les activités des entités du Groupe Prudentiel est maîtrisé et ne génère pas d'inquiétude à court terme sur les résultats des entités, leur rentabilité et leur solvabilité.

Nous restons vigilants aux effets de la crise géopolitique actuelle notamment à l'est de l'Europe ainsi qu'aux autres facteurs de risques exogènes tels que le risque lié au changement climatique, le risque inflationniste, le risque cyber, le risque financier, le risque de non-conformité, et nous restons attentifs aux conséquences de ces risques sur nos activités et sur nos profils de risque.

4

VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

4-1	La valorisation des actifs	58
4.1.1	Méthode de valorisation des actifs.....	58
4.1.2	Explications quantitatives et qualitatives des différences entre les valeurs comptables et les valeurs de réalisation	61
4-2	La valorisation des provisions techniques	63
4.2.1	Meilleure estimation de provisions mathématiques.....	63
4.2.2	Meilleure estimation de provisions mathématiques de rentes.....	63
4.2.3	Meilleure estimation de la provision pour primes.....	64
4.2.4	Meilleure estimation de la provision pour sinistres	65
4.2.5	Meilleure estimation de la provision pour primes à la charge de la réassurance.....	66
4.2.6	Meilleure estimation de la provision pour sinistres à la charge de la réassurance	67
4.2.7	Marge pour risque	68
4.2.8	Meilleure estimation de la provision pour participation aux bénéfices	68
4-3	La valorisation des autres passifs	69
4-4	Autres informations	69

4.1 LA VALORISATION DES ACTIFS

4.1.1 Méthode de valorisation des actifs

La méthodologie de valorisation des actifs est valable pour chaque entité du Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances. Les entités du Groupe évaluent l'ensemble de leurs actifs conformément à l'article L351-1 du code des assurances selon une méthode d'évaluation économique, c'est-à-dire en valeur de réalisation.

Les actifs sont valorisés au montant pour lequel ils pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normale, entre des parties informées et consentantes. Par grande classe d'actifs, nous détaillons notre méthode de valorisation.

► Placements immobiliers

Pour les biens immobiliers dont l'entité Mutuelle de Poitiers Assurances est propriétaire, la valeur de réalisation est déterminée à partir d'expertises quinquennales actualisées annuellement. Ces expertises quinquennales sont réalisées en alternance et par tranche, actuellement par cinq cabinets différents d'expertise immobilière agréés par l'ACPR. L'expert qui effectue l'expertise quinquennale fait également les quatre années suivantes une actualisation simple de sa tranche. Pour nos placements en fonds immobiliers, la valeur de réalisation est déterminée à partir de la valeur fournie par les gestionnaires des fonds, certifiée par leurs commissaires aux comptes.

► Actions

► Actions cotés

Pour valoriser nos actions cotées, nous utilisons la méthode « mark to market ». La valeur de marché (aussi appelée valeur de réalisation) est donc retenue pour ces actifs. La valeur de marché des actions cotées est automatiquement récupérée auprès de la société Six Telekurs et intégrée par le logiciel Wintit. Une vérification de cohérence est effectuée entre les cours récupérés et les relevés de portefeuille de nos dépositaires.

► Actions non cotées

Pour les actions non cotées, la valeur de réalisation est celle fournie soit par la société gestionnaire, soit par le calcul de l'actif net, dans les deux cas avec la certification des commissaires aux comptes.

► Fonds

► OPCVM cotés

Pour valoriser nos OPCVM, nous utilisons la méthode « mark to market ». La valeur de marché (aussi appelée valeur de réalisation) est donc retenue pour ces actifs. La valeur de marché des OPCVM cotés est automatiquement récupérée auprès de la société Six Telekurs et intégrée par le logiciel Wintit. Une vérification de cohérence est effectuée entre les cours récupérés et les relevés de portefeuille de nos dépositaires.

► Fonds non cotés

Pour les fonds non cotés, la valeur de réalisation est celle fournie par le gestionnaire du fonds, certifiée par leurs commissaires aux comptes.

► Obligations

Pour valoriser nos obligations, nous utilisons la méthode « mark to market ». La valeur de marché (aussi appelée valeur de réalisation), à laquelle nous ajoutons la valeur du coupon couru pour les obligations, est donc retenue pour ces actifs.

La valeur de marché des obligations cotées ainsi que les coupons courus sont automatiquement récupérés auprès de la société Six Telekurs et intégrés par le logiciel Wintit. Une vérification de cohérence est effectuée entre les cours récupérés et les relevés de portefeuille de nos dépositaires.

► Autres placements (prêts, dépôts, comptes à terme, livrets et dépôts auprès des cédantes le cas échéant)

La valeur de réalisation de ces actifs est la même qu'en comptabilité (sauf pour un titre déposé par une cédante, qui est une obligation dont la valorisation est obtenue par la méthode « mark to market »). Les valorisations des comptes bancaires, dépôts, livrets et comptes à terme sont obtenus par nos relevés bancaires. Les prêts et effets assimilés sont comptabilisés directement sur nos livres. Les dépôts auprès des cédantes représentent la contrepartie de nos engagements dans les pools auxquels nous participons.

Les tableaux suivants présentent les états récapitulatifs des placements au 31 décembre 2024 du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances et des entités le composant.

► Mutuelle de Poitiers Assurances

État récapitulatif des placements de la Mutuelle de Poitiers Assurances au 31.12.2024

Libellé	Valeur brute *	Valeur nette **	Valeur de réalisation
Immeubles	161 991 366,4	129 522 211,9	219 890 700,0
S.C.I. & Fonds à prép. Immobilière	26 920 046,3	26 234 790,3	23 110 535,2
Actions	64 301 040,7	63 739 495,0	104 934 794,6
OPCVM Actions	13 100 905,7	13 100 905,7	17 811 071,8
Fonds d'infrastructures	32 068 401,8	32 068 401,8	38 226 775,7
Fonds de Private Equity	41 490 776,0	41 238 906,4	51 477 778,9
Obligations et autres titres à revenu fixe	554 243 033,9	555 185 767,1	540 201 163,0
OPCVM Obligataires	164 464 045,2	164 464 045,2	172 248 245,9
OPCVM Monétaires	1 558 679,3	1 558 679,3	1 567 682,6
Prêts et Dépôts	42 842 572,6	42 842 572,6	42 842 572,6
Dépôts auprès des entreprises cédantes	3 168 314,0	3 168 314,0	3 168 314,0
Parts non libérées de fonds	56 393 352,9	56 393 352,9	56 393 352,9
Total Placements	1 162 542 534,9	1 129 517 442,3	1 271 872 987,1

Valeur brute * : la valeur brute correspond à la valeur d'acquisition nette de frais d'achat et d'impôts et augmentée des travaux de construction pour les immeubles.

Valeur nette ** : la valeur nette correspond à la valeur brute déduction faite du montant des amortissements et des provisions.

► Pronoé Prévoyance

État récapitulatif des placements de Pronoé Prévoyance au 31.12.2024

Libellé	Valeur brute *	Valeur nette **	Valeur de réalisation
S.C.I & Fonds à prep. Immobilière	1 399 200,3	1 399 200,3	1 227 395,2
Obligations	3 130 948,0	3 140 257,7	3 134 156,5
OPCVM Obligataires	1 146 697,2	1 146 697,2	1 229 557,1
OPCVM monétaires	299 531,8	299 531,8	313 737,8
Prêts & Dépôts	6 151 459,0	6 151 459,0	6 151 459,0
Total Placements	12 127 836,3	12 137 146,0	12 056 305,6

Valeur brute * : la valeur brute correspond à la valeur d'acquisition nette de frais d'achat et d'impôts et augmentée des travaux de construction pour les immeubles.

Valeur nette ** : la valeur nette correspond à la valeur brute déduction faite du montant des amortissements et des provisions.

► Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances

État récapitulatif des placements du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances au 31.12.2024

Libellé	Valeur brute *	Valeur nette **	Valeur de réalisation
<i>Immeubles</i>	161 991 366,4	129 522 211,9	219 890 700,0
<i>S.C.I & Fonds à prep. Immobilière</i>	28 319 246,6	27 633 990,6	24 337 930,3
<i>Actions ***</i>	52 302 040,7	51 740 495,0	92 935 794,6
<i>OPCVM Actions</i>	13 100 905,7	13 100 905,7	17 811 071,8
<i>Fonds d'infrastructures</i>	32 068 401,8	32 068 401,8	38 226 775,7
<i>Fonds de Private Equity</i>	41 490 776,0	41 238 906,4	51 477 778,9
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	557 373 981,9	558 326 024,8	543 335 319,5
<i>OPCVM Obligataires</i>	165 610 742,5	165 610 742,5	173 477 803,0
<i>OPCVM Monétaires</i>	1 858 211,1	1 858 211,1	1 881 420,4
<i>Prêts & Dépôts</i>	48 994 031,7	48 994 031,7	48 994 031,7
<i>Dépôts auprès des entreprises cédantes</i>	3 168 314,0	3 168 314,0	3 168 314,0
<i>Parts non libérées de fonds</i>	56 393 352,9	56 393 352,9	56 393 352,9
Total Placements	1 162 671 371,3	1 129 655 588,3	1 271 930 292,7

Valeur brute * : la valeur brute correspond à la valeur d'acquisition nette de frais d'achat et d'impôts et augmentée des travaux de construction pour les immeubles.

Valeur nette ** : la valeur nette correspond à la valeur brute déduction faite du montant des amortissements et des provisions.

Actions *** : nous retraitons la participation de la Mutuelle de Poitiers Assurances dans l'entité Pronoé Prévoyance pour un montant de 11 999 000 euros.

4.1.2 Explications quantitatives et qualitatives des différences entre les valeurs comptables et les valeurs de réalisation

Les tableaux suivants présentent les valeurs nettes comptables et les valeurs de réalisation des placements du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances et des entités le composant ainsi que l'écart entre la valeur nette et la valeur de réalisation

► Mutuelle de Poitiers Assurances

Valeurs nettes comptables et valeurs de réalisation des placements de la Mutuelle de Poitiers Assurances au 31 décembre 2024

Libellé	Valeur nette *	Valeur de réalisation	Écart
Immeubles	129 522 211,9	219 890 700,0	90 368 488,1
S.C.I & Fonds à prep. Immobilière	26 234 790,3	23 110 535,2	-3 124 255,1
Actions	63 739 495,0	104 934 794,6	41 195 299,5
OPCVM Actions	13 100 905,7	17 811 071,8	4 710 166,1
Fonds d'infrastructures	32 068 401,8	38 226 775,7	6 158 373,8
Fonds de Private Equity	41 238 906,4	51 477 778,9	10 238 872,5
Obligations et autres titres à revenu fixe	555 185 767,1	540 201 163,0	-14 984 604,2
OPCVM Obligataires	164 464 045,2	172 248 245,9	7 784 200,6
OPCVM Monétaires	1 558 679,3	1 567 682,6	9 003,3
Prêts & Dépôts	42 842 572,6	42 842 572,6	-
Dépôts auprès des entreprises cédantes	3 168 314,0	3 168 314,0	-
Parts non libérées de fonds	56 393 352,9	56 393 352,9	-
Total Placements	1 129 517 442,3	1 271 872 987,1	142 355 544,8

Valeur nette * : la valeur nette correspond à la valeur brute déduction faite du montant des amortissements et des provisions.

Les postes de placements les plus importants et/ou présentant un écart significatif sont :

- Les placements du compartiment immobilier (immeubles détenus en direct, SCI et fonds à prépondérance immobilière) : l'écart entre la valeur de réalisation et la valeur nette comptable fait ressortir une plus-value latente globale de 87,2 millions d'euros à fin 2024 ;
- Les placements du compartiment des actions (actions cotées et non cotées détenues en direct, OPCVM actions et participations) : l'écart entre la valeur de réalisation et la valeur nette comptable fait ressortir une plus-value latente globale de 45,9 millions d'euros à fin 2024 ;
- Les placements du compartiment des fonds d'infrastructures et de Private Equity : l'écart entre la valeur de réalisation et la valeur nette comptable fait ressortir une plus-value latente globale de 16,4 millions d'euros à fin 2024 ;
- Les placements du compartiment obligataire (obligations en direct et fonds à prépondérance obligataire) : L'écart entre la valeur de réalisation et la valeur nette comptable fait ressortir une moins-value latente globale de 7,2 millions d'euros à fin 2024.

► Pronoé Prévoyance

Valeurs nettes comptables et valeurs de réalisation des placements de Pronoé Prévoyance au 31 décembre 2024

Libellé	Valeur nette *	Valeur de réalisation	Écart
S.C.I & Fonds à prep. Immobilière	1 399 200,3	1 227 395,2	-171 805,1
Obligations	3 140 257,7	3 134 156,5	-6 101,2
OPCVM Obligataires	1 146 697,2	1 229 557,1	82 859,9
OPCVM Monétaires	299 531,8	313 737,8	14 206,0
Prêts & Dépôts	6 151 459,0	6 151 459,0	-
Total Placements	12 137 146,0	12 056 305,6	-80 840,4

Valeur nette * : la valeur nette correspond à la valeur brute déduction faite du montant des amortissements et des provisions.

Les postes de placements les plus importants et/ou présentant un écart significatif sont :

- Les placements du compartiment immobilier (SCI et fonds à prépondérance immobilière) : l'écart entre la valeur de réalisation et la valeur nette comptable fait ressortir une moins-value latente globale de 171 805 euros à fin 2024 ;
- Les placements du compartiment obligataire (obligations en direct et OPCVM obligataires) : l'écart entre la valeur de réalisation et la valeur nette comptable à fin 2024 fait ressortir une plus-value latente globale de 76 759 euros.

► Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances

Valeurs nettes comptables et valeurs de réalisation des placements du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances au 31 décembre 2024

Libellé	Valeur nette *	Valeur de réalisation	Écart
Immeubles	129 522 211,9	219 890 700,0	90 368 488,1
S.C.I & Fonds à prep. Immobilière	27 633 990,6	24 337 930,3	-3 296 060,3
Actions **	51 740 495,0	92 935 794,6	41 195 299,5
OPCVM Actions	13 100 905,7	17 811 071,8	4 710 166,1
Fonds d'infrastructures	32 068 401,8	38 226 775,7	6 158 373,8
Fonds de Private Equity	41 238 906,4	51 477 778,9	10 238 872,5
Obligations et autres titres à revenu fixe	558 326 024,8	543 335 319,5	-14 990 705,3
OPCVM Obligataires	165 610 742,5	173 477 803,0	7 867 060,5
OPCVM Monétaires	1 858 211,1	1 881 420,4	23 209,4
Prêts & Dépôts	48 994 031,7	48 994 031,7	-
Dépôts auprès des entreprises cédantes	3 168 314,0	3 168 314,0	-
Parts non libérées de fonds	56 393 352,9	56 393 352,9	-
Total Placements	1 129 655 588,3	1 271 930 292,7	142 274 704,4

Valeur nette * : la valeur nette correspond à la valeur brute déduction faite du montant des amortissements et des provisions.

Actions ** : nous retraitons la participation de la Mutuelle de Poitiers Assurances dans l'entité Pronoé Prévoyance pour un montant de 11 999 000 euros.

Les postes de placements les plus importants et /ou présentant un écart significatif sont :

- Les placements du compartiment immobilier (immeubles détenus en direct, SCI et fonds à prépondérance immobilière) : l'écart entre la valeur de réalisation et la valeur nette comptable des immeubles détenus en direct fait ressortir une plus-value latente de 90,4 millions d'euros à fin 2024. En incluant les moins-values latentes sur les fonds immobiliers, le montant des plus-values latentes du compartiment immobilier s'établit à 87,1 millions d'euros ;
- Les placements du compartiment des actions (actions cotées et non cotées détenues en direct, OPCVM actions et participations) : l'écart entre la valeur de réalisation et la valeur nette comptable des actions en direct fait ressortir une plus-value latente de 41,2 millions d'euros à fin 2024. En incluant les plus-values latentes des OPCVM actions, le montant des plus-values latentes du compartiment des actions s'établit à 45,9 millions d'euros ;
- Les placements du compartiment des fonds d'infrastructures et de Private Equity : l'écart entre la valeur de réalisation et la valeur nette comptable fait ressortir une plus-value latente globale de 16,4 millions d'euros à fin 2024 ;
- Les placements du compartiment obligataire (obligations en direct et fonds à prépondérance obligataire) : l'écart entre la valeur de réalisation et la valeur nette comptable des obligations en direct fait ressortir une moins-value latente de 15 millions d'euros à fin 2024. En incluant les plus-values latentes des fonds à prépondérance obligataire, le montant des moins-values latentes du compartiment obligataire s'établit à 7,1 millions d'euros ;

Le contexte géopolitique, économique et social (avec notamment les conflits en Europe de l'Est depuis début 2022 et au Moyen-Orient depuis septembre 2023, l'instabilité politique et économique en France depuis juin 2024 et les incertitudes économiques et politiques aux États-Unis avec l'arrivée au pouvoir de D. Trump en novembre 2024) a pour conséquence une forte volatilité de l'ensemble des marchés financiers. En 2025, nous suivrons avec attention l'évolution de ce contexte géopolitique, économique et social en raison des impacts potentiels sur nos actifs financiers.

4.2 LA VALORISATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

4.2.1 Meilleure estimation de provisions mathématiques

Les meilleures estimations de provisions mathématiques sur nos garanties temporaires décès correspondent aux provisions mathématiques comptables calculées différemment dans le respect des exigences de Solvabilité 2.

Rappel de la méthodologie de calcul

► Temporaire décès

Les meilleures estimations de provisions mathématiques de la garantie temporaire décès (rentes conjoint ou éducation) se déterminent de la même manière qu'en comptabilité sauf au niveau du taux technique :

Entité du Groupe Prudential	Type de rentes	Table H/F	Taux technique
Pronoé Prévoyance	Rente conjoint ou éducation	Table de mortalité du tarif TF 00-02 décalée	Courbe des taux EIOPA au 31/12/2024 (sans VA)

Résultats

Au 31/12/2024, aucun sinistre ne mettant en jeu les garanties rente de conjoint ou éducation n'a été enregistré. Aucun calcul de provision mathématique n'a donc été réalisé.

4.2.2 Meilleure estimation de provisions mathématiques de rentes

Les meilleures estimations de provisions mathématiques de rentes correspondent aux provisions mathématiques de rentes comptables calculées différemment dans le respect des exigences de Solvabilité 2.

Rappel de la méthodologie de calcul

Les meilleures estimations de provisions mathématiques de rentes se décomposent de la même manière en 5 types et les tables et les taux utilisés sont les suivants :

Entité du Groupe Prudentiel	Type	Type de rentes	Table H/F	Taux technique	Taux d'inflation
Mutuelle de Poitiers Assurances	TYPE 1	Rentes conjoint ou éducation	TG05 H/F	Courbe des taux EIOPA au 31/12/2024 (sans VA)	2 % pour les sinistres à partir de 2013
Mutuelle de Poitiers Assurances	TYPE 2	Rentes RC Automobile et Générale	TD88-90		
Mutuelle de Poitiers Assurances	TYPE 3	Rentes des contrats « individuelle agricole »	TG05 H/F		
Mutuelle de Poitiers Assurances et Pronoé Prévoyance	TYPE 4	Rentes d'invalidité maladie	Lois de maintien en invalidité (articles 143-12 et 600-2 du règlement ANC N°2015-11 du 26/11/2015)		
Mutuelle de Poitiers Assurances	TYPE 5	Rentes dépendance	Tables de la note technique du contrat dépendance		

Résultats

Au 31/12/2024, le montant total des meilleures estimations de provisions mathématiques de rentes est de **55 503 490 €** dont **2 895 746 €** en santé. Ces rentes sont survenues sur le portefeuille de la Mutuelle de Poitiers Assurances.

4.2.3 Meilleure estimation de la provision pour primes

La meilleure estimation de la provision pour primes correspond aux flux relatifs aux sinistres survenus postérieurement à la date de calcul et durant la période où les engagements des contrats en cours de l'assureur restent valables.

A cette meilleure estimation, est ajoutée la valeur actualisée des gains ou des pertes estimés sur les primes futures avec leur sinistralité, ainsi que les frais d'acquisition afférents.

Rappel de la méthodologie de calcul

Pour le calcul de ces meilleures estimations des provisions pour primes par ligne d'activité, nous utilisons la simplification proposée à l'annexe technique III – Simplification pour provisions pour primes - de la notice « Solvabilité 2 » de l'ACPR sur les provisions techniques.

Le calcul prend en compte un effet d'actualisation.

Résultats

Le tableau suivant présente les résultats par ligne d'activité des meilleures estimations des provisions pour primes du Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances au 31/12/2024.

Entité du Groupe Prudentiel	Lignes d'activité	Meilleures estimations des provisions pour primes au 31/12/2024
Mutuelle de Poitiers Assurances	Assurance des Frais Médicaux	22 474 435 €
Mutuelle de Poitiers Assurances	Assurance de RC Automobile	13 152 498 €
Mutuelle de Poitiers Assurances	Autre assurance des véhicules à moteur	41 149 395 €
Mutuelle de Poitiers Assurances	Assurance Incendie et Autres Dommages aux Biens	33 305 798 €
Mutuelle de Poitiers Assurances	Assurance de RC Générale	-1 298 295 €
Mutuelle de Poitiers Assurances	Assurance de Protection Juridique	-557 815 €
Pronoé Prévoyance	Assurance de Protection de Revenus	47 670 €
Pronoé Prévoyance	Autre Assurance Vie	13 065 €
Pronoé Prévoyance	Rentes liées aux engagements d'assurance santé	33 467 €
	Total	108 320 217 €

4.2.4 Meilleure estimation de la provision pour sinistres

Résultats et méthodologie de calcul

La meilleure estimation de la provision pour sinistres bruts de réassurance, correspond à la valeur actualisée de la charge ultime des sinistres diminuée des règlements déjà effectués.

Pour le calcul de ces meilleures estimations, nous utilisons les méthodes suivantes :

- ▶ **Assurance de Protection de Revenus (Pronoé Prévoyance), Rentes liées aux engagements d'assurance santé (Pronoé Prévoyance) et Assurance des Frais Médicaux (Contrats IJ Mutuelle de Poitiers Assurances).**

Les meilleures estimations de provisions pour incapacités en cours et pour invalidités en attente des contrats prévoyance/revenus (IJ) sont calculées selon les mêmes méthodes qu'en comptabilité (articles 143-12, 600-2, 600-3 et 600-4 du règlement ANC 2015-11). Seule la méthode d'actualisation est différente puisque nous utilisons la courbe des taux au 31/12/2024 (sans VA) au lieu d'un taux unique en comptabilité.

Plus spécifiquement pour la ligne d'activité Rentes liées aux engagements d'assurance santé de Pronoé Prévoyance, nous ajoutons ensuite une provision pour sinistres inconnus ou déclarés tardivement qui correspond à la charge totale calculée à l'aide du S/P du business plan (95 %) à laquelle nous retranchons les sinistres payés et les provisions pour sinistres connus.

Pour l'actualisation, nous utilisons les taux donnés par l'EIOPA au 31/12/2024 (sans VA).

- ▶ **Autre Assurance Vie (Pronoé Prévoyance)**

Nous calculons une provision pour sinistres inconnus ou déclarés tardivement qui correspond à la charge totale estimée à partir d'un taux de décès déterminé à partir de l'âge moyen du portefeuille appliqué sur les capitaux décès en stock à laquelle nous retranchons les sinistres payés et les provisions pour sinistres connus.

Pour l'actualisation, nous utilisons les taux donnés par l'EIOPA au 31/12/2024 (sans VA).

- ▶ **Autres lignes d'activités (Mutuelle de Poitiers Assurances)**

Pour le calcul des meilleures estimations, nous utilisons trois méthodes déterministes :

- Méthode Chain Ladder
- Méthode Loss Ratio
- Méthode Bornhuetter Ferguson

Les calculs sont réalisés sur les triangles de règlements nets de recours. En fonction de la sous ligne d'activité, un écrêtement est réalisé afin de traiter les sinistres importants séparément. La hausse de l'inflation et ses prévisions d'évolution pour les années futures ont été prises en compte dans les calculs de ces provisions.

Les flux sont actualisés avec la courbe des taux EIOPA au 31/12/2024 (sans VA).

Le tableau suivant présente les résultats par ligne d'activité des meilleures estimations des provisions pour sinistres bruts de réassurance du Groupe Prudential Mutuelle de Poitiers Assurances au 31/12/2024 ainsi que les méthodes de calcul retenues.

Entité du Groupe Prudential	Lignes d'activité	Méthodes retenues	Meilleures estimations des provisions pour sinistres bruts de réassurance au 31/12/2024
Mutuelle de Poitiers Assurances	Assurance des Frais Médicaux	Chain Ladder, Loss Ratio ou Lois de maintien en incapacité/invalidité	42 661 115 €
Mutuelle de Poitiers Assurances	Assurance de RC Automobile	Chain Ladder, Bornhuetter Ferguson	181 084 616 €
Mutuelle de Poitiers Assurances	Autre assurance des véhicules à moteur	Chain Ladder	39 690 838 €
Mutuelle de Poitiers Assurances	Assurance Incendie et Autres Dommages aux Biens	Chain Ladder, Bornhuetter Ferguson	211 633 655 €
Mutuelle de Poitiers Assurances	Assurance de RC Générale	Chain Ladder, Bornhuetter Ferguson	64 507 912 €
Mutuelle de Poitiers Assurances	Assurance de Protection Juridique	Chain Ladder, Bornhuetter Ferguson	6 172 846 €
Pronoé Prévoyance	Assurance de Protection de Revenus	Lois de maintien en incapacité/invalidité	524 314 €
Pronoé Prévoyance	Autre Assurance Vie	Provision pour sinistres à payer et Provision pour sinistres inconnus ou déclarés tardivement	170 730 €
Pronoé Prévoyance	Rentes liées aux engagements d'assurance santé	Provision pour sinistres inconnus ou déclarés tardivement	99 835 €
		Total	546 545 862 €

Niveau d'incertitude liée au montant des provisions techniques

Cette étude a été réalisée pour la Mutuelle de Poitiers Assurances dans la mesure où Pronoé Prévoyance est soumise à l'utilisation d'une méthode règlementaire dépendant des lois de maintien en incapacité, des probabilités de passage d'incapacité en invalidité et des lois de maintien en invalidité (article 143-12 du règlement ANC N°2015-11 du 26/11/2015).

Le calcul des meilleures estimations s'appuie sur 3 méthodes déterministes couramment utilisées dans les calculs actuariels. Cela permet de faire des comparaisons entre les méthodes pour faire ressortir d'éventuelles anomalies et donc de garantir le caractère approprié de la méthodologie retenue.

De plus, chaque année, la fonction actuarielle compare la nouvelle diagonale de règlements ajoutée au 31/12/N par rapport à celle qu'elle avait projetée l'année précédente au 31/12/N-1. Cela permet de vérifier que la méthode retenue pour le calcul des meilleures estimations donne des résultats cohérents et donc d'assurer également le caractère approprié de la méthodologie.

4.2.5 Meilleure estimation de la provision pour primes à la charge de la réassurance

La meilleure estimation de la provision pour primes cédées en réassurance correspond à la part de la meilleure estimation de la provision pour primes que nous cédon aux réassureurs suivant leurs engagements.

Résultats

Le tableau suivant présente le détail par ligne d'activité des meilleures estimations de provision pour primes cédées en réassurance au 31/12/2024.

Au 31/12/2024, nous n'appliquons pas de réassurance sur les meilleures estimations de provisions pour primes pour la Mutuelle de Poitiers Assurances.

Entité du Groupe Prudential	Lignes d'activité	Meilleures estimations de provision pour primes cédées en réassurance au 31/12/2024
Pronoé Prévoyance	Assurance de Protection de Revenus	60 €
Pronoé Prévoyance	Autre Assurance Vie	-20 785 €
Pronoé Prévoyance	Rentes liées aux engagements d'assurance santé	-1 230 €
	Total	-21 955 €

4.2.6 Meilleure estimation de la provision pour sinistres à la charge de la réassurance

La meilleure estimation de la provision pour sinistres à la charge de la réassurance correspond à la part de la meilleure estimation de la provision pour sinistres que nous cédonns aux réassureurs suivant leurs engagements.

Résultats

Le tableau suivant présente le détail par ligne d'activité des meilleures estimations de provision pour sinistres cédés en réassurance au 31/12/2024.

Entité du Groupe Prudentiel	Lignes d'activité	Meilleures estimations de provision pour sinistres cédées en réassurance au 31/12/2024
Mutuelle de Poitiers Assurances	Assurance des Frais Médicaux	4 414 623 €
Mutuelle de Poitiers Assurances	Assurance de RC Automobile	37 947 522 €
Mutuelle de Poitiers Assurances	Autre assurance des véhicules à moteur	452 904 €
Mutuelle de Poitiers Assurances	Assurance Incendie et Autres Dommages aux Biens	77 345 990 €
Mutuelle de Poitiers Assurances	Assurance de Protection Juridique	
Mutuelle de Poitiers Assurances	Assurance de RC Générale	87 880 €
Mutuelle de Poitiers Assurances	Rentes découlant des contrats d'assurance non vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	22 925 145 €
Mutuelle de Poitiers Assurances	Rentes découlant des contrats d'assurance non vie et liées aux engagements d'assurance santé	
Pronoé Prévoyance	Assurance de Protection de Revenus	224 681 €
Pronoé Prévoyance	Autre Assurance Vie	74 853 €
Pronoé Prévoyance	Rentes liées aux engagements d'assurance santé	42 827 €
	Total	143 516 425 €

4.2.7 Marge pour risque

La marge pour risque est ajoutée à la meilleure estimation de provisions. Elle est destinée à garantir que le montant des meilleures estimations de provisions, augmenté de la marge pour risque, permettrait à une entreprise d'assurance de reprendre et honorer nos engagements d'assurance et de réassurance.

Rappel de la méthodologie de calcul

Nous calculons la marge pour risque en appliquant la méthode 2 indiquée dans la notice « Solvabilité II » de l'ACPR sur les provisions techniques.

Résultats par branche

Nous obtenons un montant global de 34 778 807 € pour la marge pour risque au 31/12/2024 qui se répartit de la façon suivante par ligne d'activité :

Entité du Groupe Prudentiel	Lignes d'activité	Marge pour risque au 31/12/2024
Mutuelle de Poitiers Assurances	Assurance des Frais Médicaux	3 720 899 €
Mutuelle de Poitiers Assurances	Assurance de RC Automobile	9 577 223 €
Mutuelle de Poitiers Assurances	Autre assurance des véhicules à moteur	4 926 031 €
Mutuelle de Poitiers Assurances	Assurance Incendie et Autres Dommages aux Biens	10 269 909 €
Mutuelle de Poitiers Assurances	Assurance de RC Générale	3 868 018 €
Mutuelle de Poitiers Assurances	Assurance de Protection Juridique	344 082 €
Mutuelle de Poitiers Assurances	Rentes découlant des contrats d'assurance non vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	1 818 911 €
Mutuelle de Poitiers Assurances	Rentes découlant des contrats d'assurance non vie et liées aux engagements d'assurance santé	177 448 €
Pronoé Prévoyance	Assurance de Protection de Revenus	46 582 €
Pronoé Prévoyance	Autre Assurance Vie	17 403 €
Pronoé Prévoyance	Rentes liées aux engagements d'assurance santé	12 302 €
	Total	34 778 807 €

4.2.8 Meilleure estimation de la provision pour participation aux bénéfices

La provision pour participation aux bénéfices sur les garanties vie de Pronoé Prévoyance est définie à l'article R343-3 du code des assurances comme le montant des participations aux bénéfices attribuées aux bénéficiaires de contrats lorsque ces bénéfices ne sont pas payables immédiatement après la liquidation de l'exercice qui les a produits. Son calcul est défini à l'article A132-11 du code des assurances.

Au 31/12/2024, la meilleure estimation de la provision pour participation aux bénéfices est nulle pour Pronoé Prévoyance.

4.3 LA VALORISATION DES AUTRES PASSIFS

Nous donnons dans ce point des informations sur la méthode de calcul et l'évaluation en 2024 de la provision pour indemnité de départ en retraite et de la provision pour congés anniversaire calculées pour la Mutuelle de Poitiers Assurances.

Une provision de départ en retraite est calculée salarié par salarié sur la base d'un départ entre 60 et 67 ans (la table utilisée est conforme avec la nouvelle réglementation sur les retraites), du taux d'actualisation IBOXX Corporates AA de 3,35 % (3,20 % en 2023), de la table de mortalité INSEE 2024, d'un taux de charges sociales de 60,90 % et d'un taux de revalorisation des salaires de 3,10 %. Le solde de cette provision s'élève à 2 144 034 € au 31/12/2024, soit une dotation de 201 646 €.

La provision pour congés anniversaire est calculée selon les mêmes paramètres. Elle s'élève au 31/12/2024 à 672 917 €, soit une reprise de 84 414 €.

Les montants de ces provisions sont identiques en comptabilité et dans le bilan prudentiel.

4.4 AUTRES INFORMATIONS

Il n'y a pas d'autres informations concernant la valorisation à des fins de solvabilité au sein du Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances et de ses entités.

5

GESTION DU CAPITAL

5-1	Informations sur les fonds propres	71
5.1.1	Composition des fonds propres	71
5.1.2	Répartition des fonds propres	72
5-2	Le Capital de Solvabilité Requis (SCR) et le Minimum de Capital Requis (MCR) en 2024	72
5.2.1	Le SCR et le MCR	72
5.2.2	Les taux de couverture du SCR et du MCR du Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances et des entités le composant	76
5-3	Autres informations	76

5.1 INFORMATIONS SUR LES FONDS PROPRES

Le Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances a pour stratégie globale, sur le long terme, de faire croître les portefeuilles et les activités de ses entités (entité Mutuelle de Poitiers Assurances et entité Pronoé Prévoyance) tout en préservant des résultats techniques et financiers équilibrés avec une alimentation suffisante des fonds propres afin d'assurer le respect des engagements et de la solvabilité de ses entités.

La stratégie de développement du Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances approuvée par les Conseils d'Administration des entités, n'a donc pas pour finalité première l'enrichissement de ses entités mais la conservation d'une robustesse économique.

Le processus de gestion des fonds propres est pleinement intégré dans le pilotage financier et stratégique du Groupe Prudentiel et des entités le composant. Le Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances tient compte des contraintes réglementaires sur les fonds propres et de l'évaluation effectuée en interne du montant des fonds propres nécessaires pour couvrir la totalité des risques des entités, y compris dans les scénarios critiques.

5.1.1 Composition des fonds propres

5.1.1.1 Mutuelle de Poitiers Assurances

Les fonds propres Solvabilité 2 de la Mutuelle de Poitiers sont composés du Tier 1, fonds propres de niveau 1, et du Tier 2, fonds propres de niveau 2. Ces fonds propres permettent la couverture du MCR pour le seul Tier 1, et du SCR pour le Tier 1 et le Tier 2.

La Mutuelle de Poitiers ne détient pas de fonds propres de base ou auxiliaires éligibles de niveau 3.

Les fonds propres de niveau 1 sont composés du fonds d'établissement et de la réserve de réconciliation.

Les fonds propres de niveau 2 sont représentés par les fonds propres issus du rappel de cotisations. Le 10 janvier 2024, la Mutuelle de Poitiers a reçu de l'ACPR, pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2024, le renouvellement de l'approbation d'inclure dans ses fonds propres auxiliaires de niveau 2, selon une méthode de calcul validée par l'ACPR, les créances futures qu'elle pourrait détenir sur ses sociétaires par voie de rappel de cotisations.

5.1.1.2 Pronoé Prévoyance

Les fonds propres Solvabilité 2 de Pronoé Prévoyance sont composés exclusivement du Tier 1, fonds propres de niveau 1. Ces fonds propres permettent la couverture du MCR et du SCR.

Pronoé Prévoyance ne détient pas de fonds propres de base ou auxiliaires éligibles de niveau 2 et de niveau 3. Les fonds propres de niveau 1 sont composés du capital social et de la réserve de réconciliation.

5.1.1.3 Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances

Les fonds propres Solvabilité 2 du Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances sont composés exclusivement du Tier 1, fonds propres de niveau 1. Ces fonds propres permettent la couverture du MCR et du SCR.

Le Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances ne détient pas de fonds propres de base ou auxiliaires éligibles de niveau 2 et de niveau 3.

Les fonds propres de niveau 1 sont composés du fonds d'établissement, du capital social et de la réserve de réconciliation.

Les fonds propres du Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances sont constitués par :

- ▶ **Le fonds d'établissement** qui représente 21 257 590€ en 2024, en augmentation comme chaque année du montant des droits d'adhésion des nouveaux Sociétaires de la Mutuelle de Poitiers Assurances. Ce montant représente 444 390€ en 2024.
- ▶ **Le capital social** qui représente 1 000€.
- ▶ **La réserve de réconciliation** qui représente 613 213 523€. Notons que les résultats des entités viennent augmenter les fonds propres en 2024 à hauteur de 10,32 M€.

Les différences concernant les fonds propres tels qu'ils apparaissent dans les états financiers d'une part et dans le bilan Solvabilité 2 d'autre part résultent des méthodes et approches réglementaires et prudentielles différentes. Celles-ci sont pilotées par la Direction Financière et des Risques et la Direction Technique, en lien avec la Direction Générale, et font l'objet d'un suivi dans le cadre du rapport de la fonction clé actuarielle.

Le tableau ci-dessous présente de façon synthétique la structure et le montant des différents niveaux de fonds propres présents au niveau du Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances et de ses entités conformément à la réglementation Solvabilité 2:

31/12/2024	Mutuelle de Poitiers Assurances	Pronoé Prévoyance	Groupe Prudentiel
Total fonds propres	669 367 684€	11 295 623€	634 472 113€
Tier 1	635 098 924€	11 295 623€	634 472 113€
Fonds d'établissement	21 257 590€	–	21 257 590€
Capital social	–	12 000 000€	1 000€
Réserve de réconciliation	613 841 334€	- 704 377€	613 213 523€
Tier 2	34 268 760€	–	–
Rappel de cotisations	34 268 760€	–	–

5.1.2 Répartition des fonds propres

5.1.2.1 Mutuelle de Poitiers Assurances

Répartition des fonds propres éligibles pour la couverture du SCR de la Mutuelle de Poitiers Assurances

Fonds propres éligibles pour la couverture du SCR	669 367 684 €	% par rapport au total
Tier 1 qualité élevée	635 098 924 €	94,88 %
Tier 2 qualité moyenne	34 268 760 €	5,12 %

Les fonds propres de la Mutuelle de Poitiers Assurances sont de qualité élevée car composés à un peu moins de 95 % de fonds propres classés en Tier 1 et pour un peu plus de 5 % de fonds propres auxiliaires classés en Tier 2.

Répartition des fonds propres éligibles pour la couverture du MCR de la Mutuelle de Poitiers Assurances

Fonds propres éligibles pour la couverture du MCR	635 098 924 €	% par rapport au total
Tier 1	635 098 924 €	100 %

De plus, les fonds propres de niveau 1 représentent 100 % du montant total des fonds propres de base éligibles pour la couverture du MCR.

5.1.2.2 Pronoé Prévoyance

Répartition des fonds propres éligibles pour la couverture du SCR et du MCR de Pronoé Prévoyance

Fonds propres éligibles pour la couverture du SCR et du MCR	11 295 623 €	% par rapport au total
Tier 1	11 295 623 €	100 %

Les fonds propres de Pronoé Prévoyance sont tous de qualité élevée car composés à 100 % de fonds propres classés en Tier 1.

5.1.2.3 Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances

Fonds propres éligibles pour la couverture du SCR et du MCR du Groupe Prudentiel

Fonds propres éligibles pour la couverture du SCR et du MCR	634 472 113 €	% par rapport au total
Tier 1 qualité élevée	634 472 113 €	100 %

Les fonds propres du Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances sont tous de qualité élevée car composés à 100 % de fonds propres classés en Tier 1.

5.2 LE CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS (SCR) ET LE MINIMUM DE CAPITAL REQUIS (MCR) EN 2024

5.2.1 Le SCR et le MCR

Le Capital de Solvabilité Requis (SCR) correspond au capital économique dont a besoin la société pour limiter la probabilité de faillite à 0,5 % à horizon un an, c'est-à-dire à une seule occurrence tous les 200 ans.

Les SCR du Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances et des entités le composant sont calculés en utilisant la formule standard telle que présentée dans le Règlement Délégué.

Le Minimum de Capital Requis (MCR) correspond au montant minimum absolu de fonds propres économiques requis.

La méthode de calcul du MCR repose sur une formule linéaire associée à un plafond de 45 % et un plancher de 25 % du SCR.

Résultats des calculs des exigences de capital

Nous détaillons par la suite par entité et pour le groupe prudentiel les résultats des calculs des SCR/MCR ainsi que leurs taux de couverture.

5.2.1.1 Mutuelle de Poitiers Assurances

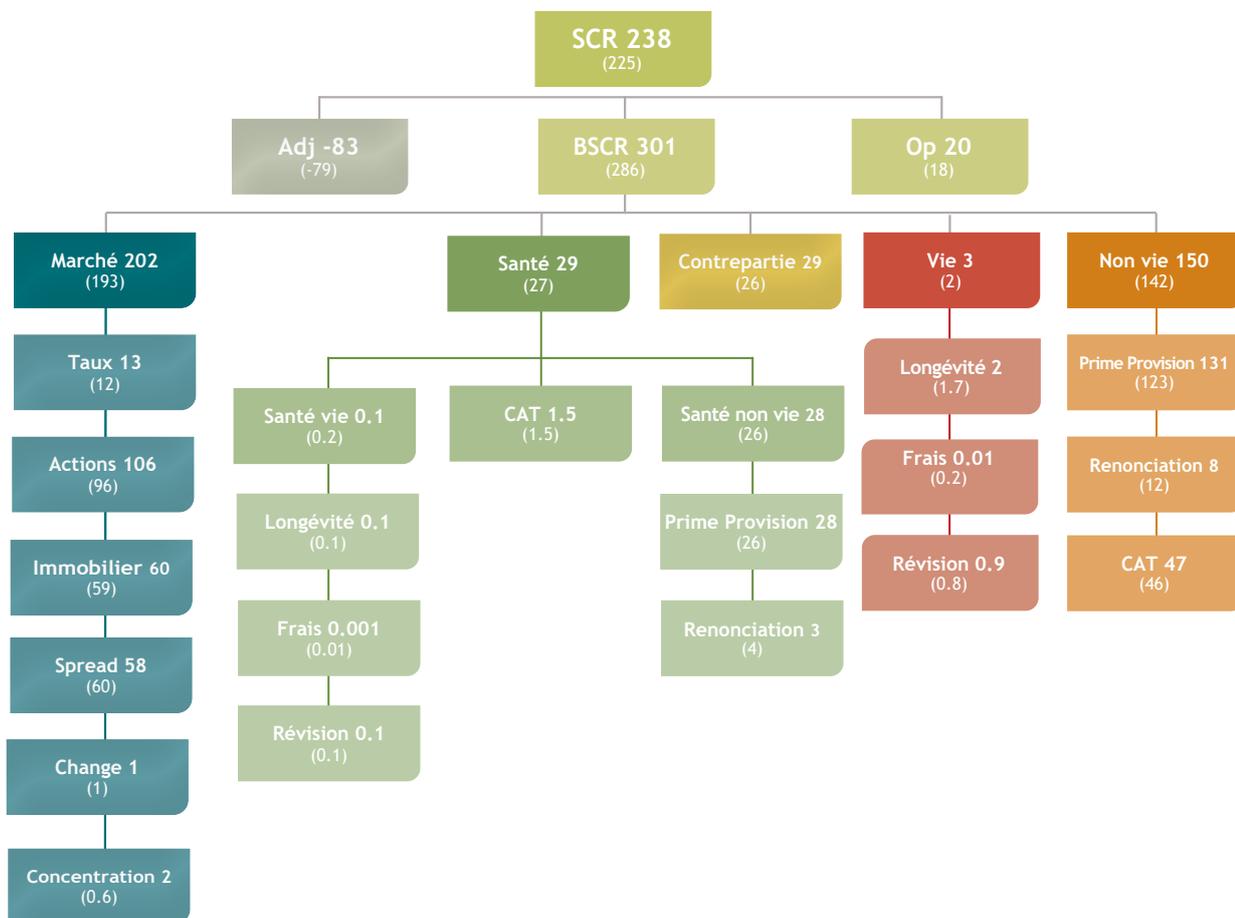
Au 31 décembre 2024, le SCR de la Mutuelle de Poitiers Assurances est de 238 405 261 €, soit une hausse par rapport à 2023. Au 31 décembre 2024, le MCR de la Mutuelle de Poitiers est de 79 747 527 €, soit 33,45 % du SCR.

Ces résultats sont obtenus en appliquant la seule formule standard sans utilisation des mesures transitoires puisque la Mutuelle de Poitiers a choisi de ne pas prendre en compte ces avantages temporaires.

Pour le calcul de son SCR, la Mutuelle de Poitiers a utilisé deux types de simplifications :

- **Chocs de nos fonds d'investissement** : nos fonds cotés sont choqués en retenant les chocs transmis par les sociétés de gestion. Nos fonds non cotés sont choqués en actions de type 2 (choc maximal) sauf pour une partie choquée en immobilier ou en infrastructure.
- **Risque de contrepartie** : nous regroupons les réassureurs par rating pour le calcul du risque de contrepartie.

L'organigramme ci-dessous présente chaque plot du SCR de la Mutuelle de Poitiers Assurances calculé au 31/12/2024. Pour mémoire, nous indiquons les résultats de notre calcul de SCR au 31/12/2023 entre parenthèses.



Le SCR de la Mutuelle de Poitiers Assurances est en hausse en 2024 passant de 225 M€ à 238 M€ soit + 13 M€, avec principalement par rapport à 2023 une augmentation du SCR marché de 9 M€ ainsi qu'une hausse du SCR non vie de 8 M€ qui s'expliquent notamment par :

- ▶ la hausse des risques actions (+ 10 M€) du fait de l'augmentation des valeurs de marché de nos fonds d'investissements non cotés à fin 2024,
- ▶ la hausse du risque primes/provisions de 8 M€ en non vie suivant l'augmentation des primes et des provisions en 2024.

5.2.1.2 Pronoé Prévoyance

Au 31 décembre 2024, le SCR de Pronoé Prévoyance est de 915 173€, soit une hausse par rapport à 2023.

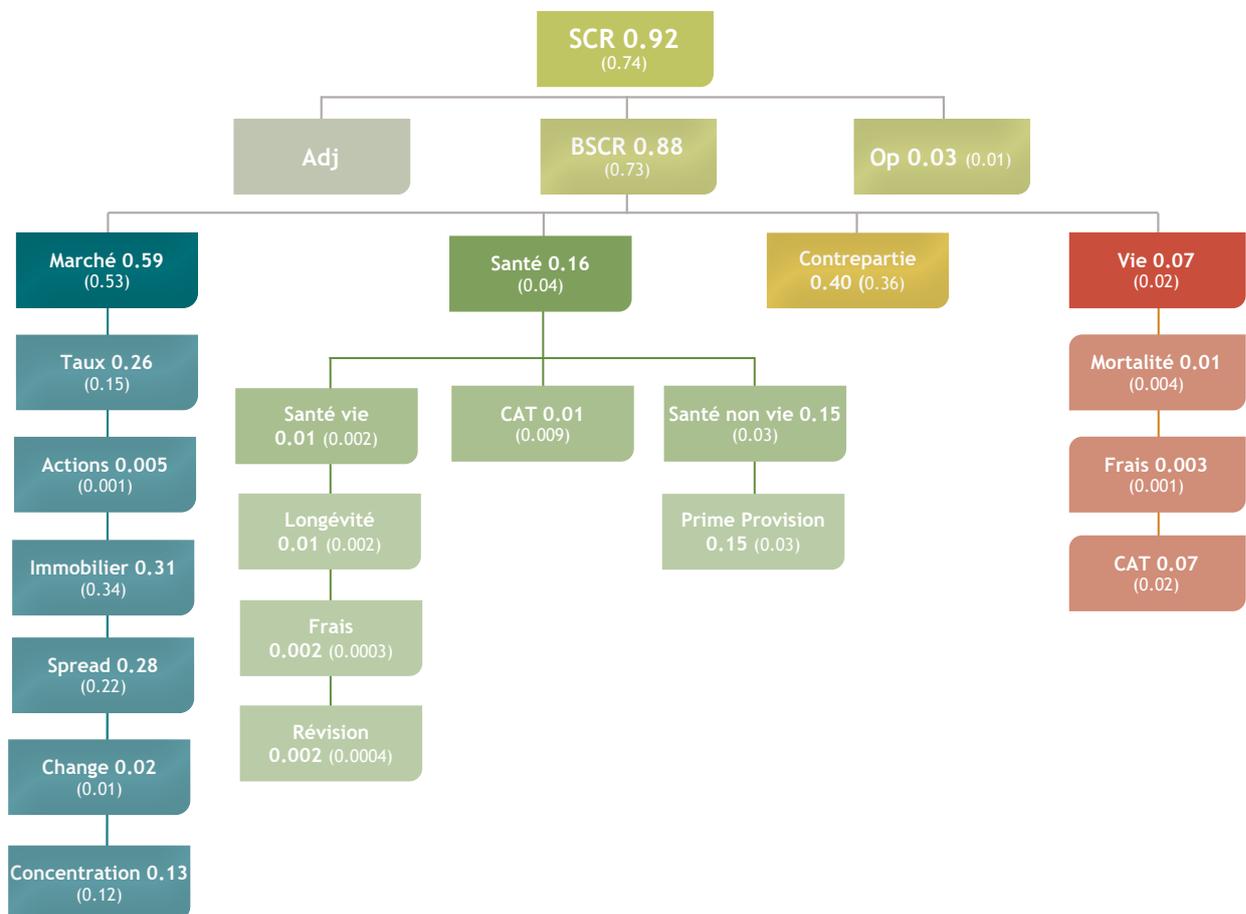
Au 31 décembre 2024, le MCR de Pronoé Prévoyance est toujours égal au plancher absolu fixé par la réglementation de 6 700 000€.

Ces résultats sont obtenus en appliquant la formule standard.

Concernant le MCR, conformément à l'article 129 de la Directive Européenne 2009/138/CE, revu dans l'avis publié au Journal Officiel de l'Union Européenne en octobre 2021, le MCR de Pronoé Prévoyance au 31/12/2024 est égal au plancher absolu fixé par la réglementation soit 6,7 M€ puisque le calcul exact en fonction des primes et des provisions donne un résultat inférieur à ce montant.

Pour le calcul de son SCR, Pronoé Prévoyance a utilisé une simplification qui concerne les chocs appliqués aux fonds d'investissement avec d'une part nos fonds cotés qui sont calculés en retenant les chocs transmis par les sociétés de gestion et d'autre part nos fonds non cotés qui sont choqués en immobilier.

L'organigramme ci-dessous présente chaque plot du SCR de Pronoé Prévoyance calculé au 31/12/2024. Pour mémoire, nous indiquons les résultats de notre calcul de SCR au 31/12/2023 entre parenthèses.



Dans un contexte de lancement d'activité, le SCR de Pronoé Prévoyance en hausse en 2024 passent de 0.74 M€ à 0.92 M€ soit + 0.18 M€ par rapport à 2023.

5.2.1.3 Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances

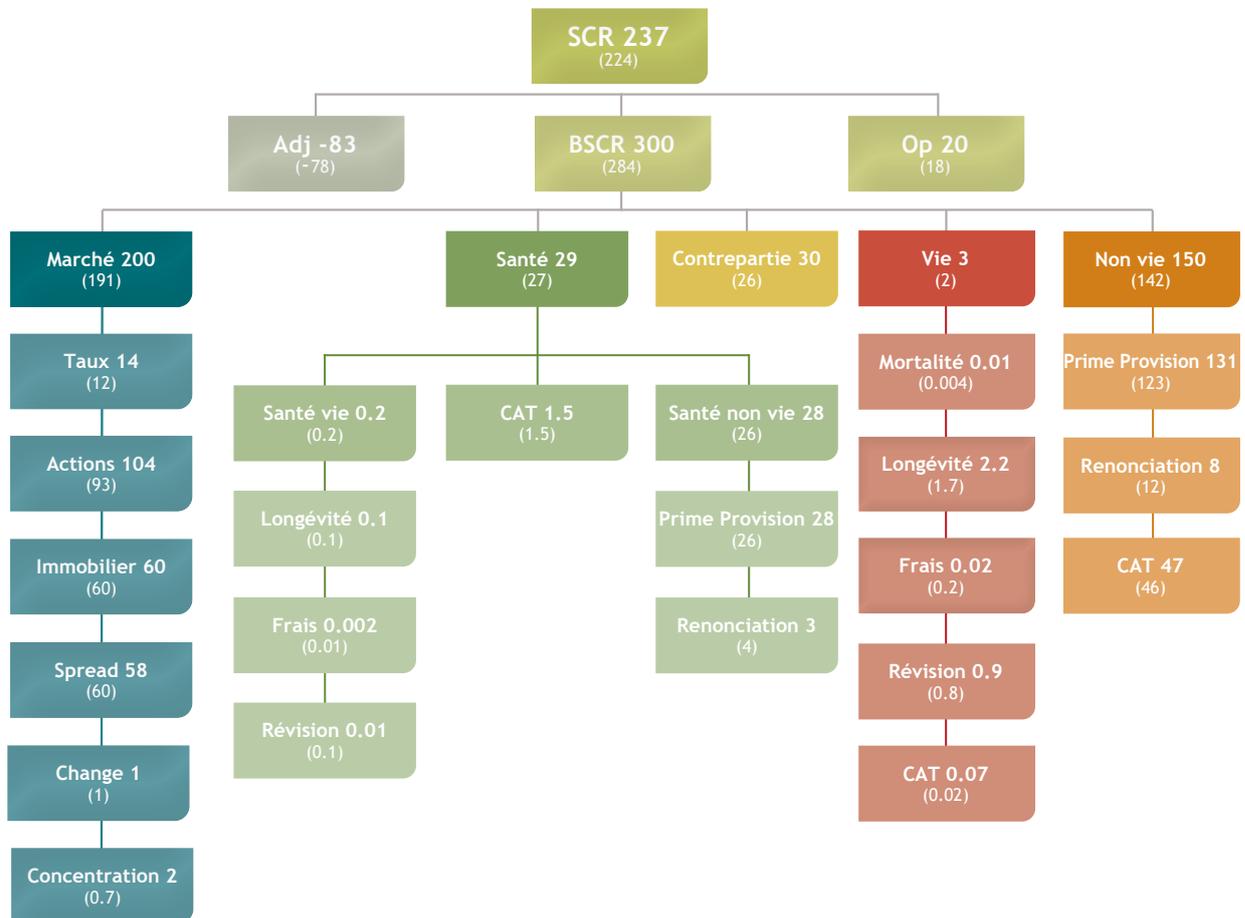
Au 31 décembre 2024, le SCR du Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances est de 237 393 894€, soit une hausse par rapport à 2023.

Au 31 décembre 2024, le MCR du Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances est de 80 496 610€, soit 33,91 % du SCR.

Ces résultats sont obtenus en appliquant la formule standard selon la première méthode fondée sur la consolidation comptable. Pour le calcul de son SCR, le Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances a utilisé deux types de simplifications :

- **Chocs de nos fonds d'investissement** : nos fonds cotés sont choqués en retenant les chocs transmis par les sociétés de gestion. Nos fonds non cotés sont choqués en actions de type 2 (choc maximal) sauf pour une partie choquée en immobilier ou en infrastructure.
- **Risque de contrepartie** : nous regroupons les réassureurs par rating pour le calcul du risque de contrepartie.

L'organigramme ci-dessous présente chaque plot du SCR du Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances calculé au 31/12/2024. Pour mémoire, nous indiquons les résultats de notre calcul de SCR au 31/12/2023 entre parenthèses.



Le SCR du Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances est en hausse en 2024 passant de 224 M€ à 237 M€ soit + 13 M€, avec principalement par rapport à 2023 une augmentation du SCR marché de 9 M€ ainsi qu'une hausse du SCR non vie de 8 M€ qui s'expliquent notamment par :

- ▶ la hausse des risques actions (+ 11 M€) du fait de l'augmentation des valeurs de marché de nos fonds d'investissements non cotés à fin 2024,
- ▶ la hausse du risque primes/provisions de 8 M€ en non vie suivant l'augmentation des primes et des provisions en 2024.

5.2.2 Les taux de couverture du SCR et du MCR du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances et des entités le composant

Couverture du SCR et du MCR par les Fonds Propres au 31/12/2024							
	FONDS PROPRES SOLVABILITE 2			Montant du SCR	Montant du MCR	Couverture du SCR	Couverture du MCR
		Montant	% par rapport au total				
Mutuelle de Poitiers Assurances	FP TIER 1	635 M € (633 M €)	95 % (95 %)	238 M € (225 M €)	80 M € (73 M €)	266 % (281 %)	796 % (869 %)
	FP TIER 2	34 M € (31 M €)	5 % (5 %)			15 % (14 %)	
	FP TOTALUX	669 M € (664 M €)	100 %			281 % (295 %)	
Pronoé Prévoyance	FP TOTALUX (TIER 1)	11,30 M € (11,78 M €)	100 %	0,92 M € (0,74 M €)	6,7 M € (6,7 M €)	1234 % (1588 %)	169 % (176 %)
Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances	FP TOTALUX (TIER 1)	634 M € (633 M €)	100 %	237 M € (224 M €)	80 M € (73 M €)	267 % (282 %)	788 % (861 %)

* Nous indiquons les résultats au 31/12/2023 entre parenthèses

5.3 AUTRES INFORMATIONS

Il n'y a pas d'autres informations concernant la gestion du capital au sein du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances et de ses entités.

Le Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances et ses entités disposent donc de fonds propres robustes et d'une gestion saine et prudente. Les taux de couverture du SCR et du MCR sont à des niveaux élevés et confirment la solidité du Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances et de ses entités, particulièrement importante dans ce contexte défavorable (géopolitique, climatique, inflation, cyber...) qui génère une augmentation des volatilités et des incertitudes.

États quantitatifs annuels

A	Mutuelle de Poitiers Assurances	78
B	Pronoé Prévoyance	92
C	Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances	107

A - MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES

S.02.01.02 - Bilan - actifs

Entité : *Mutuelle de Poitiers Assurances*

Période : 31 DÉCEMBRE 2024

Devise : EUR

	Valeur Solvabilité II
Écarts d'acquisitions	
Frais d'acquisition reportés	
Actifs incorporels	
Impôts différés actifs	
Excédent de régime de retraite	
Immobilisations corporelles pour usage propre	31 033 881
Placements (autres que les actifs en représentation de contrats en UC ou indexés)	1 230 895 020
Immobilier (autre que pour usage propre)	203 682 900
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	16 637 106
Actions	93 886 689
Actions – cotées	86 589 604
Actions – non cotées	7 297 085
Obligations	548 571 901
Obligations d'État	40 537 196
Obligations d'entreprise	508 034 705
Titres structurés	
Titres garantis	
Organismes de placement collectif	355 246 443
Produits dérivés	
Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie	12 795 789
Autres placements	74 192
Placements en représentation de contrats en UC ou indexés	
Prêts et prêts hypothécaires	
Avances sur polices	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	
Autres prêts et prêts hypothécaires	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	143 174 065
Non vie et santé similaire à la non vie	120 248 920
Non vie hors santé	115 834 297
Santé similaire à la non vie	4 414 623
Vie et santé similaire à la vie, hors UC ou indexés	22 925 145
Santé similaire à la vie	
Vie hors santé, UC ou indexés	22 925 145
Vie UC ou indexés	
Dépôts auprès des cédantes	3 168 314
Créances nées d'opérations d'assurance	148 061 797
Créances nées d'opérations de réassurance	10 994 846
Autres créances (hors assurance)	11 563 039
Actions auto-détenues	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	
Trésorerie et équivalent trésorerie	29 972 483
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	12 751 614
Total de l'actif	1 621 615 059

S.02.01.02 - Bilan - passifs

Entité : *Mutuelle de Poitiers Assurances*

Période : 31 DÉCEMBRE 2024

Devise : EUR

	Valeur Solvabilité II
Provisions techniques – non vie	686 683 159
Provisions techniques non vie (hors santé)	617 826 709
Provisions techniques calculées comme un tout	
Meilleure estimation	588 841 447
Marge de risque	28 985 262
Provisions techniques santé (similaire à la non vie)	68 856 450
Provisions techniques calculées comme un tout	
Meilleure estimation	65 135 551
Marge de risque	3 720 899
Provisions techniques - vie (hors UC ou indexés)	57 499 849
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	3 073 193
Provisions techniques calculées comme un tout	
Meilleure estimation	2 895 746
Marge de risque	177 448
Provisions techniques vie (hors santé, UC ou indexés)	54 426 656
Provisions techniques calculées comme un tout	
Meilleure estimation	52 607 745
Marge de risque	1 818 911
Provisions techniques UC ou indexés	
Provisions techniques calculées comme un tout	
Meilleure estimation	
Marge de risque	
Autres provisions techniques	
Passifs éventuels	
Provisions autres que les provisions techniques	
Provision pour retraite et autres avantages	2 816 951
Dettes pour dépôts espèces des réassureurs	4 135 523
Impôts différés passifs	128 120 636
Produits dérivés	
Dettes envers les établissements de crédit	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	
Dettes nées d'opérations d'assurance	17 577 715
Dettes nées d'opérations de réassurance	59 676
Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)	89 494 383
Dettes subordonnées	
Dettes subordonnées exclues des fonds propres de base	
Dettes subordonnées incluses dans les fonds propres de base	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	128 244
Total du passif	986 516 135
Excédent d'actif sur passif	635 098 924

S.05.01.02 - Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité non vie

Entité : *Mutuelle de Poitiers Assurances*

Période : 31 DÉCEMBRE 2024

Devise : EUR

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)							
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale
Primes émises								
Brut - assurance directe	146 205 835	4 493 805		74 324 566	118 221 943		139 070 027	33 469 059
Brut - réassurance proportionnelle acceptée							2 047 200	
Brut - réassurance non proportionnelle acceptée								
Part des réassureurs	3 288 209			11 807 050	182 730		31 217 845	1 970 623
Net	142 917 626	4 493 805		62 517 516	118 039 213		109 899 382	31 498 436
Primes acquises								
Brut - assurance directe	141 666 593	4 486 884		72 080 154	114 373 653		134 276 912	32 857 258
Brut - réassurance proportionnelle acceptée							2 033 028	
Brut - réassurance non proportionnelle acceptée								
Part des réassureurs	3 288 209			11 807 050	182 730		30 939 749	1 970 623
Net	138 378 385	4 486 884		60 273 104	114 190 923		105 370 191	30 886 635
Charge des sinistres								
Brut - assurance directe	97 589 301	3 399 237		64 624 820	97 015 488		76 120 350	21 579 542
Brut - réassurance proportionnelle acceptée							724 551	
Brut - réassurance non proportionnelle acceptée								
Part des réassureurs	2 863 711			4 490 713	-2 947 461		-4 008 617	1 503 559
Net	94 725 590	3 399 237		60 134 107	99 962 950		80 853 518	20 075 983
Dépenses engagées	29 782 677	1 211 086		15 791 736	29 084 264		32 489 652	9 415 605
Solde - autres charges/produits techniques								
Total des dépenses techniques								

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)				Engagement de réassurance non vie non proportionnelle acceptée				TOTAL
	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
Primes émises									
Brut - assurance directe	867	10 392 527							526 178 628
Brut - réassurance proportionnelle acceptée									2 047 200
Brut - réassurance non proportionnelle acceptée									
Part des réassureurs									48 466 455
Net	867	10 392 527							479 759 373
Primes acquises									
Brut - assurance directe	867	10 021 460							509 763 781
Brut - réassurance proportionnelle acceptée									2 033 028
Brut - réassurance non proportionnelle acceptée									
Part des réassureurs		0							48 188 360
Net	867	10 021 460							463 608 449
Charge des sinistres									
Brut - assurance directe		2 211 119							362 539 857
Brut - réassurance proportionnelle acceptée									724 551
Brut - réassurance non proportionnelle acceptée									
Part des réassureurs									1 901 905
Net		2 211 119							361 362 503
Dépenses engagées	-2	3 915 812							121 690 830
Solde - autres charges/produits techniques									
Total des dépenses techniques									121 690 830

S.05.01.02 - Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité vie

Entité : *Mutuelle de Poitiers Assurances*

Période : 31 DÉCEMBRE 2024

Devise : EUR

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
Primes émises									
Brut									
Part des réassureurs									
Net									
Primes acquises									
Brut									
Part des réassureurs									
Net									
Charge des sinistres									
Brut					204 244	3 552 356			3 756 600
Part des réassureurs						5 776 996			5 776 996
Net					204 244	-2 224 640			-2 020 396
Dépenses engagées									
Solde - autres charges/produits techniques									
Total des dépenses techniques									
Montant total des restitutions									

S.12.01.02 - Provisions techniques vie et santé similaire à la vie

Entité : *Mutuelle de Poitiers Assurances*

Période : 31 DÉCEMBRE 2024

Devise : EUR

	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte			Autres assurances vie		
		Total	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Total	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties
Provisions techniques calculées comme un tout							
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/ des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout							
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque							
Meilleure estimation							
Meilleure estimation brute							
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/ des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie							
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite – total							
Marge de risque							
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques							
Provisions techniques calculées comme un tout							
Meilleure estimation							
Marge de risque							
Provisions techniques - Total							

S.12.01.02 - Provisions techniques vie et santé similaire à la vie

Entité : *Mutuelle de Poitiers Assurances*

Période : 31 DÉCEMBRE 2024

Devise : EUR

	Rentes découlant des contrats d'assurance non vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	Assurance santé (assurance directe)			Rentes découlant des contrats d'assurance non vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
				Total	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties			
Provisions techniques calculées comme un tout									
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout									
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque									
Meilleure estimation									
Meilleure estimation brute	52 607 745		52 607 745				2 895 746		2 895 746
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	22 925 145		22 925 145						
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite – total	29 682 600		29 682 600				2 895 746		2 895 746
Marge de risque	1 818 911		1 818 911				177 448		177 448
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques									
Provisions techniques calculées comme un tout									
Meilleure estimation									
Marge de risque									
Provisions techniques - Total	54 426 656		54 426 656				3 073 193		3 073 193

S.17.01.02 - Provisions techniques non vie

Entité : Mutuelle de Poitiers Assurances

Période : 31 DÉCEMBRE 2024

Devise : EUR

	Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport
Provisions techniques calculées comme un tout						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout						
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Provisions pour primes						
Brut	22 474 435			13 152 498	41 149 395	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie						
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	22 474 435			13 152 498	41 149 395	
Provisions pour sinistres						
Brut	42 661 115	0		181 084 616	39 690 839	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	4 414 623			37 947 522	452 904	
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	38 246 492	0		143 137 094	39 237 934	
Total meilleure estimation - brut	65 135 551	0		194 237 114	80 840 233	
Total meilleure estimation - net	60 720 927	0		156 289 591	80 387 329	
Marge de risque	3 720 899	0		9 577 223	4 926 031	
Provisions techniques - Total						
Provisions techniques - Total	68 856 450	0		203 814 336	85 766 264	
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	4 414 623			37 947 522	452 904	
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	64 441 827	0		165 866 814	85 313 360	

S.17.01.02 - Provisions techniques non vie

Entité : *Mutuelle de Poitiers Assurances*

Période : 31 DÉCEMBRE 2024

Devise : EUR

	Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					
	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses
Provisions techniques calculées comme un tout						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout						
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Provisions pour primes						
Brut	33 305 798	-1 298 295		-557 815		
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie						
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	33 305 798	-1 298 295		-557 815		
Provisions pour sinistres						
Brut	211 633 655	64 507 912		6 172 846		
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie						
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	134 287 665	64 420 031		6 172 846		
Total meilleure estimation - brut	244 939 453	63 209 616		5 615 031		
Total meilleure estimation - net	167 593 463	63 121 736		5 615 031		
Marge de risque	10 269 909	3 868 018		344 082		
Provisions techniques - Total	255 209 362	67 077 634		5 959 113		
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total						
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	177 863 372	66 989 754		5 959 113		

S.17.01.02 - Provisions techniques non vie

Entité : *Mutuelle de Poitiers Assurances*

Période : 31 DÉCEMBRE 2024

Devise : EUR

	Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non vie
	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
Provisions techniques calculées comme un tout					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque					
Meilleure estimation					
Provisions pour primes					
Brut					108 226 015
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie					
Meilleure estimation nette des provisions pour primes					108 226 015
Provisions pour sinistres					
Brut					545 750 983
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie					120 248 920
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres					425 502 062
Total meilleure estimation - brut					653 976 997
Total meilleure estimation - net					533 728 077
Marge de risque					32 706 161
Provisions techniques - Total					
Provisions techniques - Total					686 683 159
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total					120 248 920
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite					566 434 239

S.19.01.21 - 01 - Sinistres en non vie

Entité : *Mutuelle de Poitiers Assurances*

Période : 31 DÉCEMBRE 2024

Devise : EUR

	Information
Année d'accident/année de souscription	Année d'accident

S.19.01.21 - 02 - Sinistres payés bruts (non cumulés)

Entité : *Mutuelle de Poitiers Assurances*

Période : 31 DÉCEMBRE 2024

Devise : EUR

	Année de développement											Pour l'année en cours	Somme des années (Cumulés)	
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +			
Années Précédentes												5 479 341	5 479 341	5 479 341
2015	142 016 935	47 134 719	11 941 543	4 695 138	3 764 440	1 897 235	1 112 703	1 974 107	8 317 803	617 154			617 154	223 471 778
2016	147 494 563	52 408 724	11 514 792	5 540 058	3 194 518	2 655 601	2 238 570	1 418 865	1 154 952				1 154 952	227 620 642
2017	158 150 072	54 845 649	13 574 188	12 461 617	6 483 637	5 499 947	4 997 946	4 258 305					4 258 305	260 271 361
2018	179 170 911	70 872 053	15 069 172	10 236 433	4 248 156	4 520 544	3 945 822						3 945 822	288 063 091
2019	154 561 603	57 514 220	14 247 326	7 247 291	6 036 325	4 271 708							4 271 708	243 878 472
2020	148 558 667	54 982 408	13 539 474	6 592 744	9 517 522								9 517 522	233 190 815
2021	170 147 161	61 543 489	15 517 736	7 610 458									7 610 458	254 818 844
2022	214 031 381	99 167 630	27 402 243										27 402 243	340 601 254
2023	195 496 652	99 142 792											99 142 792	294 639 445
2024	206 616 108												206 616 108	206 616 108
Total													370 016 406	2 578 651 149

S.19.01.21 - 03 - Meilleure estimation de provisions pour sinistres brutes non actualisées

Entité : *Mutuelle de Poitiers Assurances*

Période : 31 DÉCEMBRE 2024

Devise : EUR

	Année de développement											Fin d'année (données actualisées)		
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +			
Années Précédentes													48 294 849	46 774 512
2015		64 019 023	44 680 504	29 413 127	21 660 263	21 984 012	19 917 315	17 497 711	11 726 781	10 766 064				10 043 873
2016	111 292 515	42 397 411	27 197 617	19 056 441	18 516 765	15 145 066	15 110 071	12 126 156	11 344 531					10 657 439
2017	109 308 435	72 254 655	61 929 119	55 760 983	51 172 216	43 641 703	32 113 990	27 840 553						26 070 188
2018	127 835 749	49 406 460	36 778 850	27 335 132	26 017 965	17 881 948	15 155 998							14 175 787
2019	118 527 004	48 546 553	46 312 493	38 047 367	31 453 920	28 117 983								26 177 908
2020	120 684 654	61 364 923	51 901 812	38 655 533	32 739 923									30 461 388
2021	130 120 006	56 285 068	38 256 149	31 250 668										28 883 204
2022	202 752 555	145 833 926	111 034 011											104 021 875
2023	177 551 934	92 479 558												86 426 041
2024	170 080 618													162 058 768
Total														545 750 983

S.23.01.02 - Fonds propres (01)

Entité : *Mutuelle de Poitiers Assurances*

Période : 31 DÉCEMBRE 2024

Devise : EUR

	Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35					
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	21 257 590	21 257 590			
Comptes mutualistes subordonnés					
Fonds excédentaires					
Actions de préférence					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence					
Réserve de réconciliation	613 841 334	613 841 334			
Passifs subordonnés					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II					
Déductions					
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers					
Total fonds propres de base après déductions	635 098 924	635 098 924			
Fonds propres auxiliaires					
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	34 268 760			34 268 760	
Autres fonds propres auxiliaires					
Total fonds propres auxiliaires	34 268 760			34 268 760	
Fonds propres éligibles et disponibles					
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	669 367 684	635 098 924		34 268 760	
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	635 098 924	635 098 924			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	669 367 684	635 098 924		34 268 760	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	635 098 924	635 098 924			
Capital de solvabilité requis	238 405 261				
Minimum de capital requis	79 747 527				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	2,81				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	7,96				

S.23.01.02 - Fonds propres (02)

Entité : *Mutuelle de Poitiers Assurances*

Période : 31 DÉCEMBRE 2024

Devise : EUR

	Total
Réserve de réconciliation	
Excédent d'actif sur passif	635 098 924
Actions propres (détenues directement et indirectement)	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	
Autres éléments de fonds propres de base	21 257 590
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	
Réserve de réconciliation	613 841 334
Bénéfices attendus	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non vie	
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	

S.25.01.21 - Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la formule standard

Entité : *Mutuelle de Poitiers Assurances*

Période : 31 DÉCEMBRE 2024

Devise : EUR

	Capital de solvabilité requis brut	PPE	SIMPLIFICATIONS
Capital de solvabilité requis calculé en utilisant la formule standard			
Risque de marché	201 754 835		Simplifications non utilisées
Risque de défaut de la contrepartie	29 370 030		
Risque de souscription en vie	2 553 309		Simplifications non utilisées
Risque de souscription en santé	28 846 242		Simplifications non utilisées
Risque de souscription en non vie	149 662 426		Simplifications non utilisées
Diversification	-110 646 735		
Risque lié aux immobilisations incorporelles			
Capital de solvabilité requis de base	301 540 106		
Calcul du capital de solvabilité requis			
Risque opérationnel	19 869 076		
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques			
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	-83 003 921		
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE			
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	238 405 261		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies			
Exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37 (1) Type a			
Exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37 (1) Type b			
Exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37 (1) Type c			
Exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37 (1) Type d			
Capital de solvabilité requis	238 405 261		
Autres informations sur le SCR			
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur			
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304			

S.25.01.21 - Capital de solvabilité requis - 01 - Approche concernant le taux d'imposition

Entité : *Mutuelle de Poitiers Assurances*

Période : 31 DÉCEMBRE 2024

Devise : EUR

	Oui / Non
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	Oui

S.25.01.21 - Capital de solvabilité requis - 02 - Approche concernant le taux d'imposition

Entité : *Mutuelle de Poitiers Assurances*

Période : 31 DÉCEMBRE 2024

Devise : EUR

	LAC DT
LAC DT (Capacité d'absorption de pertes des impôts différés)	-83 003 921
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futurs	-83 003 921
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	
LAC DT maximale	-83 003 921

S.28.01.01 - 01 - Minimum de capital requis (MCR) — Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non vie uniquement

Entité : *Mutuelle de Poitiers Assurances*

Période : 31 DÉCEMBRE 2024

Devise : EUR

	Termes du MCR	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non vie			
Résultat MCRNL	79 063 382		
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente		60 720 927	132 593 637
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente			
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente			
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente		156 289 591	61 819 453
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente		80 387 329	131 773 589
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente			
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente		167 593 463	124 749 185
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente		63 121 736	15 556 245
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente			867
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente		5 615 031	10 392 527
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente			
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente			
Réassurance santé non proportionnelle			
Réassurance accidents non proportionnelle			
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle			
Réassurance dommages non proportionnelle			

S.28.01.01 - 02 - Minimum de capital requis (MCR) — Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non vie uniquement

Entité : *Mutuelle de Poitiers Assurances*

Période : 31 DÉCEMBRE 2024

Devise : EUR

	Termes du MCR	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance / des véhicules de titrisation)
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie			
Résultat MCRL	684 145		
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties			
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures			
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte			
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé		32 578 345	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie			
Calcul du MCR global			
MCR linéaire	79 747 527		
Capital de solvabilité requis	238 405 261		
Plafond du MCR	107 282 367		
Plancher du MCR	59 601 315		
MCR combiné	79 747 527		
Seuil plancher absolu du MCR	4 000 000		
Minimum de capital requis	79 747 527		

B - PRONOÉ PRÉVOYANCE

S.02.01.02 - Bilan - actifs

Entité : *Pronoé Prévoyance*

Période : 31 DÉCEMBRE 2024

Devise : EUR

	Valeur Solvabilité II
Écarts d'acquisitions	
Frais d'acquisition reportés	
Actifs incorporels	
Impôts différés actifs	
Excédent de régime de retraite	
Immobilisations corporelles pour usage propre	
Placements (autres que les actifs en représentation de contrats en UC ou indexés)	10 505 189
Immobilier (autre que pour usage propre)	
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	
Actions	
Actions – cotées	
Actions – non cotées	
Obligations	3 181 200
Obligations d'État	305 361
Obligations d'entreprise	2 875 839
Titres structurés	
Titres garantis	
Organismes de placement collectif	2 770 690
Produits dérivés	
Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie	4 553 299
Autres placements	
Placements en représentation de contrats en UC ou indexés	
Prêts et prêts hypothécaires	
Avances sur polices	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	
Autres prêts et prêts hypothécaires	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	320 405
Non vie et santé similaire à la non vie	224 741
Non vie hors santé	
Santé similaire à la non vie	224 741
Vie et santé similaire à la vie, hors UC ou indexés	95 664
Santé similaire à la vie	41 596
Vie hors santé, UC ou indexés	54 068
Vie UC ou indexés	
Dépôts auprès des cédantes	
Créances nées d'opérations d'assurance	70 206
Créances nées d'opérations de réassurance	
Autres créances (hors assurance)	72 869
Actions auto-détenues	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	
Trésorerie et équivalent trésorerie	1 628 837
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	
Total de l'actif	12 597 507

S.02.01.02 - Bilan - passifs

Entité : *Pronoé Prévoyance*

Période : 31 DÉCEMBRE 2024

Devise : EUR

	Valeur Solvabilité II
Provisions techniques – non vie	618 566
Provisions techniques non vie (hors santé)	
Provisions techniques calculées comme un tout	
Meilleure estimation	
Marge de risque	
Provisions techniques santé (similaire à la non vie)	618 566
Provisions techniques calculées comme un tout	
Meilleure estimation	571 984
Marge de risque	46 582
Provisions techniques - vie (hors UC ou indexés)	346 803
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	145 605
Provisions techniques calculées comme un tout	
Meilleure estimation	133 302
Marge de risque	12 302
Provisions techniques vie (hors santé, UC ou indexés)	201 198
Provisions techniques calculées comme un tout	
Meilleure estimation	183 795
Marge de risque	17 403
Provisions techniques UC ou indexés	
Provisions techniques calculées comme un tout	
Meilleure estimation	
Marge de risque	
Autres provisions techniques	
Passifs éventuels	
Provisions autres que les provisions techniques	
Provision pour retraite et autres avantages	
Dettes pour dépôts espèces des réassureurs	
Impôts différés passifs	
Produits dérivés	
Dettes envers les établissements de crédit	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	
Dettes nées d'opérations d'assurance	8 178
Dettes nées d'opérations de réassurance	155 607
Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)	172 729
Dettes subordonnées	
Dettes subordonnées exclues des fonds propres de base	
Dettes subordonnées incluses dans les fonds propres de base	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	
Total du passif	1 301 883
Excédent d'actif sur passif	11 295 623

S.05.01.02 - Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité non vie

Entité : Pronoé Prévoyance

Période : 31 DÉCEMBRE 2024

Devise : EUR

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)							
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale
Primes émises								
Brut - assurance directe		172 133						
Brut - réassurance proportionnelle acceptée								
Brut - réassurance non proportionnelle acceptée								
Part des réassureurs		60 834						
Net		111 299						
Primes acquises								
Brut - assurance directe		171 381						
Brut - réassurance proportionnelle acceptée								
Brut - réassurance non proportionnelle acceptée								
Part des réassureurs		60 834						
Net		110 548						
Charge des sinistres								
Brut - assurance directe		472 827						
Brut - réassurance proportionnelle acceptée								
Brut - réassurance non proportionnelle acceptée								
Part des réassureurs		235 725						
Net		237 102						
Dépenses engagées		215 312						
Solde - autres charges/produits techniques								
Total des dépenses techniques								

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)				Engagement de réassurance non vie non proportionnelle acceptée				TOTAL
	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
Primes émises									172 133
Brut - assurance directe									172 133
Brut - réassurance proportionnelle acceptée									
Brut - réassurance non proportionnelle acceptée									
Part des réassureurs									60 834
Net									111 299
Primes acquises									171 381
Brut - assurance directe									171 381
Brut - réassurance proportionnelle acceptée									
Brut - réassurance non proportionnelle acceptée									
Part des réassureurs									60 834
Net									110 548
Charge des sinistres									472 827
Brut - assurance directe									472 827
Brut - réassurance proportionnelle acceptée									
Brut - réassurance non proportionnelle acceptée									
Part des réassureurs									235 725
Net									237 102
Dépenses engagées									215 312
Solde - autres charges/produits techniques									
Total des dépenses techniques									215 312

S.05.01.02 - Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité vie

Entité : *Pronoé Prévoyance*

Période : 31 DÉCEMBRE 2024

Devise : EUR

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie					Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	
Primes émises								
Brut				222 661	133 910			356 571
Part des réassureurs				79 623	48 806			128 428
Net				143 038	85 104			228 143
Primes acquises								
Brut				222 661	138 971			361 632
Part des réassureurs				79 623	48 806			128 428
Net				143 038	90 165			233 203
Charge des sinistres								
Brut				106 882				106 882
Part des réassureurs				53 497				53 497
Net				53 385				53 385
Dépenses engagées				319 717	149 530			469 247
Solde - autres charges/produits techniques								
Total des dépenses techniques								469 247
Montant total des restitutions								

S.12.01.02 - Provisions techniques vie et santé similaire à la vie

Entité : Pronoé Prévoyance

Période : 31 DÉCEMBRE 2024

Devise : EUR

	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte			Autres assurances vie		
		Total	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Total	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties
Provisions techniques calculées comme un tout							
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/ des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout							
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque							
Meilleure estimation							
Meilleure estimation brute						183 795	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/ des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie						54 068	
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite – total						129 727	
Marge de risque					17 403		
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques							
Provisions techniques - Total					201 198		

S.12.01.02 - Provisions techniques vie et santé similaire à la vie

Entité : Pronoé Prévoyance

Période : 31 DÉCEMBRE 2024

Devise : EUR

	Rentes découlant des contrats d'assurance non vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris LIC)	Assurance santé (assurance directe)			Rentes découlant des contrats d'assurance non vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
				Total	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties			
Provisions techniques calculées comme un tout									
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout									
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque									
Meilleure estimation									
Meilleure estimation brute			183 795				133 302		133 302
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie			54 068				41 596		41 596
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite – total			129 727				91 706		91 706
Marge de risque			17 403				12 302		12 302
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques									
Provisions techniques - Total			201 198				145 605		145 605

S.17.01.02 - Provisions techniques non vie

Entité : Pronoé Prévoyance

Période : 31 DÉCEMBRE 2024

Devise : EUR

	Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport
Provisions techniques calculées comme un tout						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout						
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Provisions pour primes						
Brut		47 670				
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie		60				
Meilleure estimation nette des provisions pour primes		47 610				
Provisions pour sinistres						
Brut		524 314				
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie		224 681				
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres		299 634				
Total meilleure estimation - brut		571 984				
Total meilleure estimation - net		347 243				
Marge de risque		46 582				
Provisions techniques - Total						
Provisions techniques - Total		618 566				
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total		224 741				
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite		393 825				

S.17.01.02 - Provisions techniques non vie

Entité : *Pronoé Prévoyance*

Période : 31 DÉCEMBRE 2024

Devise : EUR

	Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					
	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses
Provisions techniques calculées comme un tout Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque Meilleure estimation Provisions pour primes Brut Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie Meilleure estimation nette des provisions pour primes Provisions pour sinistres Brut Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres Total meilleure estimation - brut Total meilleure estimation - net Marge de risque Provisions techniques - Total Provisions techniques - Total Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite						

S.17.01.02 - Provisions techniques non vie

Entité : Pronoé Prévoyance

Période : 31 DÉCEMBRE 2024

Devise : EUR

	Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non vie
	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
Provisions techniques calculées comme un tout					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque					
Meilleure estimation					
Provisions pour primes					
Brut					47 670
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie					60
Meilleure estimation nette des provisions pour primes					47 610
Provisions pour sinistres					
Brut					524 314
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie					224 681
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres					299 634
Total meilleure estimation - brut					571 984
Total meilleure estimation - net					347 243
Marge de risque					46 582
Provisions techniques - Total					
Provisions techniques - Total					618 566
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total					224 741
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite					393 825

S.19.01.21 - 01 - Total activités non vie

Entité : *Pronoé Prévoyance*
 Période : 31 DÉCEMBRE 2024
 Devise : EUR

	Information
Année d'accident/année de souscription	Année d'accident

S.19.01.21 - 02 - Sinistres payés bruts (non cumulés)

Entité : *Pronoé Prévoyance*
 Période : 31 DÉCEMBRE 2024
 Devise : EUR

	Année de développement											Pour l'année en cours	Somme des années (Cumulés)	
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +			
Années Précédentes														
2015														
2016														
2017														
2018														
2019														
2020														
2021														
2022														
2023	4 005	6 234										6 234	10 239	
2024	62 477											62 477	62 477	
Total												68 711	72 716	

S.19.01.21 - 03 - Meilleure estimation de provisions pour sinistres brutes non actualisées

Entité : *Pronoé Prévoyance*
 Période : 31 DÉCEMBRE 2024
 Devise : EUR

	Année de développement											Fin d'année (données actualisées)	
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +		
Années Précédentes													
2015													
2016													
2017													
2018													
2019													
2020													
2021													
2022													
2023	50 033	0											0
2024	641 750												524 314
Total													524 314

S.23.01.02 - Fonds propres (01)

Entité : *Pronoé Prévoyance*

Période : 31 DÉCEMBRE 2024

Devise : EUR

	Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35					
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	12 000 000	12 000 000			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel					
Comptes mutualistes subordonnés					
Fonds excédentaires					
Actions de préférence					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence					
Réserve de réconciliation	-704 377	-704 377			
Passifs subordonnés					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II					
Déductions					
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers					
Total fonds propres de base après déductions	11 295 623	11 295 623			
Fonds propres auxiliaires					
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE					
Autres fonds propres auxiliaires					
Total fonds propres auxiliaires					
Fonds propres éligibles et disponibles					
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	11 295 623	11 295 623			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	11 295 623	11 295 623			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	11 295 623	11 295 623			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	11 295 623	11 295 623			
Capital de solvabilité requis	915 173				
Minimum de capital requis	6 700 000				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	12,34				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	1,69				

S.23.01.02 - Fonds propres (02)**Entité :** *Pronoé Prévoyance***Période :** 31 DÉCEMBRE 2024**Devise :** EUR

	Total
Réserve de réconciliation	
Excédent d'actif sur passif	11 295 623
Actions propres (détenues directement et indirectement)	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	
Autres éléments de fonds propres de base	12 000 000
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	
Réserve de réconciliation	-704 377

S.25.01.21 - Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la formule standard

Entité : *Pronoé Prévoyance*

Période : 31 DÉCEMBRE 2024

Devise : EUR

	Capital de solvabilité requis brut	PPE	SIMPLIFICATIONS
Capital de solvabilité requis - formule standard			
Risque de marché	589 795		Simplifications non utilisées
Risque de défaut de la contrepartie	397 224		
Risque de souscription en vie	72 136		Simplifications non utilisées
Risque de souscription en santé	164 811		Simplifications non utilisées
Risque de souscription en non vie			Simplifications non utilisées
Diversification	-341 905		
Risque lié aux immobilisations incorporelles			
Capital de solvabilité requis de base	882 062		
Calcul du capital de solvabilité requis			
Risque opérationnel	33 111		
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques			
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés			
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE			
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	915 173		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies			
Exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37 (1) Type a			
Exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37 (1) Type b			
Exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37 (1) Type c			
Exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37 (1) Type d			
Capital de solvabilité requis	915 173		
Autres informations sur le SCR			
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur			
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304			

S.25.01.21 - Capital de solvabilité requis - 01 - Approche concernant le taux d'imposition

Entité : *Pronoé Prévoyance*

Période : 31 DÉCEMBRE 2024

Devise : EUR

	Oui / Non
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	Oui

S.25.01.21 - Capital de solvabilité requis - 02 - Approche concernant le taux d'imposition

Entité : *Pronoé Prévoyance*

Période : 31 DÉCEMBRE 2024

Devise : EUR

	LAC DT
LAC DT (Capacité d'absorption de pertes des impôts différés)	
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futurs	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	
LAC DT maximale	

S.28.02.01 - 01 - Minimum de capital requis — Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non vie

Entité : *Pronoé Prévoyance*
 Période : 31 DÉCEMBRE 2024
 Devise : EUR

	Activités en non vie	Activités en vie	Activités en non vie		Activités en vie	
	Résultat MCR (NL, NL)	Résultat MCR (NL, L)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non vie Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente Réassurance santé non proportionnelle Réassurance accidents non proportionnelle Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle Réassurance dommages non proportionnelle	60 288		347 243	174 105		

S.28.02.01 - 02 - Minimum de capital requis — Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non vie

Entité : *Pronoé Prévoyance*
 Période : 31 DÉCEMBRE 2024
 Devise : EUR

	Activités en non vie	Activités en vie	Activités en non vie		Activités en vie	
	Résultat MCR (L, NL)	Résultat MCR (L, L)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance / des véhicules de titrisation)
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie		4 650			221 433	

S.28.02.01 - 03 - Minimum de capital requis — Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non vie

Entité : *Pronoé Prévoyance*

Période : 31 DÉCEMBRE 2024

Devise : EUR

	Calcul du MCR global	Activités en non vie	Activités en vie
Calcul du MCR global			
MCR linéaire	64 938		
Capital de solvabilité requis	915 173		
Plafond du MCR	411 828		
Plancher du MCR	228 793		
MCR combiné	228 793		
Seuil plancher absolu du MCR	6 700 000		
Minimum de capital requis	6 700 000		
Calcul du montant notionnel du MCR en non vie et en vie			
Montant notionnel du MCR linéaire		60 288	4 650
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)		849 639	65 534
Plafond du montant notionnel du MCR		382 338	29 490
Plancher du montant notionnel du MCR		212 410	16 384
Montant notionnel du MCR combiné		212 410	16 384
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR		2 700 000	4 000 000
Montant notionnel du MCR		2 700 000	4 000 000

C - GROUPE PRUDENTIEL MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES

S.02.01.02 - Bilan - actifs

Entité : Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances

Période : 31 DÉCEMBRE 2024

Devise : EUR

	Valeur Solvabilité II
Écarts d'acquisitions	
Frais d'acquisition reportés	
Actifs incorporels	0
Impôts différés actifs	0
Excédent de régime de retraite	
Immobilisations corporelles pour usage propre	31 033 881
Placements (autres que les actifs en représentation de contrats en UC ou indexés)	1 229 401 209
Immobilier (autre que pour usage propre)	203 682 900
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	4 638 106
Actions	93 886 689
Actions – cotées	86 589 604
Actions – non cotées	7 297 085
Obligations	551 753 101
Obligations d'État	40 842 557
Obligations d'entreprise	510 910 544
Titres structurés	0
Titres garantis	
Organismes de placement collectif	358 017 133
Produits dérivés	
Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie	17 349 088
Autres placements	74 192
Placements en représentation de contrats en UC ou indexés	
Prêts et prêts hypothécaires	
Avances sur polices	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	
Autres prêts et prêts hypothécaires	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	143 494 470
Non vie et santé similaire à la non vie	120 473 661
Non vie hors santé	115 834 297
Santé similaire à la non vie	4 639 364
Vie et santé similaire à la vie, hors UC ou indexés	23 020 809
Santé similaire à la vie	41 596
Vie hors santé, UC ou indexés	22 979 213
Vie UC ou indexés	
Dépôts auprès des cédantes	3 168 314
Créances nées d'opérations d'assurance	148 132 003
Créances nées d'opérations de réassurance	10 994 846
Autres créances (hors assurance)	11 425 041
Actions auto-détenues	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	
Trésorerie et équivalent trésorerie	31 601 321
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	12 751 614
Total de l'actif	1 622 002 699

S.02.01.02 - Bilan - passifs

Entité : Groupe Prudential Mutuelle de Poitiers Assurances

Période : 31 DÉCEMBRE 2024

Devise : EUR

	Valeur Solvabilité II
Provisions techniques – non vie	687 301 725
Provisions techniques non vie (hors santé)	617 826 709
Provisions techniques calculées comme un tout	
Meilleure estimation	588 841 447
Marge de risque	28 985 262
Provisions techniques santé (similaire à la non vie)	69 475 016
Provisions techniques calculées comme un tout	
Meilleure estimation	65 707 535
Marge de risque	3 767 482
Provisions techniques - vie (hors UC ou indexés)	57 846 652
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	3 218 798
Provisions techniques calculées comme un tout	
Meilleure estimation	3 029 048
Marge de risque	189 750
Provisions techniques vie (hors santé, UC ou indexés)	54 627 854
Provisions techniques calculées comme un tout	
Meilleure estimation	52 791 540
Marge de risque	1 836 314
Provisions techniques UC ou indexés	
Provisions techniques calculées comme un tout	
Meilleure estimation	
Marge de risque	
Autres provisions techniques	
Passifs éventuels	
Provisions autres que les provisions techniques	
Provision pour retraite et autres avantages	2 816 951
Dettes pour dépôts espèces des réassureurs	4 135 523
Impôts différés passifs	128 044 070
Produits dérivés	
Dettes envers les établissements de crédit	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	
Dettes nées d'opérations d'assurance	17 585 892
Dettes nées d'opérations de réassurance	215 283
Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)	89 456 246
Dettes subordonnées	
Dettes subordonnées exclues des fonds propres de base	
Dettes subordonnées incluses dans les fonds propres de base	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	128 244
Total du passif	987 530 586
Excédent d'actif sur passif	634 472 113

S.05.01.02 - Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité non vie

Entité : Groupe Prudential Mutuelle de Poitiers Assurances

Période : 31 DÉCEMBRE 2024

Devise : EUR

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)							
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale
Primes émises								
Brut - assurance directe	146 205 835	4 665 937		74 324 566	118 221 943		139 070 027	33 469 059
Brut - réassurance proportionnelle acceptée							2 047 200	
Brut - réassurance non proportionnelle acceptée								
Part des réassureurs	3 288 209	60 834		11 807 050	182 730		31 217 845	1 970 623
Net	142 917 626	4 605 104		62 517 516	118 039 213		109 899 382	31 498 436
Primes acquises								
Brut - assurance directe	141 666 593	4 658 266		72 080 154	114 373 653		134 276 912	32 857 258
Brut - réassurance proportionnelle acceptée							2 033 028	
Brut - réassurance non proportionnelle acceptée								
Part des réassureurs	3 288 209	60 834		11 807 050	182 730		30 939 749	1 970 623
Net	138 378 385	4 597 432		60 273 104	114 190 923		105 370 191	30 886 635
Charge des sinistres								
Brut - assurance directe	97 589 301	3 872 064		64 624 820	97 015 488		76 120 350	21 579 542
Brut - réassurance proportionnelle acceptée							724 551	
Brut - réassurance non proportionnelle acceptée								
Part des réassureurs	2 863 711	235 725		4 490 713	-2 947 461		-4 008 617	1 503 559
Net	94 725 590	3 636 339		60 134 107	99 962 950		80 853 518	20 075 983
Dépenses engagées	29 782 677	1 426 398		15 791 736	29 084 264		32 489 652	9 415 605
Solde - autres charges/produits techniques								
Total des dépenses techniques								

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)				Engagement de réassurance non vie non proportionnelle acceptée				TOTAL
	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
Primes émises									
Brut - assurance directe	867	10 392 527							526 350 761
Brut - réassurance proportionnelle acceptée									2 047 200
Brut - réassurance non proportionnelle acceptée									
Part des réassureurs									48 527 289
Net	867	10 392 527							479 870 671
Primes acquises									
Brut - assurance directe	867	10 021 460							509 935 162
Brut - réassurance proportionnelle acceptée									2 033 028
Brut - réassurance non proportionnelle acceptée									
Part des réassureurs		0							48 249 193
Net	867	10 021 460							463 718 997
Charge des sinistres									
Brut - assurance directe		2 211 119							363 012 685
Brut - réassurance proportionnelle acceptée									724 551
Brut - réassurance non proportionnelle acceptée									
Part des réassureurs									2 137 630
Net		2 211 119							361 599 606
Dépenses engagées	-2	3 915 812							121 906 141
Solde - autres charges/produits techniques									
Total des dépenses techniques									121 906 141

S.05.01.02 - Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité vie

Entité : Groupe Prudential Mutuelle de Poitiers Assurances

Période : 31 DÉCEMBRE 2024

Devise : EUR

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
Primes émises									
Brut				222 661	133 910				356 571
Part des réassureurs				79 623	48 806				128 428
Net				143 038	85 104				228 143
Primes acquises									
Brut				222 661	138 971				361 632
Part des réassureurs				79 623	48 806				128 428
Net				143 038	90 165				233 203
Charge des sinistres									
Brut				106 882	204 244	3 552 356			3 863 481
Part des réassureurs				53 497		5 776 996			5 830 493
Net				53 385	204 244	-2 224 640			-1 967 012
Dépenses engagées				319 717	149 530				469 247
Solde - autres charges/produits techniques									
Total des dépenses techniques									469 247
Montant total des restitutions									

S.23.01.22 - Fonds propres (01)

Entité : Groupe Prudential Mutuelle de Poitiers Assurances

Période : 31 DÉCEMBRE 2024

Devise : EUR

	Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35					
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel					
Comptes mutualistes subordonnés					
Fonds excédentaires					
Actions de préférence					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence					
Réserve de réconciliation	634 472 113	634 472 113			
Passifs subordonnés					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II					
Déductions					
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers					
Total fonds propres de base après déductions	634 472 113	634 472 113			
Fonds propres auxiliaires					
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE					
Autres fonds propres auxiliaires					
Total fonds propres auxiliaires					
Fonds propres éligibles et disponibles					
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	634 472 113	634 472 113			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	634 472 113	634 472 113			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	634 472 113	634 472 113			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	634 472 113	634 472 113			
Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	80 496 610				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	7,88				
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le SCR total du groupe (y compris les fonds propres provenant d'autres secteurs financiers et des entités incluses via D&A)	634 472 113	634 472 113			
Total du capital de solvabilité requis du groupe	237 393 894				
Ratio du total des fonds propres éligibles sur le total du SCR du groupe - ratio incluant les autres secteurs financiers et les entreprises incluses via D&A	2,67				

S.23.01.22 - Fonds propres (02)**Entité** : Groupe Prudential Mutuelle de Poitiers Assurances**Période** : 31 DÉCEMBRE 2024**Devise** : EUR

	Total
Réserve de réconciliation	
Excédent d'actif sur passif	634 472 113
Actions propres (détenues directement et indirectement)	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	
Autres éléments de fonds propres de base	
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	
Réserve de réconciliation	634 472 113
Bénéfices attendus	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non vie	
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	

S.25.01.22 - Capital de solvabilité requis - pour les groupes qui utilisent la formule standard

Entité : Groupe Prudential Mutuelle de Poitiers Assurances

Période : 31 DÉCEMBRE 2024

Devise : EUR

	Capital de solvabilité requis brut	PPE	SIMPLIFICATIONS
Capital de solvabilité requis calculé en utilisant la formule standard			
Risque de marché	199 953 878		Simplifications non utilisées
Risque de défaut de la contrepartie	29 575 717		
Risque de souscription en vie	2 553 157		Simplifications non utilisées
Risque de souscription en santé	28 930 684		Simplifications non utilisées
Risque de souscription en non vie	149 662 426		Simplifications non utilisées
Diversification	-110 517 829		
Risque lié aux immobilisations incorporelles			
Capital de solvabilité requis de base	300 158 032		
Calcul du capital de solvabilité requis			
Risque opérationnel	19 887 662		
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques			
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	-82 651 801		
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE			
Capital de solvabilité requis calculé sur la base de l'art. 336 (a) du règlement délégué (UE) 2015/35, à l'exclusion du capital supplémentaire	237 393 894		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies			
Exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37 (1) Type a			
Exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37 (1) Type b			
Exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37 (1) Type c			
Exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37 (1) Type d			
SCR du groupe consolidé	237 393 894		
Autres informations sur le SCR			
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur			
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304			
Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	80 496 610		
Informations sur les autres entités			
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance)			
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) - Établissements de crédit, sociétés d'investissement et établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, sociétés de gestion d'OPCVM			
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) - Institutions de retraite professionnelle			
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) - capital requis pour les entités non réglementées exerçant des activités financières			
Capital requis pour les exigences relatives aux participations ne donnant pas le contrôle			
Capital requis pour entreprises résiduelles			
Exigences en matière de capital pour les organismes de placement collectif ou les investissements conditionnés sous forme de fonds			
SCR global			
SCR pour les entreprises incluses par déduction et agrégation			
Total du capital de solvabilité requis du groupe	237 393 894		

S.32.01.22 - G01D - Entreprises dans le périmètre du groupe

Entité : Groupe Prudential Mutuelle de Poitiers Assurances

Période : 31 DÉCEMBRE 2024

Devise : EUR

	Pays	Code d'identification de l'entreprise	Type de code d'identification de l'entreprise	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle
001	France	969500XTJT12BLWILD19	1 - LEI	MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES	2 - Entreprise d'assurance non vie	Société d'assurance mutuelle	1 - Mutuelle	Autorité de Contrôle Prudential et Résolution
002	France	969500Y6R87PP9EY0F96	1 - LEI	SA PRONOE PREVOYANCE	4 - Entreprise multibranches	Société anonyme	2 - Non mutuelle	Autorité de Contrôle Prudential et Résolution

Critères d'influence						Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe
% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	OUI/NON	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise
100,00 %	100,00 %	100,00 %		1 - Dominante	100,00 %	1 - Incluse dans le contrôle du groupe 1 - Incluse dans le contrôle du groupe		1 - Première méthode: consolidation intégrale 1 - Première méthode: consolidation intégrale

